

GIP LITTORAL  
2030



RAPPORT D'ÉVALUATION  
INTERMÉDIAIRE  
LITTORAL 2030



NOVEMBRE 2025

|                                                                                                                     |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Introduction et Méthodologie.....</b>                                                                            | <b>3</b>      |
| Méthode de conduite de l'évaluation intermédiaire .....                                                             | 5             |
| Contenu et modalités de conduite de l'évaluation intermédiaire .....                                                | 6             |
| Partage des conclusions de l'évaluation intermédiaire.....                                                          | 6             |
| <br><b>1   Evaluation de la feuille de route Littoral 2030.....</b>                                                 | <br><b>7</b>  |
| 1.1   Connaissance de la feuille de route par les membres et partenaires du GIP Littoral.....                       | 7             |
| 1.2   Enseignements et synthèse du bilan 2021 - 2024 par axe.....                                                   | 8             |
| 1.3   La production d'études et de connaissances sur 2021 - 2024.....                                               | 19            |
| 1.4   L'accompagnement des porteurs de projets .....                                                                | 26            |
| 1.5   Une évolution de la feuille de route, vers une version simplifiée et clarifiée pour la période 2025-2030..... | 35            |
| <br><b>2   Bilan des actions portées par les collectivités issues de Littoral 2030.....</b>                         | <br><b>37</b> |
| 2.1   Bilan des actions conduites dans le cadre du suivi de la Planification.....                                   | 38            |
| 2.2   Bilan des actions conduites dans le cadre des démarches d'Aménagement durable .....                           | 43            |
| 2.3   Bilan des actions conduites dans le cadre des Stratégies locales .....                                        | 51            |
| 2.4   Répartition des coûts totaux des programmes d'actions entre les différents financeurs ....                    | 57            |
| 2.5   Etudes et projets de « Recomposition spatiale » .....                                                         | 60            |
| 2.6   Etudes et projets en lien avec la gestion de la fréquentation des territoires littoraux .....                 | 62            |
| <br><b>3   Evaluation des missions transversales de la feuille de route.....</b>                                    | <br><b>64</b> |
| 3.1   Analyse de l'animation et de la stratégie de communication digitale du GIP Littoral.....                      | 64            |
| 3.2   Le partenariat littoral : du local au national .....                                                          | 69            |
| <br><b>4   Evaluation du GIP Littoral et de son fonctionnement .....</b>                                            | <br><b>75</b> |
| 4.1   Genèse et valeurs portées par le GIP .....                                                                    | 75            |
| 4.2   Fonctionnement des instances.....                                                                             | 77            |
| 4.3   Analyse des moyens humains présents au sein du GIP Littoral.....                                              | 78            |
| 4.4   Analyse budgétaire.....                                                                                       | 80            |
| <br><b>Synthèse et suites à donner.....</b>                                                                         | <br><b>83</b> |
| <b>Annexes .....</b>                                                                                                | <b>85</b>     |

# Introduction et Méthodologie

Avec un littoral long de 970 km et 4 îles<sup>1</sup>, le littoral de Nouvelle-Aquitaine est un espace emblématique qui se distingue par la qualité de ses paysages et du cadre de vie qu'il offre. Considéré dans l'enveloppe géographique des intercommunalités, il regroupe 1 017 597 habitants, sur une épaisseur variable de 30 à 50 km le long de l'océan atlantique. C'est globalement un territoire en développement continu depuis 40 ans sur les plans démographique et économique ; et son attractivité se poursuivra au regard des dernières études prospectives. Espace fragile, fortement attractif et moteur de l'économie régionale, le littoral est un espace géographique où se déploient des politiques d'aménagement et de gestion spécifiques.

Les impératifs de recomposition et de reconversion territoriale, qu'ils soient poussés par une logique d'adaptation aux risques, ou de réponse aux évolutions sociales et environnementales, obligent à s'interroger sur de nouveaux modèles pour penser et inventer un littoral plus résilient. Dans un contexte de fortes sollicitations résidentielles, récréatives et touristiques, de mutations globales de la société, d'accentuation des enjeux climatiques et environnementaux, et pour réussir la transition, il faudra continuer à s'appuyer sur une connaissance fine des évolutions et se doter de cadres d'intervention opérationnels basés sur des principes ambitieux. C'est toute la mission du GIP Littoral.

Créé pour une durée limitée autour d'un objectif central d'animation de la politique régionale littorale, acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces littoraux, le groupement d'intérêt public est un lieu de production d'études à caractère prospectif ainsi qu'un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires.

## Le GIP Littoral en quelques dates clés

**Sept 2004** : Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) soutient la volonté de la Région, de l'État, des Départements et des Intercommunalités littorales de s'associer pour définir ensemble une stratégie d'aménagement durable et partagée du littoral.

**Mars 2006** : Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) confirme la participation de l'État à un GIP littoral aquitain et donne mandat au Préfet de Région pour signer la convention constitutive et crée ainsi le GIP Littoral pour une durée de 8 ans.

**Janv. 2009** : Recrutement de l'équipe technique du GIP littoral et adoption du *Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA 2007-2020)*, document cadre qui identifie à la fois un projet et une ambition pour le développement et la préservation du littoral et une liste d'objectifs dont le GIP peut se saisir.

**Déc. 2013** : L'Assemblée Générale décide de prolonger la durée de vie du GIP jusqu'au 31 décembre 2020.

**Déc. 2017** : L'Assemblée Générale du GIP adopte une délibération portant modification de la convention constitutive visant l'adaptation du GIP au périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine (extension à la Charente-Maritime).

**Déc. 2020** : Adoption de la convention constitutive modifiée et renouvelée pour la période 2021-2029. Adoption de « *Littoral 2030 : Réussir la transition du Littoral de Nouvelle-Aquitaine (2020-2030)* » venant remplacer le PDDLA.

<sup>1</sup> Ile de Ré, Ile d'Oléron, Ile d'Aix, Ile Madame

Le fonctionnement du GIP littoral repose sur un Conseil d'Administration<sup>2</sup>, présidé par le représentant du Conseil Régional et composé de 22 administrateurs représentant les membres du groupement (les services de l'État et le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les conseils départementaux de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, la totalité des communautés d'agglomération et des communautés de communes du littoral de ces quatre départements). Cette instance est complétée d'une Assemblée Générale regroupant l'ensemble des représentants des personnes morales membres du groupement (collectivités territoriales, État).

Le GIP Littoral s'appuie également sur un réseau de partenaires associés aux différents groupes techniques thématiques. Des conventions ont été signées avec certains pour la période 2021-2027 : l'ONF, le BRGM, le Conservatoire du littoral, le GIP ATGeRI et la Banque des territoires. Les acteurs du monde économique et du milieu universitaire sont également régulièrement consultés et participent aux travaux du GIP.

Enfin, le GIP s'appuie sur une équipe technique de 9 personnes travaillant de manière transversale et en interopérabilité, dont l'expertise permet la mise en œuvre d'une ingénierie dans quatre domaines principaux : [l'organisation de l'espace littoral](#), [la gestion de la bande côtière](#), [l'aménagement touristique durable](#), et [la préservation des milieux et espaces naturels](#). Il s'appuie aussi sur l'ensemble des techniciens des structures membres réunis en groupes techniques.

Le GIP Littoral réalise ses missions dans le cadre d'une stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire du littoral régional : le projet "[Littoral 2030 : Réussir la transition du littoral de Nouvelle-Aquitaine](#)". L'élaboration de Littoral 2030 a mobilisé le partenariat élargi du littoral de Nouvelle-Aquitaine : membres et partenaires du GIP, à travers plusieurs réunions techniques et journées de conférence qui se sont déroulées sur l'année 2018.

Cette feuille de route s'appuie sur 5 grands principes :

- Penser l'adaptation et le développement des territoires littoraux à travers une recherche de **sobriété**.
- Porter l'ambition de **la résilience** dans les stratégies et les projets d'aménagement des territoires littoraux.
- Construire des stratégies et des projets de territoires fondés sur la **complémentarité et la multifonctionnalité**.
- S'appuyer sur **l'innovation et l'expérimentation** pour mettre en œuvre l'aménagement durable des territoires littoraux.
- Renforcer l'excellence du **réseau d'expertise** littorale en Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les territoires littoraux et bâtir une **culture commune**.

Axé sur la transition opérationnelle, Littoral 2030 a pris la forme d'un livrable communiquant présentant la feuille de route en 4 axes stratégiques et illustrant à travers des opérations réalisées et projets en cours les principes validés collectivement d'aménagement et de gestion durable. Le document s'adresse à l'ensemble des porteurs de projets, à ceux qui les accompagnent, au partenariat littoral dans sa globalité. Il est un outil d'accompagnement des changements en initiant des modèles d'aménagement, de gestion et d'organisation adaptés aux configurations environnementales, sociales, culturelles, patrimoniales et économiques en transformation.

Les travaux conduits lors de l'élaboration de Littoral 2030 ont permis de mettre en évidence :

- une première période marquée par la structuration du GIP (et de son équipe technique recrutée à partir de 2009), la réalisation de différentes études à caractère prospectif<sup>3</sup>, la mise en œuvre de **cadres régionaux d'intervention** (stratégies locales, démarches d'aménagement durable) et l'accompagnement des premières réalisations opérationnelles ;

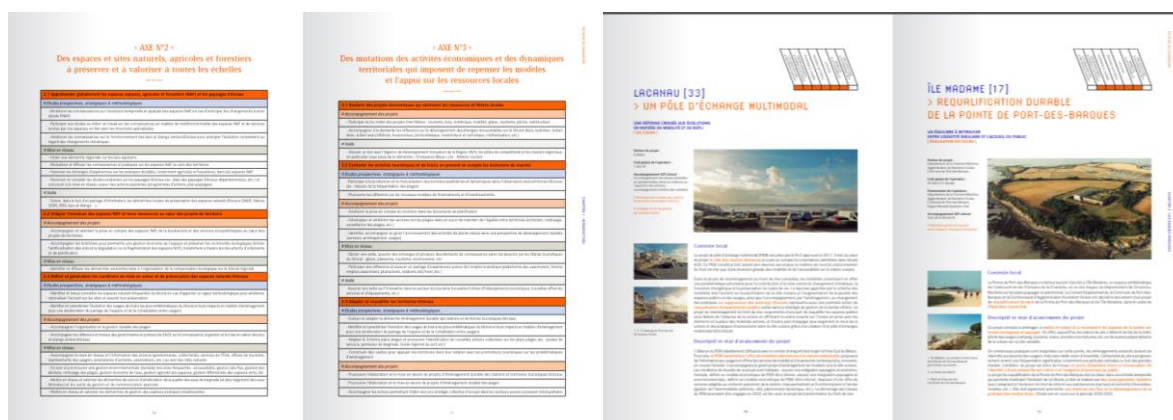
---

<sup>2</sup> Annexe 1 : Composition des instances du GIP Littoral

<sup>3</sup> Etudes prospectives conduites sur 2009/2020 : Etude sur la sensibilité régionale à l'érosion, Etude prospective tourisme, Etude sur l'organisation de l'espace littoral



- une seconde période marquée par le renforcement de l'accompagnement des projets dans les territoires jusqu'à leur réalisation, tout en poursuivant le nécessaire travail de production de connaissances et données.



Extrait de la feuille de route et présentation actions opérationnelles « Littoral 2030 »

Dans le cadre du programme de travail du GIP Littoral, [une évaluation intermédiaire du projet Littoral 2030 est prévue à mi-parcours de sa mise en œuvre.](#)

### Méthode de conduite de l'évaluation intermédiaire

L'évaluation a été conduite principalement en interne par une équipe projet constituée d'agents de l'équipe technique du GIP Littoral et d'agents des structures membres. Ce choix se justifie pour des raisons économiques, et par l'opportunité de mobiliser plus largement les membres du GIP et ses partenaires, de renforcer les liens et la connaissance du fonctionnement du groupement.

Ont été également amenés à contribuer les techniciens et élus des structures membres et partenaires du GIP Littoral, les techniciens et élus des communes littorales ayant bénéficié de l'accompagnement du GIP Littoral.

Les contributions ont principalement reposé sur 3 actions :

- la réalisation d'une enquête à l'attention des membres et partenaires du GIP Littoral et le traitement des réponses<sup>4</sup> ;
- l'organisation d'un séminaire de travail le 14 février 2025 avec des membres et partenaires ayant une vision stratégique de « l'outil GIP »<sup>5</sup>,
- des contributions sous formes écrites, de rendez-vous avec des techniciens ou des élus en phase de rédaction du rapport d'évaluation.

Une expertise externe<sup>6</sup> a également été réalisée par le bureau d'étude spécialisé en politiques publiques (Espelia) sur plusieurs étapes : participation au séminaire du 14 février, relecture et accompagnement à la production du rapport, intégration des remarques des membres du GIP.

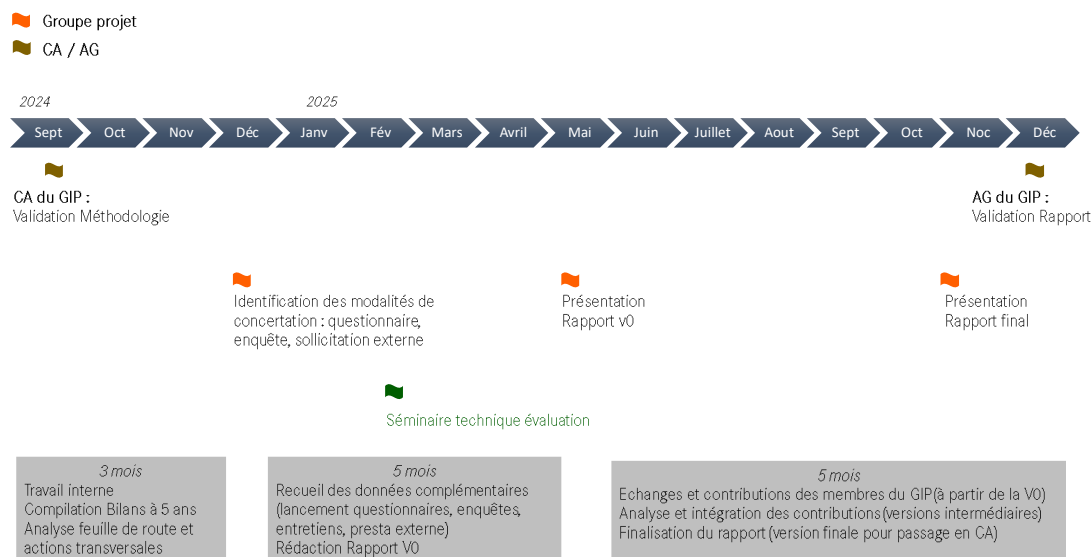
L'année 2024 a été dédiée à la construction de la méthodologie d'évaluation, validée en Conseil d'Administration le 12 septembre 2024, et à l'élaboration d'une pré-analyse de la feuille de route.

<sup>4</sup> Annexe 4 : Questionnaire d'enquête / Panel répondants / Dates et périodes de l'enquête

<sup>5</sup> Annexe 5 : Compte rendu du séminaire Littoral du 14 février 2025

<sup>6</sup> Le GIP a pu bénéficier de l'expertise d'Espelia dans le cadre de la mobilisation des marchés à bons de commande de la Banque des territoires ; cette mobilisation est prévue dans les termes de la convention de partenariat entre le GIP et la BDT.

L'année 2025 a été consacrée au recueil de données complémentaires, notamment via la diffusion d'un questionnaire, l'organisation d'entretiens et de réunions. Une première version du rapport a été transmise en juin 2025, suivie d'un temps de contributions par les membres du GIP qui a permis d'enrichir le travail produit. Le rapport final a été validé le 20 novembre 2025 en Assemblée Générale du GIP Littoral.



Source : Calendrier Evaluation intermédiaire Littoral 2030

## Contenu et modalités de conduite de l'évaluation intermédiaire

L'évaluation intermédiaire porte sur :

- la feuille de route de Littoral 2030 ;
- les actions opérationnelles issues de Littoral 2030 portées par les collectivités (adéquation avec les principes de Littoral 2030 / les cadres régionaux ...) ;
- les dimensions transversales de la vie du GIP Littoral : actions partenariales, de communication, de valorisation ;
- le fonctionnement du GIP (instances, moyens humains et financiers).

L'évaluation a été conduite sur la base d'un **bilan d'activité 2021-2024** (pour ce faire, le GIP a pris appui sur les bilans annuels d'activités) afin de **consolider, renforcer et/ou réorienter** la feuille de route et le fonctionnement du GIP. Elle interroge également les résultats et propose d'améliorer leur suivi avec des indicateurs jugés manquants et à mettre en place.

L'évaluation intermédiaire a été conduite dans un contexte où une partie des cadres régionaux<sup>7</sup> a déjà été évaluée (politique régionale Plans Plages en 2019 ; démarche Aménagement Durable des Stations en 2022, Bilans des stratégies locales en 2024 et révision du guide de l'action locale en cours pour la période 2025-2026).

Par ailleurs les autres études conduites sur la période 2021 - 2025 ont été prises en compte (finalisation des études prospectives conduites par le GIP, par exemple sur l'évolution des espaces naturels ; études d'approfondissement sur les sujets démographiques, l'habitat littoral ...).

## Partage des conclusions de l'évaluation intermédiaire

Le rapport d'évaluation s'adresse aux membres du GIP Littoral et à ses partenaires. Le document viendra donc compléter "Littoral 2030 – Réussir la Transition du Littoral de Nouvelle-Aquitaine" sur la durée restante du projet (2025-2030) et potentiellement préfigurer les suites à donner.

<sup>7</sup> Annexe 2 : Présentation des « cadres régionaux » / démarches régionales du littoral de Nouvelle-Aquitaine

# 1 | Evaluation de la feuille de route Littoral 2030

La feuille de route Littoral 2030, validée en 2020, est construite **autour de 4 axes** :

- Axe N°1 : Une attractivité qui impose de repenser l'accueil et l'accessibilité des territoires littoraux.
- Axe N°2 : Des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers à préserver et à valoriser à toutes les échelles.
- Axe N°3 : Des mutations des activités économiques et des dynamiques territoriales qui imposent de repenser les modèles et l'appui sur les ressources locales.
- Axe N°4 : Des risques littoraux, menaçant les territoires à différents horizons temporels, qui imposent de repenser la prévention en lien avec l'aménagement.

Chaque axe est décliné en plusieurs objectifs qui sont classés de la manière suivante :

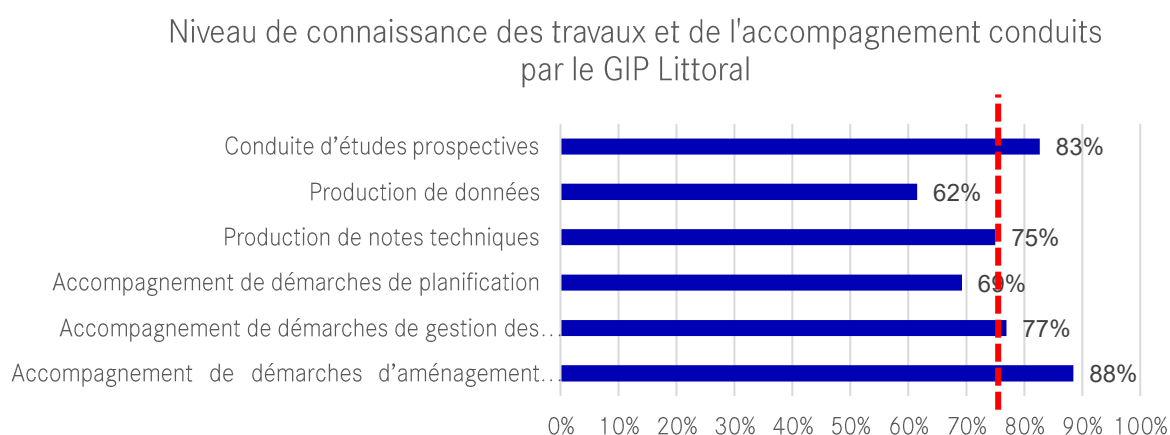
- Accompagnement de projets
- Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques
- Mise en réseau
- Veille permanente

La feuille de route est complétée d'actions transversales en matière de coordination et de partage du projet Littoral 2030 qui ont aussi fait l'objet d'une évaluation. On y retrouve notamment l'action du GIP en matière de partenariats, de valorisation et de communication.

L'évaluation de la feuille de route a été conduite d'une part en s'appuyant sur **un bilan sur la période 2021-2024 de chaque objectif axe par axe** (nombre de jours consacrés à la mission par l'équipe technique du GIP, principaux résultats, enjeux et perspectives d'amélioration), et d'autre part en intégrant les contributions des membres et partenaires du GIP Littoral (enseignements de l'enquête et du séminaire de travail du 14 février 2025).

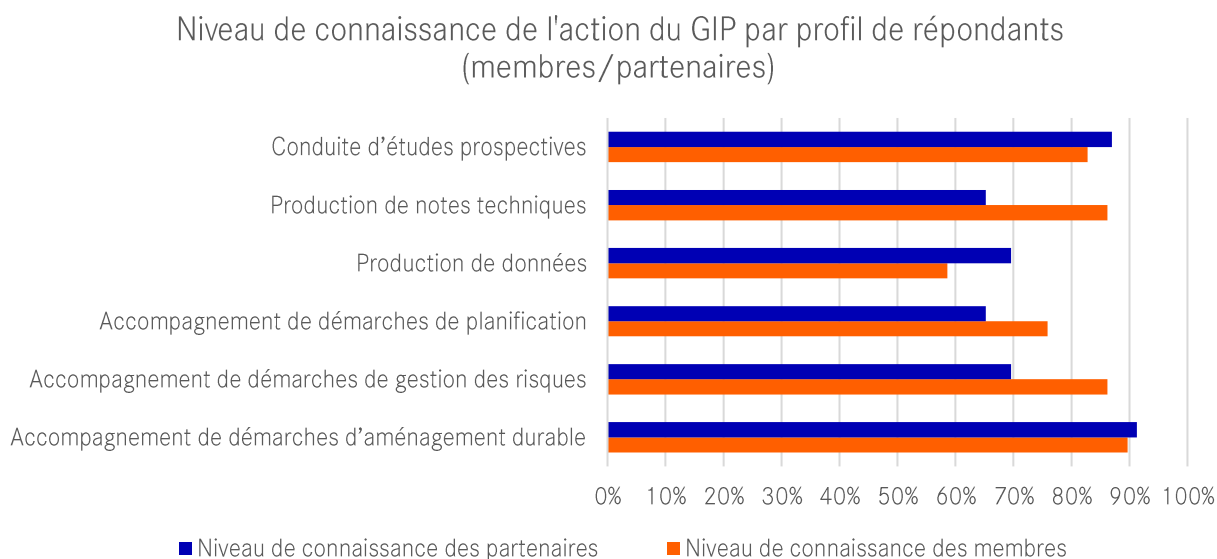
## 1.1 | Connaissance de la feuille de route par les membres et partenaires du GIP Littoral

Il ressort de l'enquête que **76% des répondants connaissent l'ensemble des champs d'action du GIP**, avec des distinctions selon la nature des travaux (conduite d'études prospectives, production de données, de notes techniques, accompagnement des démarches de planification, de gestion des risques et d'aménagement durable).



Source : Résultats de l'enquête « Evaluation intermédiaire » Janvier 2025

Le **niveau de connaissance des membres** du GIP est légèrement supérieur (en moyenne 80 %) à celui des partenaires (en moyenne 75 %). Cela dépend néanmoins des champs d'actions.



Source : Résultats de l'enquête « Evaluation intermédiaire » Janvier 2025

De manière globale, on observe un niveau de connaissance de l'action du GIP moindre de la part du bloc communal<sup>8</sup> et des services de l'État (en moyenne 69 % pour le bloc communal et 71 % pour celui de l'État contre 82% pour le bloc intercommunal et 85 % pour le bloc régional/départemental).

## 1.2 | Enseignements et synthèse du bilan 2021 - 2024 par axe

L'analyse axe par axe de la feuille de route a porté sur une analyse de la répartition du temps de travail ainsi qu'un bilan des objectifs et actions inscrites dans la feuille de route<sup>9</sup>. L'analyse de la répartition du temps de travail est rendue possible par une comptabilité analytique tenue par chaque agent du GIP et calée sur la feuille de route Littoral 2030. Ce travail réalisé en interne a été complété par les enseignements de l'enquête et des retours des membres et partenaires du GIP.

Il a permis de mettre en avant des sujets majeurs, d'autres qui montent en puissance en termes d'attentes des membres et partenaires, ou au contraire, des actions inscrites mais auxquelles l'équipe du GIP a consacré peu de temps. Des premières perspectives d'évolution et d'amélioration ressortent de cette analyse.

<sup>8</sup> Pour rappel, les communes ne sont pas membres du GIP Littoral.

<sup>9</sup> Annexe 3 : Tableau détaillé de l'analyse de la feuille de route Littoral 2030



## Axe 1- Une attractivité qui impose de repenser l'accueil et l'accessibilité des territoires littoraux, ou « Planification »

|                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.1 Accompagner un aménagement du littoral visant l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels en s'appuyant sur les démarches de planification</b>                                                                                                                   |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                                                    |
| - Engager une réflexion sur la définition de la capacité d'accueil, partager les bonnes pratiques et les éléments de méthode                                                                                                                                                        |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Valoriser les études et les ressources produites collectivement auprès des porteurs de projets de territoire et de documents de planification                                                                                                                                     |
| - Accompagner les territoires sur l'intégration des spécificités littorales dans les SCOT et les PLU-I et favoriser les échanges d'expériences                                                                                                                                      |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| - Organiser le retour d'expériences sur la déclinaison de la Loi Littoral dans les SCOT et les PLU-I                                                                                                                                                                                |
| - Organiser le retour d'expériences sur la déclinaison du SRADDET dans les SCOT et les PLU-I                                                                                                                                                                                        |
| <b>1.2 Promouvoir une gestion économe du foncier littoral</b>                                                                                                                                                                                                                       |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                                                    |
| - Poursuivre la production de méthodes et de connaissances sur les dynamiques socio-spatiales du littoral (les fonciers, la démographie, les usages, etc.) et mutualiser ces apports                                                                                                |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Encourager l'élaboration de stratégies foncières prenant en compte les spécificités littorales, en lien avec les acteurs du foncier                                                                                                                                               |
| - Mettre à disposition et actualiser les ressources issues des études sur les fonciers spécifiques au littoral (tourisme social, résidences de tourisme, campings, etc.) pour prévenir les friches et anticiper les opportunités de requalification, de mutation ou de renaturation |
| <b>1.3 Contribuer à une meilleure connaissance des usages touristiques et saisonniers des logements</b>                                                                                                                                                                             |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                                                    |
| - Mener une réflexion sur la place des résidences secondaires, les nouvelles pratiques (plateformes numériques de location, bi-résidentialité, etc.) et leur impact présentiel sur les territoires                                                                                  |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Organiser le partage d'expériences en matière d'innovation et de bonnes pratiques autour du logement pour les saisonniers (actualisation du diagnostic, méthodologie, plans d'actions) en lien avec les acteurs de l'habitat                                                      |
| <b>1.4 Organiser et optimiser les mobilités quotidiennes et touristiques</b>                                                                                                                                                                                                        |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Accompagner à la définition des stratégies territoriales de gestion de la fréquentation                                                                                                                                                                                           |
| - Accompagner les projets de développement de l'offre de services à la mobilité publique ou privée, en particulier sur des spécificités littorales (liaisons maritimes et fluviales)                                                                                                |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| - Analyser les évolutions de l'offre et des pratiques : vélo électrique, covoiturage, bus grandes lignes, plateforme VTC, intermodalité, etc.                                                                                                                                       |
| - Organiser le retour d'expériences en matière d'innovation et de bonnes pratiques autour de la mise en place de produits à destination des touristes (billets combinés, pass visite, transport) et des outils numériques associés                                                  |
| - Organiser le retour d'expériences en matière d'innovation et de bonnes pratiques autour de l'offre d'accueil et de stationnement des camping-cars                                                                                                                                 |

500 jours de travail sur 2021-2024

Temps de travail de la Chargée de Mission Planification majoritairement

Les objectifs de l'axe 1 sont les suivants :

Objectif 1.1 Accompagner un aménagement du littoral visant l'équilibre entre les espaces urbanisés et espaces naturels en s'appuyant sur les démarches de planification

Objectif 1.2 Promouvoir une gestion économe du foncier littoral

Objectif 1.3 Contribuer à une meilleure connaissance des usages touristiques et saisonniers des logements

Objectif 1.4 Organiser et optimiser les mobilités quotidiennes et touristiques

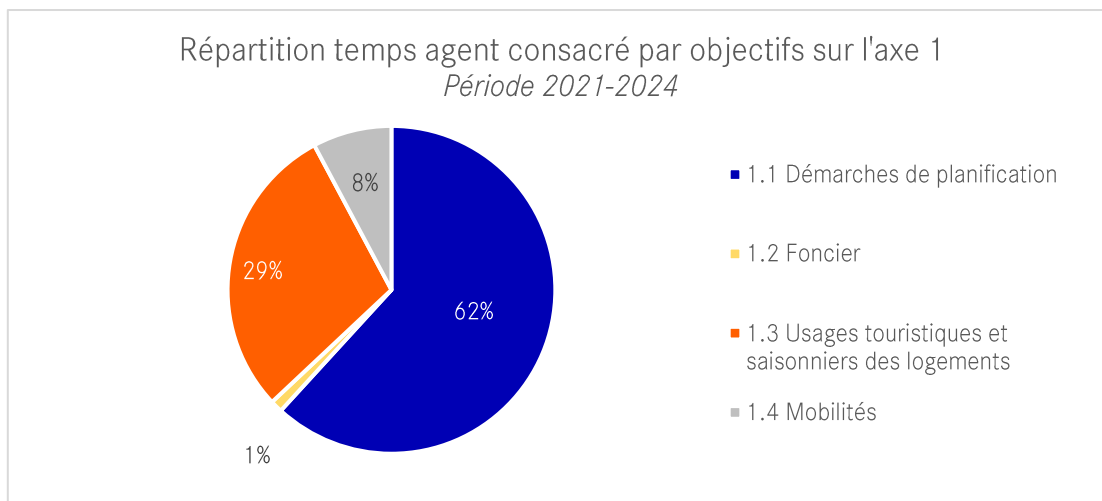
Sur ces 4 objectifs, 62% du temps de travail sur la période 2021-2024 est consacré à l'accompagnement des démarches de planification (objectif 1.1). On y trouve notamment le travail sur la **notion de capacité d'accueil de la loi littoral** qui a mobilisé un temps de travail important (125 jours au total), l'accompagnement de projets à travers la **production de cahiers de ressources**<sup>10</sup> et l'accompagnement des collectivités et de leurs

syndicats sur l'intégration des spécificités littorales dans les SCOT et PLU.

29% du temps de travail est consacré à l'amélioration de la connaissance des usages touristiques et saisonniers des logements (objectif 1.3). Le nombre de jours dédiés à cet objectif a été en constante augmentation sur la période 2021-2024.

En revanche, peu de temps a été consacré aux deux autres objectifs : la promotion d'une gestion économe du foncier (objectif 1.2) et l'organisation et l'optimisation de la mobilité quotidienne et touristique (objectif 1.4). Pour autant, ces sujets mobilisent d'autres agents du GIP et font l'objet de travaux qui sont davantage valorisés dans l'axe 3 (études et d'actions de mobilité dans la continuité des démarches ADS, études de recomposition spatiale, démarches liées à la gestion de la fréquentation ...).

<sup>10</sup> Les cahiers de ressources sont produits par le GIP Littoral et recensent l'ensemble des données, études et projets du territoire. Ils sont à la disposition des porteurs de SCOT et PLU-I produits et actualisés au fil des besoins.



Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

Sur la période 2021- 2024, trois sujets ont particulièrement été explorés :

- La notion de **capacité d'accueil inscrite dans la loi Littoral**, démarche initiée en 2021, a abouti à la production d'un rapport d'étude et d'un webinaire en 2023<sup>11</sup>.
- L'étude sur les **résidences secondaires** sur le littoral néo-aquitain menée en partenariat avec l'INSEE, s'est concrétisée par une publication de l'INSEE en 2022 et l'organisation d'un webinaire<sup>12</sup>.
- L'analyse des **dynamiques des locations de courte durée** sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine, s'est également concrétisée par un rapport d'étude et l'organisation d'une journée en présentiel sur la thématique en 2025<sup>13</sup>.

|                                          | Nb de jours<br>GIP | Prestataires externes                                          | Montant<br>Presta | Cofinancement                                                                         |
|------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité d'accueil loi littoral          | 125                | Cabinet d'avocat LGP – analyse juridique                       | 9000 €            | /                                                                                     |
| Résidences secondaires                   | 30                 | INSEE – analyse statistique                                    | 4000 €            | /                                                                                     |
| Dynamiques des locations de courte durée | 50                 | Convention d'adhésion à l'AUDAP sur 1 an – analyse statistique | 15 600 €          | Région Nouvelle-Aquitaine à 100% (via le programme partenarial d'activité de l'AUDAP) |

Le GIP s'est appuyé sur des prestataires externes pour réaliser tout ou partie de ces études, notamment pour se doter de certaines expertises non présentes au sein de l'équipe : expertise juridique, expertise statistique, etc. Toutefois, ces études font l'objet d'un travail partenarial pour lequel l'expertise du GIP est mobilisée sur d'autres volets (ex : travail sur l'état des lieux des territoires et la synthèse des préconisations dans le cadre de l'étude sur la capacité d'accueil de la loi Littoral ; travail sur le volet outils/ réglementation pour l'étude sur les dynamiques des locations de courte durée).

Sur l'axe1, la diffusion des données et résultats des études passe par des formats divers : diffusion sur le site internet / réseaux sociaux du GIP, organisation de webinaires et/ou de journées de rencontre, production de cahiers de ressources<sup>14</sup>, etc. ainsi qu'à travers l'accompagnement des démarches de planification sur le périmètre d'intervention.

<sup>11</sup> [Rapport d'étude sur la capacité d'accueil](#)

<sup>12</sup> [Rendu final de l'étude sur les résidences secondaires](#)

<sup>13</sup> [Synthèse de l'étude locations de courte durée](#)

<sup>14</sup> Les cahiers de ressources sont produits par le GIP Littoral et recensent l'ensemble des données, études et projets du territoire. Ils sont à la disposition des porteurs de SCOT et PLUi produits et actualisés au fil des besoins.

## Axe 2- Des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers à préserver et à valoriser à toutes les échelles, ou « Environnement »

|                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.1 Appréhender globalement les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et les paysages littoraux</b>                                                                                                                                                                      |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                                                      |
| - Améliorer les connaissances sur l'évolution temporelle et spatiale des espaces NAF, en vue d'anticiper les changements à venir (étude ENAF)                                                                                                                                         |
| - Participer aux études ou initier un travail sur les connaissances en matière de multifonctionnalité des espaces NAF et de services rendus par ces espaces, en lien avec les structures spécialisées                                                                                 |
| - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des lacs et étangs arrière-littoraux pour anticiper l'évolution notamment au regard des changements climatiques                                                                                                                   |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| - Initier une démarche régionale sur les lacs aquitains                                                                                                                                                                                                                               |
| - Mutualiser et diffuser les connaissances et pratiques sur les espaces NAF au sein des territoires                                                                                                                                                                                   |
| - Favoriser les échanges d'expériences sur les pratiques durables, notamment agricoles et forestières, dans les espaces NAF                                                                                                                                                           |
| - Recenser et compiler les études existantes sur les paysages littoraux (ex. atlas des paysages littoraux départementaux, etc.) et concourir à la mise en réseau autour des actions existantes (programmes d'actions, plan-paysages)                                                  |
| <b># Veille</b>                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| - Suivre, dans le but d'un partage d'information, les démarches locales de préservation des espaces naturels littoraux (SAGE, Natura 2000, ENS, lacs et étangs...)                                                                                                                    |
| <b>2.2 Intégrer l'armature des espaces NAF et leurs ressources au cœur des projets de territoire</b>                                                                                                                                                                                  |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| - Accompagner et valoriser la prise en compte des espaces NAF, de la biodiversité et des services écosystémiques au cœur des projets de territoires                                                                                                                                   |
| - Accompagner les territoires pour permettre une gestion économe de l'espace et préserver les continuités écologiques (limiter l'artificialisation des sols et la dégradation ou la fragmentation des espaces NAF), notamment à travers les documents d'urbanisme et de planification |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| - Identifier et diffuser les démarches existantes liées à l'organisation de la compensation écologique sur le littoral régional                                                                                                                                                       |
| <b>2.3 Définir et généraliser les conditions de mise en valeur et de préservation des espaces naturels littoraux</b>                                                                                                                                                                  |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                                                      |
| - Identifier et mieux connaître les espaces naturels fréquentés du littoral en vue d'apporter un appui méthodologique pour améliorer, rationaliser l'accueil sur les sites et assurer leur préservation                                                                               |
| - Identifier et caractériser l'évolution des usages de loisirs les plus emblématiques du littoral et leurs impacts en matière d'aménagement pour une amélioration du partage de l'espace et de la cohabitation entre usagers                                                          |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| - Accompagner l'organisation et la gestion durable des plages                                                                                                                                                                                                                         |
| - Accompagner les réflexions et travaux des gestionnaires et porteurs de SAGE sur la connaissance, la gestion et la mise en valeur des lacs et étangs arrière-littoraux                                                                                                               |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| - Accompagner la mise en réseau et l'information des acteurs (gestionnaires, collectivités, services de l'Etat, offices de tourisme, représentants des usagers, prestataires d'activités, associations, etc.) au sein des sites naturels                                              |
| - Innover et promouvoir une gestion environnementale (durable) des sites fréquentés : accessibilité, gestion des flux, gestion des déchets, nettoyage des plages, gestion économe de l'eau, gestion agricole des espaces, gestion différenciée des espaces verts, etc.                |
| - Mettre en réseau et valoriser les démarches de suivi et d'amélioration de la qualité des eaux de baignade (et plus largement des eaux littorales) et les outils de gestion et de communication associés                                                                             |
| - Mettre en réseau et valoriser les démarches de gestion des espèces exotiques envahissantes                                                                                                                                                                                          |

626 jours de travail sur 2021-2024

Temps de travail du Chargé de Mission Environnement majoritairement et 1 stagiaire en 2023

Les objectifs de l'axe 2 sont les suivants :

Objectif 2.1 Appréhender globalement les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et les paysages littoraux

Objectif 2.2 Intégrer l'armature des espaces NAF et leurs ressources au cœur des projets de territoires

Objectif 2.3 Définir et généraliser les conditions de mise en valeur et de préservation des espaces naturels littoraux

Sur les 3 objectifs, le temps de travail sur la période 2021-2024 est à 58% consacré à l'objectif 2.1 "Appréhender globalement les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)".

La réalisation de l'étude sur « l'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers », dite étude ENAF, initiée en 2018 et finalisée en 2022 avec la validation d'un rapport d'étude et de son résumé non technique a

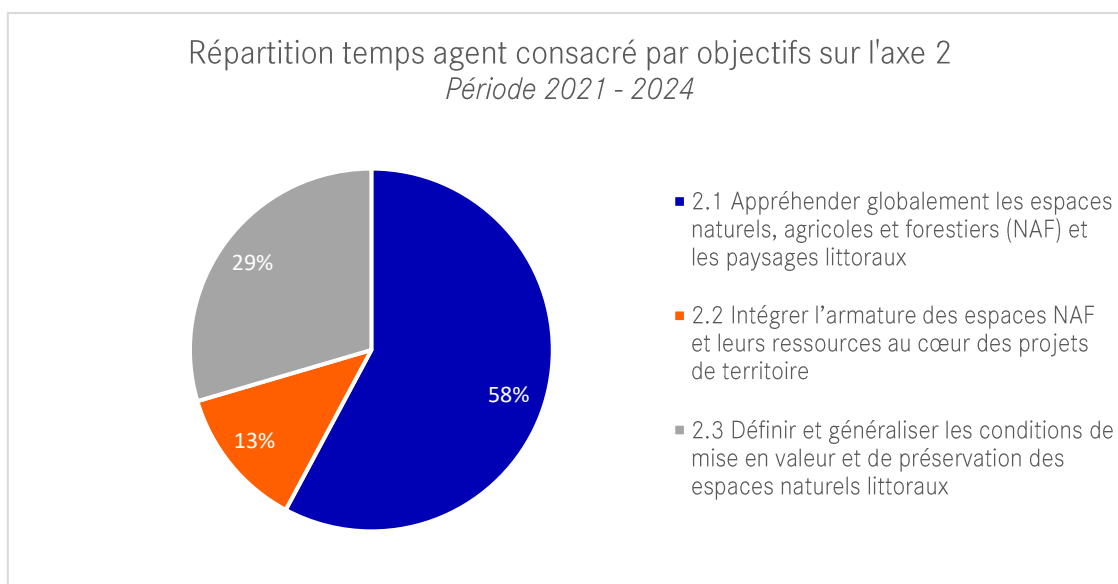
nécessité un nombre très important de jours de travail (289 jours en 2021 et 2022)<sup>15</sup>.

On constate aussi un nombre de jours du chargé de mission Environnement en constante augmentation sur l'accompagnement du volet environnemental et réglementaire des projets issus des démarches d'aménagement durable et des stratégies locales (accompagnement dans les études et suivi des bureaux d'étude sur les procédures environnementales, relecture des dossiers déposés, suivi des phases d'instructions et demandes de compléments, etc.). Ainsi, 77 jours de travail ont été comptabilisés en 2024 sur l'objectif 2.3 contre moins de 10 en 2021.

De nombreuses actions inscrites dans l'axe 2 n'ont que peu ou pas été traitées sur la période 2021-2024 : démarches de suivi et d'amélioration de la qualité des eaux de baignade, démarches de gestion des espèces exotiques envahissantes<sup>16</sup>, etc. Elles ont été inscrites à Littoral 2030 lors de son écriture, mais n'ont pas fait l'objet de sollicitations de la part des membres notamment parce qu'elles sont traitées par d'autres structures que le GIP Littoral. D'autres actions sont traitées par renvois notamment dans l'axe 1 (ex : accompagnement sur la gestion économe de l'espace à travers les démarches de planification). Ces renvois s'expliquent par le fait que la mission est réalisée par la Chargée de Mission Planification.

<sup>15</sup> [Rapport d'étude ENAF et Résumé non technique](#)

<sup>16</sup> Liste exhaustive des actions fournies en Annexe 3



Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

Au-delà de l'étude ENAF, plusieurs autres sujets ont été explorés par le GIP :

- L'évolution des **paysages littoraux face au changement climatique** a fait l'objet d'un stage d'étude, qui a abouti à un rapport compilant et synthétisant les unités paysagères du littoral de Nouvelle-Aquitaine<sup>17</sup>. Après cette compilation d'informations sur les paysages littoraux, les travaux du GIP vont se réorienter vers la production d'une note technique portant sur la végétation locale adaptée au changement climatique, visant à promouvoir ce type d'essences dans les projets opérationnels.
- L'identification et la caractérisation de **l'évolution des usages de loisirs** se sont traduites par la production d'une note technique sur les pratiques connectées<sup>18</sup>, l'analyse et la diffusion de données issues de la plateforme Outdoorvision (données GPS des pratiquants d'activités de pleine nature) et l'accompagnement des projets locaux.

|                                                      | Nb de jours GIP | Prestataires externes                                                      | Montant Presta               | Cofinancement                           |
|------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|
| Etude ENAF                                           | 298 *           | SIRS, Alise Geomatique, OXAO – Cartographie et analyse des données         | 227 000 €                    | CRNA (20 %), FNADT (20 %), FEDER (20 %) |
| Rapport sur l'évolution des paysages littoraux       | 47              | -                                                                          | -                            | -                                       |
| Note technique sur l'évolution des usages de loisirs | 39              | Convention avec le PRNSN pour mise à disposition des données Outdoorvision | 5 000 € par an (2024 à 2026) | -                                       |

\* Sur l'étude ENAF, un travail important a été réalisé en interne sur la phase 2 afin d'analyser les résultats de l'évolution de l'occupation du sol (à partir des données cartographiques des millésimes 1985, 2000, 2009, 2015 puis 2020). Ce travail était initialement confié à un prestataire, dont le rapport d'analyse ne permettait pas une appropriation par les acteurs du littoral des résultats de l'étude. C'est pourquoi le Chargé de mission Environnement du GIP Littoral a rédigé en interne le rapport d'étude ENAF. Pour faciliter son appropriation, un résumé non technique a été produit et les principaux résultats ont fait l'objet d'une diffusion à travers un support physique (dépliant 8 pages) et un webinaire organisé en fin d'année 2022.

<sup>17</sup> Unités paysagères du littoral néo-aquitain

<sup>18</sup> Note technique pratiques connectées

## Axe 3 - Des mutations des activités économiques et des dynamiques territoriales qui imposent de repenser les modèles et l'appui sur les ressources locales ou « Aménagement »

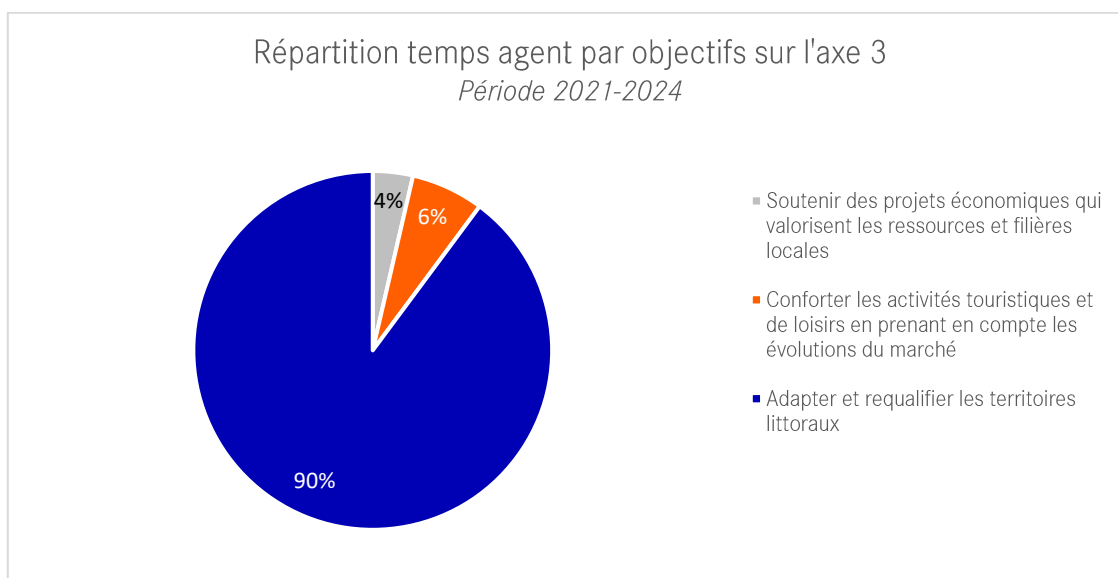
|                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.1 Soutenir des projets économiques qui valorisent les ressources et filières locales</b>                                                                                                                                              |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                        |
| - Participer et/ou initier des projets inter-filières : tourisme, bois, numérique, mobilité, glisse, nautisme, pêche, ostréiculture...                                                                                                     |
| - Accompagner à la demande les réflexions sur le développement des énergies renouvelables sur le littoral (bois, hydrolien, éolien terre, éolien near/offshore, houlomoteur, photovoltaïque, marémoteur et osmotique, méthanisation, etc.) |
| <b># Veille</b>                                                                                                                                                                                                                            |
| - Assurer un lien avec l'Agence de Développement Innovation de la Région (ADI), les pôles de compétitivité et les clusters régionaux, en particulier ceux issus de la démarche « Croissance Bleue » (ex : Atlantic cluster)                |
| <b>3.2 Conforter les activités touristiques et de loisirs en prenant en compte les évolutions du marché</b>                                                                                                                                |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                           |
| - Participer à la production et la mutualisation des données qualitatives et dynamiques dans l'observation des territoires littoraux (ex : mesure de la fréquentation des plages)                                                          |
| - Poursuivre les réflexions sur de nouveaux modèles de financements et d'investissements                                                                                                                                                   |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                        |
| - Améliorer la prise en compte du tourisme dans les documents de planification                                                                                                                                                             |
| - Développer et améliorer les services sur les plages dans un souci de maintien de l'égalité entre territoires (entretien, nettoyage, surveillance des plages, etc.)                                                                       |
| - Identifier, accompagner et gérer l'accroissement des activités de pleine nature dans une perspective de développement durable (services, aménagement, usages)                                                                            |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                    |
| - Mener une veille, assurer des échanges et produire des éléments de connaissance selon les besoins sur les filières touristiques du littoral : glisse, plaisance, nautisme, écotourisme, etc.                                             |
| - Participer aux réflexions et assurer un partage d'expériences autour de l'emploi touristique (plateforme des saisonniers, forums emplois saisonniers, pluriactivité, relations été/hiver, etc.)                                          |
| <b># Veille</b>                                                                                                                                                                                                                            |
| - Assurer une veille sur l'innovation dans le secteur du tourisme (nouvelles formes d'hébergements touristiques, nouvelles offres de services et d'équipements, etc.)                                                                      |
| <b>3.3 Adapter et requalifier les territoires littoraux</b>                                                                                                                                                                                |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                           |
| - Evaluer et adapter la démarche Aménagement durable des stations et territoires touristiques littoraux                                                                                                                                    |
| - Identifier et caractériser l'évolution des usages de loisirs les plus emblématiques du littoral et leurs impacts en matière d'aménagement pour une amélioration du partage de l'espace et de la cohabitation entre usagers               |
| - Adapter le Schéma plans plages et poursuivre l'identification de nouvelles actions collectives sur les plans plages (ex : postes de secours, panneaux de baignade, Guide régional du surf, etc.)                                         |
| - Construire des cadres pour appuyer les territoires dans leur relation avec les promoteurs touristiques sur les problématiques d'aménagement                                                                                              |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                        |
| - Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'Aménagement durable des stations et territoires touristiques littoraux                                                                                                         |
| - Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'Aménagement durable des plages                                                                                                                                                 |
| - Accompagner les actions permettant d'aller vers une stratégie collective d'accueil dans les secteurs soumis à pression métropolitaine                                                                                                    |

1 604 jours de travail sur 2021-2024  
Temps de travail du Chargé de projets Aménagement, de la Chargée de Mission Aménagement et de la Directrice adjointe

Les objectifs de l'axe 3 sont les suivants :  
Objectif 3.1 Soutenir des projets économiques qui valorisent les ressources et filières locales  
Objectif 3.2 Conforter les activités touristiques et de loisirs en prenant en compte les évolutions du marché  
Objectif 3.3 Adapter et requalifier les territoires littoraux

De manière plus prononcée sur cet axe que sur les deux précédents, 90% du temps consacré sur l'axe 3 est mobilisé sur le seul objectif d'adaptation et de requalification des territoires littoraux (objectif 3.3). Les deux autres objectifs sont principalement traités dans le cadre de partenariats, car ils sont davantage du ressort d'autres structures (la participation à des projets inter-filières relève par exemple des liens avec l'Agence de Développement Economique Régionale – ADI-NA) ou bien font l'objet de renvois vers d'autres axes (ex : la prise en compte du

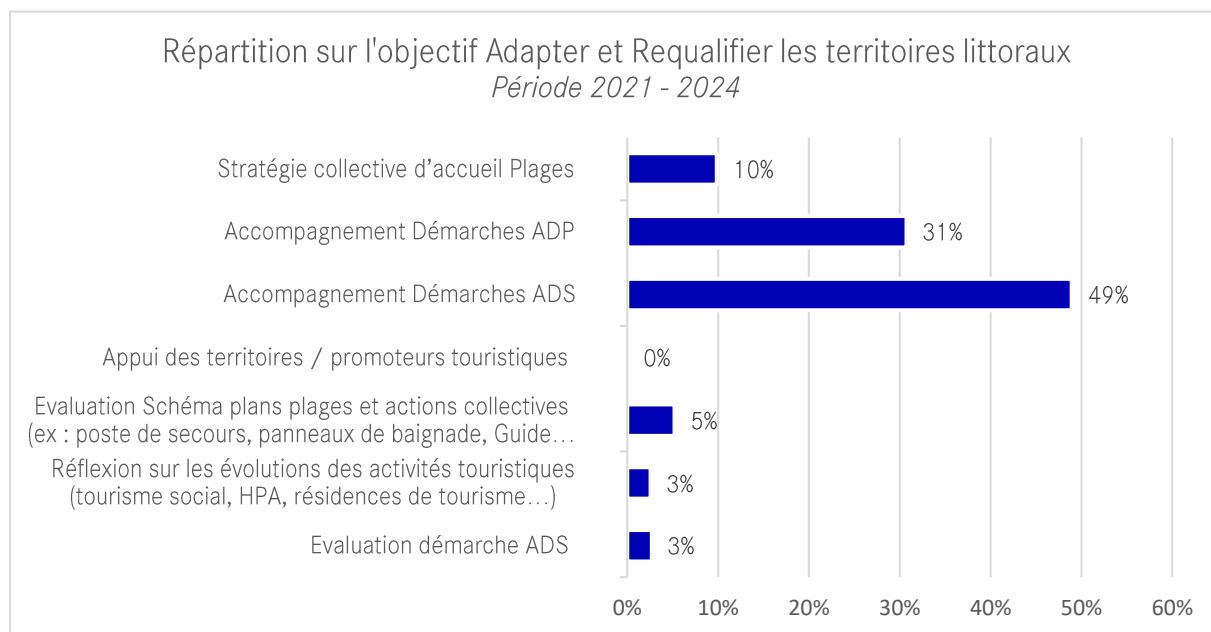
tourisme dans les documents de planification est traitée dans l'axe 1 par la chargée de mission Planification).



Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025



Au regard des premiers résultats, une analyse plus fine du temps consacré à l'objectif d'adaptation et de requalification des territoires littoraux a été réalisée<sup>19</sup> :



*Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025*

La concentration du temps passé sur l'objectif 3.3 s'explique pour plusieurs raisons. Il comprend d'abord l'animation des démarches régionales et l'accompagnement des projets locaux en matière de :

- Aménagement Durable des Stations (ADS), démarche régionale permettant aux collectivités de disposer d'un projet de territoire et d'une feuille de route opérationnelle ;
- Aménagement Durable des Plages (ADP), démarche régionale permettant le réaménagement des secteurs de plages surveillées.

Sur la dimension d'accompagnement des projets, la comptabilité analytique 2021-2024 ne permet pas de distinguer le temps passé de manière détaillée entre le suivi des études préalables et des phases plus opérationnelles, ceci pourrait constituer une évolution intéressante pour mieux mesurer l'action du GIP, et notamment de mesurer la nature de l'accompagnement sur le temps long.

Le travail conduit dans le cadre de la Stratégie d'accueil des Plages de Gironde est également comptabilisé dans l'objectif 3.3. Enfin, du temps est également consacré à la production de notes techniques permettant d'approfondir des sujets techniques en lien avec les démarches d'aménagement durable accompagnées (ex : note technique revêtement<sup>20</sup>, stationnement payant, bilan de la fréquentation estivale, etc.). Ces productions sont réalisées en interne par l'équipe technique du GIP qui mobilise ses membres et partenaires (les bureaux d'études et entreprises concernées peuvent également être sollicités de manière gracieuse selon les sujets pour la relecture de ces documents).

L'organisation de la feuille de route sur 2021-2024 ne permet pas de faire ressortir des thématiques comme la gestion des flux ou encore la recomposition des territoires littoraux, alors même que les agents concernés par l'axe 3 y consacrent un temps de plus en plus important (ex : pour un même suivi d'étude de recomposition, le chargé de projet Aménagement Durable indique du temps de suivi d'une démarche ADS, alors que le chargé de projet Gestion des Risques indique du temps de suivi de stratégie locale).

L'axe 3 ne cible pas d'études longues ou approfondies (à l'image de l'étude sur la capacité d'accueil dans l'axe 1 ou l'étude ENAF dans l'axe 2).

<sup>19</sup> Ces analyses sont complétées dans la partie "Accompagnement des projets portés par les collectivités" page 43.

<sup>20</sup> [Note technique sur les revêtements dans les espaces publics](#)

## Axe 4 - Des risques littoraux, menaçant les territoires à différents horizons temporels, qui imposent de repenser la prévention en lien avec l'aménagement ou « Risques »

|                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.1 Encourager la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques d'érosion côtière</b>                                                                                                                                                            |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                      |
| - Poursuivre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution de stratégies de gestion de la bande côtière, permettant une approche plus intégrée et de long terme de la gestion de l'érosion côtière                                                      |
| - Accompagner, au plan opérationnel, la mise en œuvre à court et moyen terme des programmes d'actions des stratégies locales de gestion de la bande côtière, en particulier en matière de lutte active                                                   |
| - Expérimenter le repli stratégique en fonction des spécificités territoriales                                                                                                                                                                           |
| - Valoriser et partager les démarches d'information, de concertation, de participation du public dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de gestion de la bande côtière, et accompagner le développement de nouvelles approches en ce sens |
| <b>4.2 Articuler davantage la gestion des inondations/submersions marines et la gestion de l'érosion côtière</b>                                                                                                                                         |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                         |
| - Identifier les axes de travail prioritaires pour aller vers la définition d'une approche mixte submersion et érosion sur les littoraux concernés par les deux risques, et le cas échéant de stratégies locales et de programmes d'actions intégrés     |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                  |
| - Valoriser et partager les démarches locales de gestion des submersions marines et identifier les éventuels besoins d'appui au niveau régional                                                                                                          |
| <b># Veille</b>                                                                                                                                                                                                                                          |
| - Evaluer les effets et retombées des stratégies, plans de gestion et programmes d'actions régionaux et locaux de gestion des risques littoraux sur les actions opérationnelles de terrain, et imaginer d'éventuelles pistes d'améliorations             |
| <b>4.3 Accompagner la prise en compte des risques littoraux dans les documents de planification, les stratégies de développement économique et les projets d'aménagement</b>                                                                             |
| <b># Etudes prospectives, stratégiques &amp; méthodologiques</b>                                                                                                                                                                                         |
| - Engager une réflexion sur l'adaptation aux risques du secteur de l'hôtellerie de plein-air                                                                                                                                                             |
| - Engager une réflexion sur la problématique des équipements sensibles en zone à risques                                                                                                                                                                 |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                      |
| - Accompagner la prise en compte du risque, dans la planification et les projets, en fonction des spécificités locales et des modes de gestion retenus par les stratégies locales                                                                        |
| - Mener une veille sur les démarches innovantes : zonages réglementaires, préconisations constructives particulières concernant des aménagements et équipements, intégration du risque dans les documents qui encadrent l'exploitation d'activités, etc. |
| <b># Veille</b>                                                                                                                                                                                                                                          |
| - Contribuer aux réflexions nationales et identifier les besoins en évolution réglementaire, sur les questions de recomposition spatiale et de réduction de la vulnérabilité sur les constructions existantes                                            |
| - Mener une veille sur les démarches locales de prévention du risque de feux de forêt                                                                                                                                                                    |
| <b>4.3 Favoriser les démarches concourant à la résilience des territoires littoraux</b>                                                                                                                                                                  |
| <b># Accompagnement des projets</b>                                                                                                                                                                                                                      |
| - Renforcer au sein des stratégies locales de gestion de l'érosion et des submersions marines, les réflexions sur la gestion des interfaces entre zones urbanisées et espaces naturels littoraux                                                         |
| - Accompagner la renaturation des espaces déconstruits après un repli stratégique, et engager une réflexion sur l'inscription de ce type d'action dans les démarches de compensation environnementale                                                    |
| - Accompagner la conception de constructions démontables ou déplaçables favorisant la résilience face aux risques naturels et en s'appuyant sur les ressources locales                                                                                   |
| <b># Mise en réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                  |
| - Valoriser les actions de génie écologique sur les plages et espaces dunaires, notamment en mettant en réseau les acteurs impliqués                                                                                                                     |
| - Valoriser des actions de gestion des marais maritimes et marais rétro-littoraux, et notamment de leur rôle de champs d'expansion dans la prévention des submersions marines                                                                            |

1442 jours de travail sur 2021-2024

Temps de travail du Chargé de Mission, de la Chargée de projets Risques ainsi que d'1 stagiaire sur la période.

Les objectifs de l'axe 4 sont les suivants :

Objectif 4.1 Encourager la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques d'érosion côtière

Objectif 4.2 Articuler davantage la gestion des inondations / submersions marines et la gestion de l'érosion côtière

Objectif 4.3 Accompagner la prise en compte des risques littoraux dans les documents de planification, les stratégies de développement économique et les projets d'aménagement

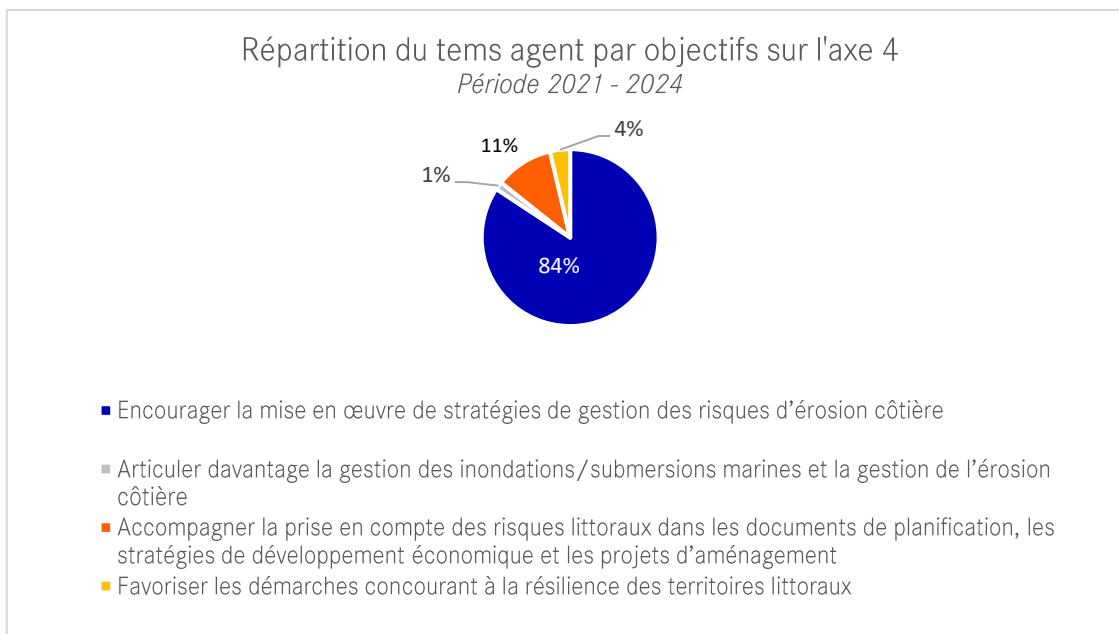
Objectif 4.4 Favoriser les démarches concourant à la résilience des territoires littoraux

Sur l'axe 4, 85% du temps mobilisé est consacré à l'accompagnement des stratégies de gestion des risques d'érosion (4.1).

La priorité a été donnée à la consolidation des SLGBC et à leurs déploiements en Charente-Maritime.

11% du temps agent est dédié à l'accompagnement des territoires pour une prise en compte du risque dans la planification territoriale et dans les projets d'aménagement (4.3). Les SLGBC fixent le cadre de réflexion et stratégique des actions de résilience des territoires (renaturation, déplacements...), la phase opérationnelle est généralement portée dans d'autres cadres (4.4).

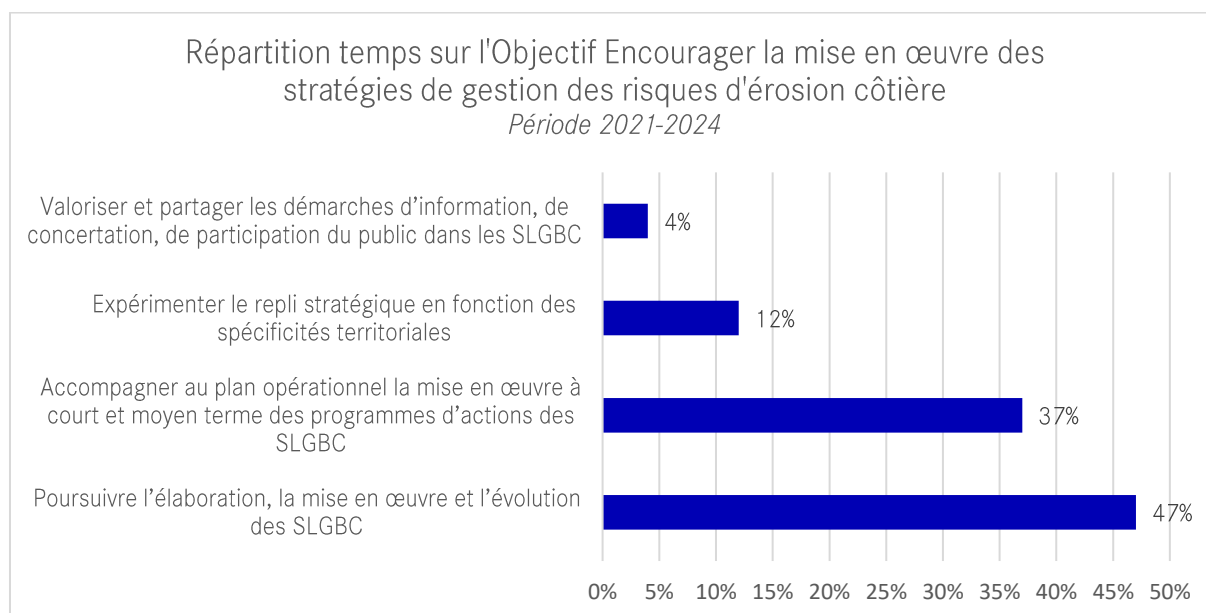
Concernant l'articulation des politiques de gestion du risque érosion / submersion (4.2), les cadres d'intervention différenciés ne facilitent pas une approche croisée et cohérente des risques. Cette répartition n'implique toutefois pas une moindre attention portée aux autres objectifs de l'axe ; ceux-ci étant abordés de manière transversale au sein des plans d'action des stratégies susmentionnées ou dans d'autres axes de la feuille de route Littoral 2030.



*Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025*

Il convient aussi de rappeler que le socle de la stratégie régionale est un diagnostic de la sensibilité à l'érosion côtière permettant d'identifier tous les sites sensibles à l'érosion sur lesquels peut être menée une SLGBC ; aujourd'hui tous les territoires étant couverts, on peut s'attendre dans les prochaines années à un temps moins important consacré à l'objectif 4.1 et davantage sur les objectifs 4.2 et 4.3.

De manière plus précise, le temps consacré à l'objectif 4.1 se détaille de la manière suivante :



*Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025*

Le graphique ci-dessus montre que la comptabilité analytique permet de distinguer la mission d'accompagnement à l'élaboration des stratégies locales et leur mise en œuvre opérationnelle. Elle permet aussi de distinguer l'accompagnement spécifique sur l'expérimentation du repli stratégique. Néanmoins, seul le temps consacré au suivi des études de recomposition par les chargés de missions risques est valorisé ici, tandis que d'autres études et/ou projets sont accompagnés dans le cadre des démarches d'aménagement durable (études de recomposition de Lacanau ou Saint-Jean-de-Luz,

projet de réaménagement des plages de l'Horizon à Lège Cap Ferret ou de La Teste-de-Buch, etc.), mettant en lumière la nécessité de renforcer l'articulation de suivi de projets entre les axes.

Par ailleurs, la contribution aux réflexions nationales sur la gestion des risques littoraux et sur la recomposition occupe un temps de plus en plus important ces dernières années, mais n'est pas quantifiable avec la comptabilité analytique actuelle. Ainsi, la participation aux instances nationales (Comité National du Trait de Côte), les notes produites aux élus pour ces instances ou encore les temps d'échanges et de restitution des informations ne sont pas comptabilisés aujourd'hui.

Enfin, le nombre de jours consacrés à la production de connaissances et d'études n'est pas comptabilisé de manière distincte, alors que plusieurs études et notes techniques ont été produites ces dernières années : actualisation de la sensibilité érosion, note technique génie écologique, note technique érosion et Hôtellerie de Plein Air, production du bilan des SLGBC, etc. Ces productions sont essentiellement diffusées dans le cercle des acteurs de la gestion des risques littoraux.

### Synthèse des enseignements du bilan interne 2021-2024 par axe

L'organisation du programme d'actions par axe et par chargé de mission thématique impose, pour le suivi des projets transversaux, de nombreux renvois qui nuisent à la lisibilité de l'action du GIP à la fois en interne pour tenir une comptabilité analytique précise, et aussi en externe pour expliquer plus simplement l'action du GIP. La feuille de route peut être simplifiée pour supprimer ces renvois<sup>21</sup>.

Dans chaque axe, figurent au même niveau des actions de simple veille et des actions structurantes, ne mobilisant pas le même temps passé. Une des raisons de cette présentation est liée au fait que la feuille de route a été construite en 2018-2019 dans le cadre d'une gouvernance élargie associant des collectivités n'ayant pas le même niveau d'appréhension du champ d'action et de la plus-value que le GIP pourrait ou non apporter sur différentes thématiques. Cinq ans plus tard, l'évaluation intermédiaire met en évidence que « l'outil GIP » est connu par l'ensemble des membres et que ses limites d'intervention sont mieux appréhendées. Il est donc envisageable de repenser une feuille de route plus resserrée.

#### ***Axe 1 - planification :***

- Des sujets sur lesquels le GIP est de plus en plus sollicité (habitat, Loi littoral, loi Climat et Résilience...).
- Une production d'études et de connaissances qui permet d'alimenter la réflexion générale sur les sujets littoraux nourrissant à la fois les documents de planification et les projets opérationnels.
- Un accompagnement des porteurs de SCoT et PLU(i) dans les démarches de planification sur les questions littorales qui se renforce.

#### ***Axe 2 - environnement :***

- Des sujets qui montent en puissance sur les questions des pratiques connectées.
- Un accompagnement réglementaire et environnemental des projets d'aménagement durable et de gestion des risques par le chargé de mission Environnement qui se renforce.
- Le cadre Espaces naturels fréquentés encore peu sollicité par les collectivités.

#### ***Axe 3 - aménagement durable :***

- Des objectifs sur des thématiques non traitées par le GIP.
- Une dispersion des actions liées à l'observation et la gestion des flux (mesure de la fréquentation régionale des plages, stratégie d'accueil dans les secteurs de plage soumis à la pression métropolitaine, coopération INTERREG sur la thématique de la gestion des flux touristiques littoraux, etc.) au sein de l'axe 3 et aussi en renvoi vers les axes 1 et 2.
- Une absence d'affichage du temps consacré et de l'expertise en matière d'adaptation et recomposition des territoires littoraux.
- Pas de précision sur le temps passé de manière plus détaillée sur les différentes phases d'un projet (études préalables, phases opérationnelles, études complémentaires).

#### ***Axe 4 - risques littoraux :***

- Des liens à clarifier et à renforcer avec les actions des autres axes (planification, aménagement durable).
- Un temps de contribution aux réflexions nationales sur les questions de recomposition spatiale et de réduction de la vulnérabilité non comptabilisé.
- Des productions de connaissances et de données sur la gestion des risques assez peu valorisées au-delà du cadre technique « Risques ».

---

<sup>21</sup> La nouvelle feuille de route est présentée page 37 du présent rapport.



## 1.3 | La production d'études et de connaissances sur 2021 - 2024

Dès sa création, le GIP Littoral est pensé comme un groupement en capacité de porter des études régionales à caractère prospectif. Celles-ci ont vocation à éclairer la décision des acteurs publics et pour certaines ont conduit à élaborer les grands cadres régionaux d'intervention sur lesquels le GIP continue de s'appuyer aujourd'hui. En complément de ces études, le GIP Littoral est un outil de production de connaissance et de données sur des sujets plus techniques ou thématiques.

**Production de connaissance, études conduites sur la période 2021-2024 :**

| Date                                                         | Etudes / notes                                                                     |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Etudes longues conduites dans le PDDL (2010-2020)            | Etude sur le schéma cyclable littoral régional (2011)                              |
|                                                              | Étude prospective tourisme (2013)                                                  |
|                                                              | Etude tourisme social et foncier (2014)                                            |
|                                                              | Etude prospective sur l'organisation de l'espace littoral (2015)                   |
|                                                              | Etude sur le foncier de l'hôtellerie de plein air (2016)                           |
|                                                              | Etude sur la sensibilité érosion du littoral aquitain (2018)                       |
|                                                              | Etude démographie littorale – projections 2040 (2020)                              |
| Etudes approfondies conduites dans Littoral 2030 (2021-2025) | Etude sur l'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers (2022)         |
|                                                              | Etude sur les résidences secondaires (2022)                                        |
|                                                              | Etude sur la sensibilité érosion du littoral de N-A (actualisation 17) (2022)      |
|                                                              | Rapport sur les unités paysagères du littoral (2023)                               |
|                                                              | Etude sur la Capacité d'accueil de la loi Littoral (2023)                          |
|                                                              | Etude sur les dynamiques des locations de courte durée (2025)                      |
| Notes techniques (2021-2025)                                 | Note technique sur le stationnement payant (2022)                                  |
|                                                              | Note technique dispositif de mesure et analyse de la fréquentation (2022)          |
|                                                              | Note technique génie écologique (2024)                                             |
|                                                              | Note techniques pratiques connectées (2024)                                        |
|                                                              | Note technique revêtement (2024)                                                   |
|                                                              | Note technique érosion et HPA (2024)                                               |
|                                                              | Note technique véhicules de loisirs (2024)                                         |
|                                                              | Note technique végétation locale adaptée (En cours - 2025)                         |
|                                                              | Note technique sur les retours d'expérience de repli stratégique (En cours - 2025) |

*Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025*

Les études longues et approfondies inscrites dans Littoral 2030 au sein des axes 1 et 2 (ENAF / Capacité d'accueil / Résidences secondaires) ont toutes été réalisées. Elles ont fait l'objet d'une présentation et d'une validation au sein du conseil d'administration du GIP Littoral, ainsi qu'une présentation et diffusion dans le cadre de journées ou webinaires.

Celles prévues au sein des axes 3 et 4 ont un caractère plus technique, ont nécessité un temps de réalisation plus court et font l'objet d'une diffusion moins élargie auprès du partenariat. Elles s'apparentent davantage à des notes techniques (cf. note technique sur le génie écologique, sur les revêtements ...). Elles ne sont pas automatiquement précisées dans Littoral 2030, pour autant elles font l'objet d'une programmation dans le cadre des remontées des membres et partenaires au sein des groupes techniques thématiques et sont reprises d'une année sur l'autre dans le programme de travail annuel. Cette souplesse permet de répondre aux attentes des membres.

Enfin, certains sujets ont été traités au fil des besoins remontés par les membres du GIP et des opportunités de partenariats (exemple : étude sur les dynamiques des locations de courte durée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées).

Aujourd'hui, la diffusion des résultats des études est la suivante :

- Production d'un livrable d'étude :
  - Présentation en groupe technique
  - Présentation/validation en Conseil d'Administration pour les études
  - Mise en ligne sur le site internet du GIP
  - Production d'une synthèse (non systématique)
  - Production d'une actualité / relais sur les réseaux sociaux du GIP Littoral
- Valorisation des résultats dans le cadre des cahiers de ressource à destination des porteurs de démarches de planification
- Organisation d'une journée thématique ou d'un webinaire de présentation des résultats (non systématique)
- Production d'un carnet de bord synthétisant les échanges survenus lors de l'évènement
- Les notes techniques quant à elles sont présentées et diffusées dans le cadre de groupes techniques thématiques puis mises en ligne sur le site internet et peuvent faire l'objet d'une « actualité »

### **Apport et grands enseignements des études prospectives conduites sur la période 2021 / 2024 :**

#### **Etude sur l'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers (2022)**

En analysant la cartographie de l'occupation du sol réalisée sur le territoire des Schémas de cohérence territoriaux (SCoT) littoraux de Nouvelle-Aquitaine pour plusieurs années de prises de vue (1985, 2000, 2009 et 2015), l'étude ENAF a permis d'identifier, localiser et quantifier les évolutions de l'occupation du sol qui se sont réalisées sur cette période de 30 ans. Cette étude a permis de mieux comprendre les dynamiques spatiales et fonctionnelles passées, en cours et à venir, et de mieux appréhender le devenir des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce travail contribue également à la sensibilisation des acteurs des territoires à la problématique de l'artificialisation des milieux.

Le rapport d'étude ENAF permet de présenter les principaux résultats de cette analyse, qui sont retranscrits à travers deux niveaux de lecture complémentaires. L'analyse globale a mis en lumière l'évolution des superficies (augmentation de 34 200 hectares d'espaces U entre 1985 et 2015, en parallèle d'une diminution de 8 100 hectares d'espaces N, 10 600 hectares d'espaces A et 15 500 hectares d'espaces F) et identifié que de nombreuses mutations ont eu lieu entre les espaces NAF, notamment avec des évolutions fréquentes depuis les espaces N et F vers des espaces A. La comparaison des différentes années de prises de vues permet également de constater un ralentissement des phénomènes d'évolution de l'occupation du sol sur la période récente (2009-2015).

L'analyse détaillée, couplée à la consultation de nombreux acteurs (services de l'État, de la Région, gestionnaires d'espaces naturels, représentants des professions agricoles et sylvicoles, etc.), a permis de mettre en évidence les éléments marquants dans l'évolution de l'occupation du sol : la mutation des espaces agricoles, la régression des milieux humides, l'évolution des espaces forestiers, l'évolution progressive des espaces NAF intra et péri-urbains, les friches agricoles et urbaines, le développement des centrales solaires photovoltaïques au sol, les effets de la distance au littoral et de la Loi littoral, ainsi que les effets des zonages environnementaux.

## Etude sur la sensibilité érosion du littoral de N-A (actualisation 17) (2022)

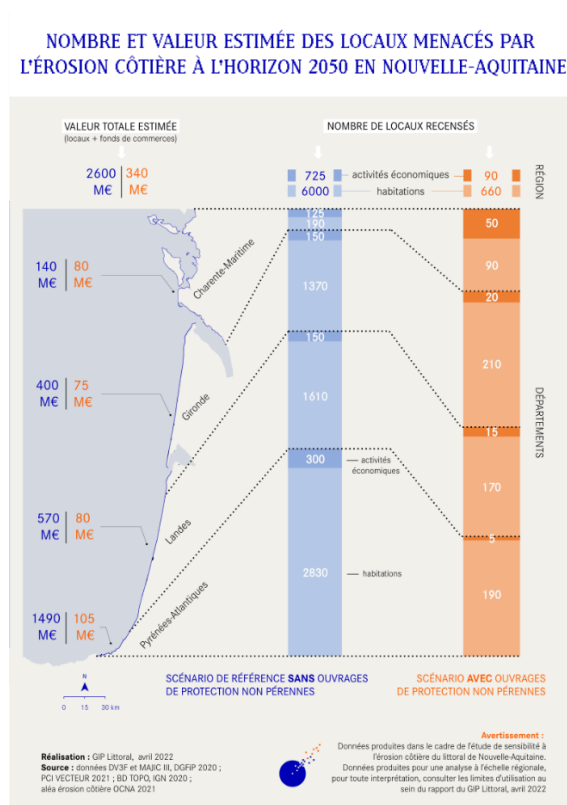
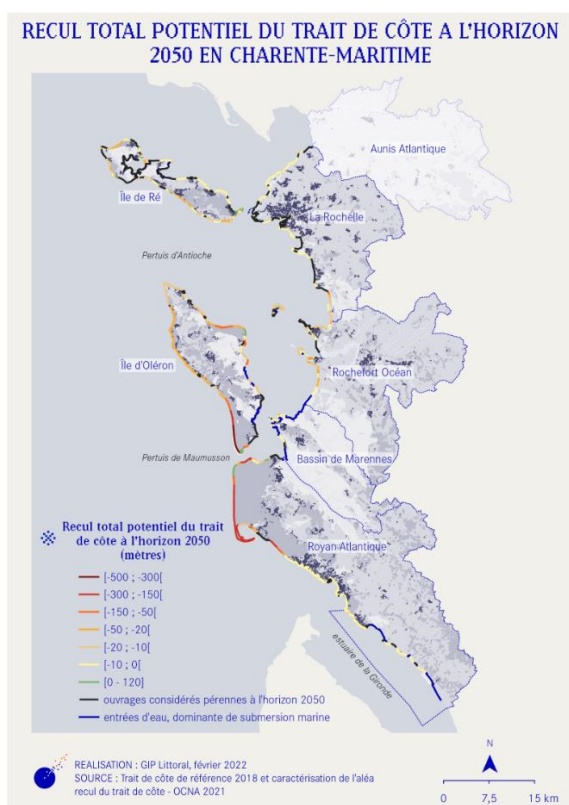
La production de l'analyse de la sensibilité érosion du littoral de Nouvelle-Aquitaine a pris appui sur le travail conduit par l'OCNA en 2021 de caractérisation de l'aléa érosion côtière à l'horizon 2050 en Charente-Maritime.

Ce travail a permis de produire le recensement et la valorisation des enjeux exposés à l'aléa érosion côtière en Charente-Maritime et d'agréger les données à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les grandes lignes de ce travail ont été de réaliser :

- une analyse détaillée des enjeux socio-économiques (inventaire des logements et activités économiques) et environnementaux-patrimoniaux présents dans la bande d'aléa érosion côtière à l'horizon 2050.
- une attribution d'une « durée de vie » en fonction de la distance des enjeux au trait de côte, du taux de recul moyen et des reculs évènementiels.
- une évaluation de la valeur des enjeux présents dans la bande d'aléa à l'horizon 2050.
- une agrégation des données de la sensibilité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (cf. graphiques ci-dessous).

Les estimations ont été menées selon plusieurs hypothèses :

- avec ou sans maintien des ouvrages de protection existants sur le trait de côte.
- avec ou sans survenance de reculs évènementiels liés à des tempêtes ou des mouvements de falaises.



Les résultats mettent en avant le rôle important joué par les ouvrages de protection non pérennes en Nouvelle-Aquitaine, comme l'avait déjà fait l'étude de 2018.

Ils indiquent que, sans même évoquer la construction de nouveaux ouvrages à l'échelle régionale, le maintien et le confortement des ouvrages existants permettrait de mettre en sécurité environ 90% des enjeux d'habitation et d'activités économiques exposés à l'érosion côtière sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2050.

Le repli stratégique pourrait donc concerner en priorité ces enjeux non situés derrière des ouvrages existants, soit environ 10% des enjeux dénombrés dans le scénario le plus pessimiste.

Les résultats de cette étude présentent de nombreuses incertitudes et sont à prendre avec précaution. Toutefois, ils soulignent que devant les enjeux en présence, le « laisser faire » ou l'inaction est inconcevable, et que pour l'ensemble des scénarios (de lutte active comme de repli stratégique) les besoins financiers seront très importants, mais certainement pas démesurés au vu de l'échelle régionale et de l'horizon temporel considéré.

### Etude sur les résidences secondaires (2022)

Dans un contexte d'expansion continue de la population permanente et touristique et de forte dynamique de la construction, la connaissance sur le parc de logement, en particulier de résidences secondaires, constitue un point essentiel pour éclairer les débats publics et la prise de décision. En tant que logements dédiés à une occupation non permanente, les résidences secondaires entrent de plusieurs façons dans les questionnements des acteurs et politiques publics dans une recherche d'équilibres sur le plan de l'aménagement et du fonctionnement territorial. En effet, les résidences secondaires contribuent de plus en plus à la croissance du parc de logements. Elles sont considérées comme un atout pour la vitalité des territoires (qui se traduit par une attractivité et des activités économiques liées au tourisme) en particulier dans les zones de faible densité. Elles contribuent à maintenir une population présente et des services publics ou privés. A l'inverse, elles peuvent aussi être perçues comme une contrainte pesant sur la demande de logement en particulier dans des zones de tension immobilière à proximité d'agglomérations, du fait de l'espace et de la capacité d'accueil qu'elles « consomment ». Elles entrent aussi en concurrence avec l'offre marchande traditionnelle d'hébergements touristiques (résidences de vacances, hôtels).

Les objectifs de la mission d'étude sur les résidences secondaires, conduite en partenariat avec l'INSEE, était de disposer d'un état des lieux des logements, des caractéristiques de leurs propriétaires, ainsi que des phénomènes de bascule entre résidence secondaire et résidence principale. Il en ressort que la moitié des résidences secondaires de la région se situent dans les communes de la façade atlantique. Dans ces zones littorales, elles représentent en moyenne 22,5 % des logements et jusqu'à 50 % dans les zones plus touristiques. Entre 2015 et 2021, 15 700 résidences secondaires et logements occasionnels ont été produits. Cette dynamique s'est accompagnée d'un développement important des locations de courte durée.

Dans les territoires où la population augmente particulièrement, le poids ou la croissance des résidences secondaires accentuent les tensions sur le marché du logement, notamment dans les zones où interfèrent des logiques urbaines et touristiques. Les résidences secondaires sont plus souvent transformées en résidences principales que l'inverse. Cependant, ces changements contribuent peu à la progression du parc de résidences principales dans les territoires les plus densément peuplés. Les propriétaires de résidences secondaires du littoral ont un revenu supérieur à ceux du reste de la région. Un sur deux vit en Nouvelle-Aquitaine et un sur cinq en Île-de-France.

L'étude a pris la forme d'un document « INSEE Analyse ». Les bases de données sont mises à disposition des membres demandeurs.

### Etude sur la Capacité d'accueil de la loi Littoral (2023)

La capacité d'accueil des territoires littoraux est inscrite dans la Loi Littoral ([article L.121-21 du code de l'urbanisme](#)). Pour autant, elle est perçue comme une notion aux contours flous, sans définition précise et dont la traduction dans les documents d'urbanisme est complexe.

En parallèle, le renouveau des cadres réglementaires et stratégiques en matière d'aménagement du territoire (application du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET), Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)) ainsi que l'exposition croissante aux risques naturels littoraux et plus globalement les impacts du changement climatique sur l'organisation des territoires, mettent cette notion de capacité d'accueil au cœur des discussions.

Le GIP Littoral a donc engagé une réflexion sur la notion de capacité d'accueil. La démarche a ainsi été portée par le GIP Littoral dans le cadre d'un groupe technique ayant permis d'instaurer des temps d'échanges et de réflexions entre techniciens des services de l'État (DREAL et DDTM), de la Région, des 4 départements littoraux et des EPCI littoraux de Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un prestataire juridique (cabinet LGP).

La réflexion répond à un besoin commun, pour les services de l'État ainsi que pour les collectivités, les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les acteurs partenaires, d'instaurer un cadre de discussion et de partage à l'échelle régionale sur cette thématique.

L'étude sur la capacité d'accueil a permis de produire un outil méthodologique permettant de mieux appréhender la notion de capacité d'accueil dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT et PLU(i)). L'objectif est d'aider les collectivités à identifier les thématiques et les outils disponibles afin d'améliorer la prise en compte de la capacité d'accueil, tant d'un point de vue méthodologique qu'organisationnel, en vue de porter et de sécuriser un projet de territoire partagé et en cohérence avec ses ressources, ses vulnérabilités et ses spécificités.

Le livrable de l'étude sur la capacité d'accueil s'organise en 3 parties.

- un état des lieux des pratiques et des situations juridiques.
- une présentation des différents travaux exploratoires menés dans le cadre de l'étude sur la capacité d'accueil, afin d'apporter des premiers éléments de réponse sur la manière d'intégrer cette notion au sein des documents de planification.
- des pistes de réflexion et des recommandations supplémentaires en matière de méthodologie (au regard des différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre du document et sur des thématiques fondamentales à prendre en compte) mais également dans une optique d'approfondissement de la réflexion au-delà du cadre des documents de planification.

### Etude sur les dynamiques des locations de courte durée (2025)

Dans la continuité des travaux conduits sur les résidences secondaires, l'ambition de l'étude était d'objectiver les dynamiques relatives aux locations de courte durée à l'œuvre sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine entre 2016 et 2023 et de les resituer dans leurs contextes locaux. Au-delà, il s'est agi également de comprendre la manière dont les collectivités réagissent et notamment en mobilisant les outils mis à disposition.

Le GIP Littoral et l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) ont souhaité travailler de concert compte tenu de leurs ambitions et de leurs programmes de travail respectifs. Plusieurs axes de réflexion ont été ainsi ciblés :

- quantifier et spatialiser les locations de courte durée,
- analyser des dynamiques par rapport au parc de logements et son évolution,
- analyser des dynamiques par rapport au parc d'hébergements touristiques et son évolution,
- présenter un panorama des outils disponibles, des évolutions réglementaires et des retours d'expériences des territoires.

Les résultats de l'étude montrent que le développement des locations de courte durée sur les plateformes numériques s'est amplifié ces dernières années, avec néanmoins des différences marquées entre les territoires du littoral de Nouvelle-Aquitaine. Cette pratique, jusqu'ici plus rentable et avantageuse fiscalement pour de nombreux propriétaires, peut amplifier l'attrition de l'offre locative à l'année et les prix immobiliers. L'enjeu pour les collectivités réside dans le maintien du juste équilibre entre une économie touristique, essentielle pour les territoires littoraux, et la garantie de loger à l'année une population permanente croissante (notamment les nouveaux actifs).

Cette étude contribue également aux réflexions des collectivités pour définir des moyens d'action adaptés et proportionnés en fournissant un cadre analytique qu'il faut approfondir à l'échelle locale. Ainsi, concernant les outils réglementaires, l'étude en propose un panorama, tout en s'appuyant sur

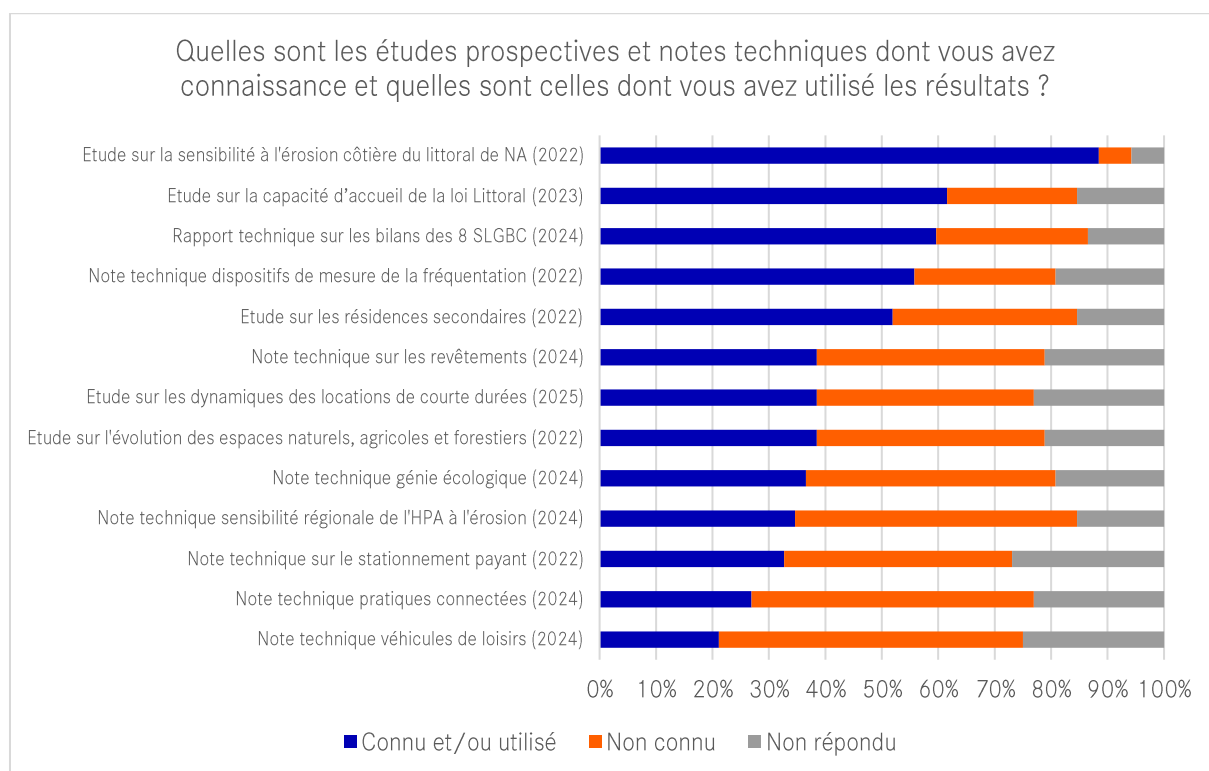


des retours d'expériences et des initiatives locales. La loi « visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale » promulguée le 19 novembre 2024 offre des marges de manœuvre supplémentaires aux collectivités. Le suivi de la mise en place de nouvelles actions et réglementations locales, ainsi que la jurisprudence associée à ce sujet dans les années à venir, seront déterminants.

### Enseignements du bilan 2021-2024 sur la production de connaissances et données issus des résultats de l'enquête et du séminaire du 14 février 2025

Sur le volet « Connaissances et Données », l'enquête a fait ressortir des niveaux de connaissance aléatoires selon les productions :

- Une meilleure connaissance des études et rapports que des notes techniques ;
- La date de sortie des documents ne semble pas influencer sur le niveau de connaissance.



Source : Résultats de l'enquête « Evaluation intermédiaire Littoral 2030 » Janvier 2025

Le ressenti général des membres et partenaires du GIP Littoral **confirme que les sujets traités pendant la période 2021-2024** sont les sujets sur lesquels il y a des attentes et des besoins aujourd'hui, particulièrement en matière d'**aménagement** et de **gestion des risques**. Par ailleurs, l'enquête et les échanges ont identifié des thématiques à approfondir et des sujets sur lesquels le GIP pourrait renforcer son accompagnement :

- **Recomposition** : en poursuivant le travail dans le cadre des études déjà engagées et des projets réalisés, en stabilisant des méthodes, en proposant des solutions innovantes et spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine, en accompagnant le changement de modèle économique que ces projets de recomposition induisent (repenser le front de mer et les activités en première ligne), etc.
- **Concertation et sensibilisation** : en accompagnant les acteurs sur l'adaptation au changement climatique et la culture du risque, et auprès de cibles élargies (élus, techniciens, population).
- **Volet réglementaire** : en accompagnant les démarches de planification (dont les règles de constructibilité dans la zone comprise entre la projection du Trait de Côte à +30 ans et la

projection du TdC +100 ans) et en renforçant les liens avec les services de l'État dans le cadre de l'accompagnement des projets.

- **Formes d'habitat associées à la recomposition** : en approfondissant les notions de résilience, de vivre avec le risque, en liant la réflexion au sujet de la recomposition spatiale, de réversibilité et modularité du bâti, du travail sur la densité et les formes urbaines, en tissant les bons partenariats, etc.
- **Habitat touristique et saisonnier** : dans la continuité de l'initiative engagée avec la Communauté de communes MACS, dont l'étude prévoit un volet méthodologique répliquable au niveau régional.
- **Foncier** : en jouant un rôle de mise en réseau et de transmission, en trouvant de nouveaux partenaires potentiels à mobiliser, etc.
- **Montages économiques à long terme** : en aidant à structurer des modèles financiers efficaces pour les collectivités, en trouvant les modèles de gouvernance et de coopération adéquats.

## Synthèse

La production de connaissance a évolué au fil du temps, passant de la production d'études permettant de définir des cadres d'intervention opérationnels sur la période 2009-2020 à une production de connaissance sur des sujets plus spécifiques et techniques.

Les études conduites sur la période 2021-2024 éclairent les dynamiques à l'œuvre sur les territoires et nourrissent les réflexions et futures politiques<sup>22</sup> et/ou contribuent à l'élaboration d'un cadre méthodologique (exemple de l'étude sur la capacité d'accueil) en matière de planification territoriale. Les membres et partenaires confirment de fait la nécessité de [maintenir du temps et des moyens sur cette production](#), car cela apporte une plus-value du GIP dans l'accompagnement opérationnel des projets.

Pour autant, la production de connaissance reste [insuffisamment diffusée et valorisée](#) et les modes de diffusion sont notamment questionnés (des rapports parfois trop techniques, trop longs). Il convient donc d'identifier de nouvelles méthodes et de nouveaux rendus mais également de [multiplier les canaux de diffusion](#) pour améliorer la diffusion des connaissances auprès des collectivités (techniciens et élus), et bien au-delà (associations, grand public...).

Un enjeu [d'animation continue et dans la durée](#) de la connaissance produite est aussi soulevé (formations, organisation d'événements, intervention auprès de territoires, actualisation des travaux, etc.). La liste des sujets sur lesquels le GIP est attendu est claire, et met en évidence la nécessité de conserver une « souplesse » dans la feuille de route du GIP pour approfondir des thématiques en fonction des [demandes qui émergeront](#). Par ailleurs, certaines études conduites dans le cadre de démarches accompagnées par le GIP (Aménagement durable des stations, stratégies locales de gestion de la bande côtière) comportent une dimension régionale et un caractère reproductible (par exemple : l'étude recomposition à 2100 de Lacanau ou l'étude sur l'habitat touristique sur le territoire de la CdC MACS, en cours). La capitalisation de l'information et des retours d'expériences locaux est ainsi indispensable à renforcer et à valoriser au niveau régional.

Enfin, la veille permanente sur certains sujets occupe une place importante dans le temps consacré à certains axes (exemple : suivi de l'actualité de la loi climat et résilience en lien avec l'axe 4, loi visant à réguler les locations de courtes durées en lien avec l'axe 1, etc.). Elle porte aussi bien sur de l'actualité juridique et de la jurisprudence que sur des retours d'expériences d'autres territoires littoraux. Cette veille permet d'informer et éclairer les membres et partenaires lors d'échanges informels, de réunions techniques, etc. La diffusion des informations recueillies aux acteurs du littoral régional est aussi un enjeu.

---

<sup>22</sup> Exemples : actualisation des règlements d'intervention régionaux, etc.

## 1.4 | L'accompagnement des porteurs de projets

L'accompagnement du GIP auprès des porteurs de projets se traduit de manière différente selon les cadres d'intervention (l'accompagnement d'une démarche de planification n'est pas le même que celui pour un projet d'aménagement) et selon l'ingénierie disponible (le besoin d'une intercommunalité porteuse d'une stratégie locale n'est pas le même que celui d'une commune de taille réduite portant un réaménagement de son plan local). L'accompagnement porte sur les différentes étapes de la construction d'un projet : définition du besoin, écriture des cahiers des charges des études préalables, suivi et co animation des études, accompagnement réglementaire et à la recherche des subventions, accompagnement des études et phases opérationnelles...

### 1.4.1 | Accompagnement des démarches de planification

Le GIP littoral accompagne les porteurs de démarches de planification (EPCI, communes, syndicats mixtes) dans l'élaboration de leurs Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal (PLU(i)) sur les sujets littoraux (risques, tourisme, habitat, loi littoral et loi climat et résilience, etc.), voire des démarches liées aux politiques de l'habitat : Plans Départementaux de l'Habitat (PDH) et Programmes Local de l'Habitat (PLH).

La planification stratégique territoriale et la prise en compte des spécificités physiques et réglementaires littorales sont des enjeux majeurs. En effet, l'élaboration des documents de planification stratégique tels que les SCoT ou les PLU(i) reste un moment clé tant pour construire une vision commune à l'échelle d'un territoire plus ou moins vaste que pour mettre en cohérence un ensemble de politiques sectorielles. Sur les territoires littoraux, il s'agit d'une occasion pour s'interroger sur la place du littoral et de ses usages dans le projet territorial et pour faire converger les projets stratégiques en matière de développement touristique avec les projets d'aménagement, tout en prenant en compte les composantes liées aux milieux naturels, aux paysages, et aux risques, etc.

La mise à disposition des connaissances et données acquises par le GIP aux structures élaborant leur document de planification contribue à une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre sur le littoral, facilitant ainsi l'intégration de l'ensemble des enjeux correspondants (prise en compte des risques, développement touristique, préservation de la biodiversité, des paysages, etc.) dans les projets de territoire.

La prise en compte des projets d'aménagement durable et de gestion des risques dans les documents de planification permet également de faciliter la réalisation opérationnelle des actions identifiées dans le cadre de ces démarches.

#### *L'accompagnement à l'échelle locale*

L'accompagnement du GIP peut se traduire de plusieurs façons tout au long de l'élaboration du projet de territoire :

- L'aide à l'élaboration d'un cahier des charges et à l'analyse des offres, notamment sur le volet littoral ;
- L'élaboration et la mise à disposition d'un cahier de ressources compilant l'ensemble des données / études produites par le GIP Littoral ainsi que les projets de territoires en cours (démarches ADS, ADP, SLGBC, etc.) ;
- La participation du GIP tout au long de la démarche à des réunions et des groupes de travail thématiques ;
- La relecture de documents et production de notes techniques sur l'ensemble du projet ou sur des sujets spécifiques (exemple : risques littoraux).

### Focus : les cahiers de ressources

Le cahier de ressource est un outil technique qui a pour ambition de mettre au profit des territoires élaborant leur document de planification, une synthèse de l'ensemble des connaissances et données acquises par le GIP littoral. Il est donc généralement transmis lorsqu'un territoire débute l'élaboration ou la révision d'un SCoT ou d'un PLU(i).

Le document s'articule autour de 3 grandes parties :

- Un rappel des grands principes portés par le GIP Littoral en matière d'organisation et d'aménagement durable des territoires,
- Un état de l'art général des études et données / ressources produites par le GIP Littoral avec une déclinaison spécifique sur le territoire concerné (SCoT/PLUi),
- Une revue des projets de territoire qui s'inscrivent dans les cadres opérationnels déployés par le GIP Littoral (Aménagement Durable des Plages, Aménagement Durable des Stations et Stratégies de Gestion de la Bande Côtière) sur le territoire concerné.

### *L'accompagnement à l'échelle régionale*

Au-delà de l'accompagnement direct aux porteurs du document de planification, le GIP tient son rôle dans l'animation de la thématique au niveau régional par :

- La production d'études sur des sujets qui peuvent alimenter les réflexions et le contenu des documents de planification (ex : résidences secondaires, capacité d'accueil) ;
- L'animation de groupes techniques thématiques en lien avec la valorisation de la connaissance produite par le GIP<sup>23</sup> ;
- L'organisation de journées thématiques et de webinaires rassemblant les membres et partenaires du GIP Littoral ;
- La veille réglementaire et législative sur des sujets d'actualité (loi Climat et Résilience et intégration des cartographies +30 et +100 ans dans les PLU(i), loi du 19 novembre 2024 sur les locations de courte durée, etc.).

### *Les interventions au niveau national*

Au niveau national, le GIP n'a pas participé à des événements sur la période 2021-2024. Une participation et une intervention aux Rencontres Nationales des SCoT est prévue en 2025.

---

<sup>23</sup> A noter qu'un groupe technique « planification » avait été mobilisé plusieurs fois avant 2020. Celui-ci s'est transformé au fil du temps en plusieurs groupes thématiques spécifiques en fonction des sujets abordés.

### 1.4.2 / Accompagnement des démarches d'aménagement durable

Le GIP littoral anime 3 démarches en matière d'aménagement durable décrites dans l'encadré ci-dessous : Aménagement Durable des Plages, Aménagement Durable des Stations et Espaces naturels fréquentés. Leur portée et leur périmètre divergent.

**Les démarches Aménagement Durable des Stations (ADS)** proposent un cadre de référence pour accompagner les études de programmation conduites par les collectivités sur l'évolution et l'adaptation des stations et territoires touristiques aux enjeux climatiques, environnementaux, sociaux, économiques et urbains. Elles traduisent une ambition collective à l'échelle régionale et offrent une boîte à outils pour mettre en œuvre, localement, un aménagement durable des territoires touristiques littoraux.

La démarche s'est construite en prenant appui sur les enseignements issus de 3 sites pilotes (Audenge, CdC Mimizan et Bidart). Les démarches ADS permettent aux collectivités d'être accompagnées dans la réalisation **d'études de programmation** sur les territoires touristiques littoraux. L'objet de ces démarches est d'encadrer le développement futur de chaque territoire et de définir une vision stratégique proposant une programmation, dans le temps et dans l'espace, des actions à engager afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement cohérent et durable. Cette démarche fait l'objet d'un appel à candidature permanent qui s'adresse à toutes les stations et territoires du littoral de Nouvelle-Aquitaine souhaitant bénéficier d'un accompagnement à la définition de leur projet d'aménagement durable et enclencher un mouvement en profondeur de requalification et d'adaptation des stations touristiques du littoral de Nouvelle-Aquitaine.

**Les démarches d'Aménagement Durable des Plages (ADP)** s'appuient sur le schéma Plan Plage, validé en 2010, et qui est l'un des premiers chantiers lancés par le Conseil d'Administration du GIP Littoral. La finalité du schéma est la coordination de tous les projets d'aménagement des plages de Nouvelle-Aquitaine en appliquant des principes communs tout en s'adaptant aux situations locales. La terminologie « plans plages » fait référence aux premiers projets concertés d'accueil du public sur le littoral, conçus dans le cadre de l'action de la MIACA dans les années 80.

Le schéma régional "Plans plages" propose une méthodologie, des prescriptions et orientations à adapter pour chaque site selon le contexte local, en adoptant toujours une approche globale selon différents enjeux (sécurité, recul du trait de côte, préservation des milieux, modes de déplacement doux, accueil du public, etc.).

Le schéma régional renvoie également à des actions collectives pour l'approfondissement de certains sujets, comme cela a pu être fait autour des possibilités de constructions de bâtiments mobiles en bois pour les postes de secours, les éléments de signalétique réglementaire pour la baignade, la régulation des activités de glisse, etc.

Depuis 2021, un nouveau cadre régional a été mis en place pour accompagner les projets sur les **Espaces Naturels Fréquentés (ENF)**. Lorsque la sensibilité écologique des espaces naturels est compatible avec une fréquentation par le public, les gestionnaires doivent répondre à un défi majeur : préserver la valeur écologique, patrimoniale et paysagère de ces sites précieux, tout en conciliant des usages multiples et en accueillant un public croissant, qu'il s'agisse de populations résidentes, d'habitants des agglomérations proches ou de touristes. Cela suppose de qualifier cette sensibilité au préalable. L'adoption du Projet Littoral 2030 a mis en avant un besoin d'accompagnement à la définition des études préalables portant sur des espaces naturels fréquentés pour assurer leur préservation en améliorant et rationalisant l'accueil du public.



### ***L'accompagnement à l'échelle locale***

Les projets issus des cadres d'Aménagement Durable (ADP, ADS, ENF) sont portés dans leur très grande majorité par les communes, et dans des cas plus rares par le niveau intercommunal (ex : la CdC Médoc Atlantique dispose de la compétence en matière d'aménagement durable). Si la démarche ADS propose un cadre permettant de porter un projet de territoire à 15/20 ans, les démarches ADP et ENF ont pour objectifs de se décliner rapidement en phase opérationnelle. L'accompagnement du GIP s'adapte selon la taille et l'ingénierie présente au sein des collectivités.

Sur les phases d'études préalables, l'accompagnement du GIP porte sur les actions suivantes :

- Définition des besoins et identification du cadre le plus pertinent.
- Accompagnement à l'écriture du cahier des charges sur la base de documents types.
- Accompagnement à la recherche des subventions.
- Accompagnement aux phases de consultation : soutien sur les pièces administratives, analyse des offres, auditions des candidats ...
- Accompagnement au suivi de l'étude : co-animation des réunions resserrées et comités techniques, contributions écrites sur les rapports, lien avec les prestataires retenus, pré-identification du cadre réglementaire ...

Sur les phases opérationnelles, l'accompagnement du GIP porte sur des actions de même nature que pour les phases d'études préalables, à savoir :

- Accompagnement à l'écriture du cahier des charges sur la base de documents types (consultation de MOE, pièces administratives DCE ...)
- Accompagnement sur le cadrage réglementaire et le montage des dossiers de procédures réglementaires (code de l'environnement et code de l'urbanisme)
- Accompagnement à la recherche de subvention et au montage des dossiers de demandes de subvention (notamment pour les plus complexes : Fonds européens ...),
- Identification et veille sur les cadres financiers ponctuels (Appels à projets, mécénat ...)
- Accompagnement sur les suivis de chantier.

### ***L'accompagnement à l'échelle régionale***

Au-delà de l'accompagnement direct aux porteurs de projets, le GIP tient son rôle dans l'animation de la thématique au niveau régional par :

- L'animation d'un **groupe technique « Aménagement Durable »** se réunissant à minima 1 fois par an. Cette instance constitue un espace de partage d'informations, d'échanges d'expériences, et de mutualisation des connaissances.
- La mise en relation entre des porteurs de projets (visites de sites...).
- L'organisation de **webinaires / journées / séminaires** sur le sujet de l'aménagement durable.
- Le portage et animation d'**actions collectives** telles que :
  - la production de notes techniques (revêtements de sols, gestion environnementale des plages et de leurs abords (déchets, eau), stationnement payant, dispositifs de mesure de la fréquentation) ;
  - la conception du cahier des charges pour le poste de secours mobile en Pin maritime ;
  - l'accompagnement à la démarche de plages sans poubelles ;
  - la mesure de la fréquentation des plages et l'amélioration de l'accessibilité.

### ***Les interventions au niveau national***

Le GIP Littoral est sollicité et en contact avec d'autres territoires littoraux au niveau national notamment sur les sujets plages et de gestion des flux (Bretagne, Pays de la Loire...). Le GIP Littoral participe également au Club Littoral d'Atout France.

### 1.4.3 / Accompagnement des démarches de stratégies locales de gestion de la bande côtière

Les stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) sont issues de la stratégie régionale (SRGBC) finalisée en 2012, qui propose à l'ensemble des acteurs publics une vision partagée permettant de faire face aux risques d'érosion côtière. Première démarche de ce type en France, respectueuse des principes de la stratégie nationale (en cours de révision), elle traduit une ambition collective à l'échelle régionale et offre une boîte à outils pour mettre en œuvre, localement, une gestion durable de la bande côtière.

La stratégie régionale constitue un véritable changement de paradigme dans la gestion d'un risque littoral. Elle a pour vocation d'être adaptée et affinée par des réflexions plus spécifiques aux territoires, au sein des stratégies locales.

Élaborée à l'appui d'une démarche étudiant 3 sites pilotes (Lacanau, Saint-Julien-en-Born/Contis, Ciboure), la stratégie régionale de gestion de la bande côtière<sup>24</sup>, se compose de 3 documents :

- La **sensibilité régionale à l'érosion côtière** a permis de se doter au niveau régional d'une connaissance fine et partagée de l'aléa d'érosion côtière et des enjeux concernés.
- Le **document d'orientation et d'actions** vise à orienter les politiques publiques menées sur le littoral régional pour mieux gérer la bande côtière en fixant des principes et des grands objectifs.
- Le **guide de l'action locale** (en cours de révision – 2025/2026) décrit le rôle et les compétences des acteurs concernés et définit une méthode régionale commune d'accompagnement des territoires littoraux dans l'étude, la réflexion et la mise en œuvre de SLGBC. Ce guide fixe le cadre d'élaboration des stratégies locales, ainsi que la liste des partenaires à mobiliser. Il décrit en détail les étapes méthodologiques à suivre, allant de l'étude initiale (diagnostic, cartographie des risques, analyse coûts-avantages) à la définition de la stratégie proprement dite jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle.

Fin 2020, une actualisation du diagnostic régional sur l'érosion côtière a été engagée, visant à caractériser l'aléa de recul du trait de côte et à analyser les enjeux exposés sur le littoral de la Charente-Maritime suite à la fusion des régions. Sur un littoral fortement exposé à la submersion marine, les interactions entre cet aléa et l'érosion côtière ont été étudiées. Ce travail a permis d'aboutir à un diagnostic régional homogène à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Il a également permis d'identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion côtière en Charente-Maritime, afin d'alimenter les réflexions sur des programmes d'actions locaux à engager.

#### *L'accompagnement à l'échelle locale*

Les stratégies locales sont portées par le niveau intercommunal depuis la mise en œuvre de la GEMAPI en 2018 (elles sont portées par les EPCI et par le SIBA pour le Bassin d'Arcachon). Ce transfert de compétences, combiné à la prise de conscience de la prégnance du risque, ainsi qu'à l'accompagnement financier des territoires sur l'animation des stratégies locales ont entraîné ces dernières années un renforcement majeur de l'ingénierie sur les risques littoraux au sein des collectivités.

Ainsi aujourd'hui, tous les EPCI portant une stratégie locale disposent a minima d'un chargé de mission expert sur la gestion des risques littoraux. Leur profil « technique » au sein des collectivités offre une réelle complémentarité à l'expertise plus « généraliste » du GIP Littoral.

Aussi l'accompagnement du GIP Littoral sur les stratégies locales est le suivant :

---

<sup>24</sup> <https://www.giplittoral.fr/ressources/strategie-regionale-de-gestion-de-la-bande-cotiere>

Sur les phases d'études préalables (élaboration des stratégies locales)

- Accompagnement à l'écriture du cahier des charges sur la base de documents types
- Accompagnement au suivi de l'étude : co-animation des réunions resserrées et comités techniques, contributions écrites sur les rapports, lien avec les prestataires retenus, pré-identification du cadre réglementaire, etc.
- Préparation du passage en Comité Régional de Suivi des Stratégies locales

Sur les phases opérationnelles :

- Accompagnement à l'écriture du cahier des charges sur la base de l'expertise et des partages entre collectivités (croisement avec les enjeux d'aménagement et d'adaptation)
- Accompagnement à la prise en compte du risque dans les documents de planification
- Accompagnement à la structuration des stratégies d'information, de communication et de concertation

### *L'accompagnement à l'échelle régionale*

L'équipe du GIP Littoral consacre un temps important à l'animation de la thématique au niveau régional avec :

- L'animation du **Comité Régional de Suivi des Stratégies locales (CRSS)**, mis en œuvre dans le cadre de la gouvernance du GIP Littoral, qui constitue un outil clé de l'actualisation et de la mise en œuvre des SLGBC. Ce comité assure le respect de la SRGBC, émet des avis sur la conformité des projets de stratégies locales aux cahiers des charges régionaux et participe à l'élaboration des bilans et à l'évaluation des programmes d'actions, ce qui aide les financeurs à se positionner sur de nouvelles orientations stratégiques. Ce passage en comité est un point d'étape crucial pour ajuster les programmes d'actions.
- En CRSS, avis des membres du GIP sur les SLGBC.
- L'animation d'un **groupe technique « Risques littoraux »** a minima 1 fois par an. Cette instance constitue un espace de partage d'informations et d'échanges d'expériences.
- L'organisation de **journées thématiques / techniques** qui rassemblent ses membres, des partenaires scientifiques, ainsi que des experts venus d'autres régions ou de l'étranger.
- La production de connaissances et données au niveau régional par le biais de **notes techniques** sur le génie écologique en partenariat avec l'ONF, état des lieux de l'Hôtellerie de Plein Air menacée par le recul du trait de côte ...

### *Les interventions au niveau national*

Comme indiqué précédemment, on ne comptabilise pas aujourd'hui le temps consacré par le GIP sur son implication au niveau national, mais la mobilisation est régulière sur :

- La participation aux instances du **Comité National du Trait de Côte**. 5 réunions se sont tenues entre 2022 et 2024.
- Le suivi des travaux conduits par le Ministère dans le cadre de la révision de la Stratégie nationale de gestion du trait de côte.
- La contribution à des documents cadres (guides) en lien avec la recomposition spatiale (projet sea'ties, agir autrement pour faciliter la transition des territoires littoraux).
- L'intervention régulière à des conférences / séminaires (sur sollicitation).

### 1.4.4 / Bilan et perspectives d'évolution

#### Les territoires accompagnés sur la période 2021-2024

Le tableau ci-dessous fait ressortir des interventions sur la quasi-totalité des territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine, et notamment sur ceux de Charente-Maritime qui ont rejoint beaucoup plus récemment le GIP Littoral dans le cadre de la fusion des Régions (adhésion au projet Littoral 2030 en 2021).

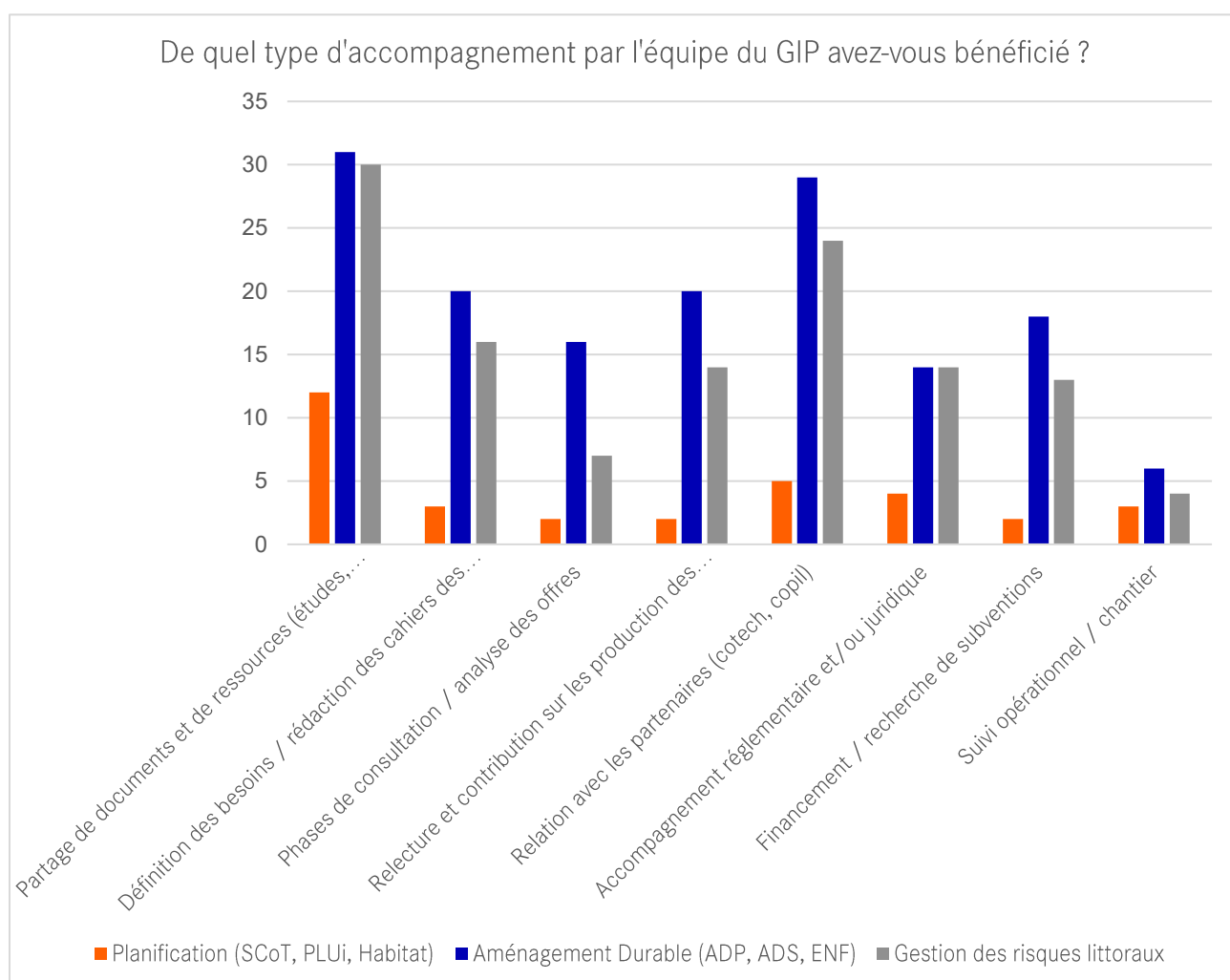
| Territoires EPCI     | Planification                                      | Aménagement Durable<br>Nom opération – Date<br>lancement                                                                                    | Stratégies locales<br>Nom opération                                     |
|----------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Ile de Ré            | PLUi Ile de Ré                                     |                                                                                                                                             | Stratégie locale Ile de Ré (10 communes)                                |
| La Rochelle          | SCoT La Rochelle-Aunis                             | PP Agglo La Rochelle (10 sites) - 2019                                                                                                      | Stratégie locale de l'agglomération de La Rochelle (9 communes)         |
| Ile d'Oléron         | SCoT Pôle Marennes-Oléron                          | PP Oléron (17 sites) - 2018                                                                                                                 | Stratégie locale Ile d'Oléron (8 communes)                              |
| Rochefort            | SCoT Rochefort Océan                               | Pointe de la Fumée - 2018<br>Port de Barques Île Madame - 2018                                                                              | Stratégie locale Rochefort Océan (4 communes)                           |
| Marennes             | SCoT Pôle Marennes-Oléron                          | Echanges avec Marennes-Plage - 2025                                                                                                         |                                                                         |
| Royan Atlantique     | SCoT Royan Atlantique<br>PLU Les Mathes-La Palmyre | ADS Saint Palais sur Mer - 2019<br>ADS Les Mathes la Palmyre - 2021<br>ADS Saint Georges de Didonne - 2022<br>ADS La Tremblade - 2023       | Stratégie locale Royan Atlantique (8 communes)                          |
| Médoc Atlantique     | SCoT Médoc Atlantique<br>PLU Montalivet            | ADS Nord Médoc - 2019<br>ADS Carcans - 2017<br>PP Carcans - 2023<br>ADS Lacanau - 2018<br>PP Moutchic - 2022<br>ENF Etang de Lacanau - 2025 | Stratégie locale Nord Médoc (4 communes)<br>Stratégie locale de Lacanau |
| Médullienne          |                                                    | Stratégie accueil Plages Gironde                                                                                                            |                                                                         |
| Bassin Arcachon Nord | SCoT Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre               | ADS Lège Cap Ferret - 2021<br>PP Horizon - 2022                                                                                             | Stratégie locale de Lège Cap Ferret                                     |
| Bassin Arcachon Sud  | SCoT Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre               | PP La Teste de Buch (3 sites) - 2022                                                                                                        | Stratégie locale de La Teste de Buch                                    |
| Grands Lacs          | SCoT du Born<br>PLU de Biscarrosse                 | ADS Biscarrosse - 2021<br>PP Lac nord - 2023                                                                                                | Stratégie locale de Biscarrosse                                         |
| Mimizan              | SCoT du Born                                       | PP Mimizan - 2023                                                                                                                           | Stratégie locale de Mimizan                                             |
| Côte Landes Nature   | SCoT Côte Landes Nature                            | PP Cap de l'Homy - 2024<br>PP Contis - 2023<br>PP Vielle Saint Girons (3 sites) - 2022                                                      |                                                                         |
| MACS                 | PLUi MACS                                          | ADS Moliets - 2018<br>ADS Soustons - 2017<br>ADS Seignosse - 2016<br>PP Hossegor - 2021                                                     | Stratégie locale Capbreton - Hossegor - Labenne                         |
| Seignanx             | SCoT Pays Basque & Seignanx<br>PLUi du Seignanx    | PP Ondres - 2021                                                                                                                            |                                                                         |
| Pays Basque          | SCoT Pays Basque & Seignanx<br>PLUi Labourd Ouest  | ADS Bidart - 2013<br>PP Parlementia<br>ADS Saint Jean de Luz - Guethary<br>PP Erromardie                                                    | Stratégie locale Côte Basque (6 communes)                               |

Source : Tableau de suivi des opérations – Evaluation intermédiaire Littoral 2030 - 2025

## Des missions d'accompagnement connues et appréciées par les membres et partenaires du GIP Littoral

L'accompagnement des démarches d'aménagement durable est installé et visible. Tous les territoires aujourd'hui concernés par l'érosion sont couverts par une SLGBC et/ou une démarche d'aménagement durable. L'accompagnement des démarches de planification porte sur l'ensemble des SCoT littoraux, mais des marges de progression existent au niveau des documents locaux (PLU, PLUi).

Quels que soient les cadres, le partage de documents, la mise en réseau, les retours d'expérience sur d'autres territoires ressortent comme l'accompagnement dont le plus de porteurs de projets ont bénéficié. La relation avec les partenaires (comités techniques, comités de pilotage) sont plébiscités sur tous les cadres. Le soutien à la définition des besoins et à la rédaction des cahiers des charges est également mis en avant dans les projets de gestion des risques et d'aménagement durable. Enfin, les accompagnements sur les aspects réglementaires, juridiques et à la recherche de financement ressortent sur un nombre moins important de territoires.





Les échanges lors du séminaire ont permis de mettre en avant des points forts du GIP Littoral en matière d'accompagnement :

- Un acteur qui contribue à mettre tous les acteurs autour de la table
- Un acteur neutre, qui soulève des questions, fait passer des messages
- Une image positive de la présence des agents du GIP sur le terrain/en présentiel
- Un accompagnement polymorphe, évolutif, différent selon les cadres, adapté aux besoins et à la structuration des territoires
- Une garantie au sein des territoires du respect des orientations des cadres régionaux
- Un accompagnement à la prise de poste au sein des collectivités, le lien avec les bureaux d'études

De manière générale, certains accompagnements sont à renforcer :

- La mise en réseau des acteurs : renforcer les retours d'expériences et les visites de terrain ;
- Un partenariat à tisser avec les associations locales et la presse (meilleure connaissance et partage des enjeux) ;
- L'accompagnement réglementaire en partenariat avec les services de l'État avec une double dimension : l'accompagnement local des projets (anticipation des cadrages réglementaires, accompagnement des bureaux d'études...), la remontée au niveau national des problématiques rencontrées par les territoires.

Plus spécifiquement, on trouve aussi des renforcements attendus sur :

- L'accompagnement des démarches de planification : à mieux valoriser/ préciser/ renforcer, notamment sur les volets risques et tourisme.
- Le modèle économique des opérations d'aménagement durable et d'adaptation des territoires littoraux, durée de vie et d'amortissement des opérations à mieux valoriser.
- Le volet concertation des stratégies locales : lors de l'élaboration du cahier des charges et aux différentes étapes du projet ; la mobilisation et l'adaptation de supports pédagogiques notamment en vue d'améliorer la compréhension et la culture du risque.

### En synthèse

L'analyse fait ressortir un niveau très satisfaisant de l'accompagnement du GIP aux porteurs de projets, quels que soient les cadres. La [culture du projet](#) porté par le GIP Littoral est notamment saluée. L'accompagnement est apprécié pour l'apport neutre, [la mise en réseau, le partage](#), ainsi que sur des aspects plus sensibles comme le fait de soulever des questions délicates.

Sur le plan technique, ces accompagnements sont reconnus comme [adaptés aux besoins des territoires et à leur ingénierie](#). Le constat est fait que sur le temps long, les cadres régionaux en place et l'accompagnement du GIP ont contribué à la structuration de l'ingénierie locale. Pour autant, [l'accompagnement du GIP est à maintenir](#) sur les champs d'intervention existants et il est attendu de manière renforcée sur les sujets réglementaires, l'amélioration des approches économiques et de montage opérationnel dans les projets territoriaux ou encore d'accompagnement sur des aspects plus sociaux et d'acceptabilité. Sans nécessairement se traduire par des renforts au sein de l'équipe du GIP, cela pourrait toutefois conduire à des évolutions des fiches de poste actuelles des agents.

Il convient aussi de mieux valoriser le temps dédié et l'expertise transversale présente au sein de l'équipe actuelle et mieux mesurer le temps consacré sur les sujets en lien avec l'adaptation et la recomposition des territoires littoraux. Au-delà du temps consacré, [l'identification de nouveaux indicateurs](#) paraît importante pour mesurer l'efficacité de l'action du GIP.

Enfin, sur chacun des cadres, les membres et partenaires affichent un besoin et une nécessité de toujours [mieux capitaliser](#) sur les démarches locales et des attentes sur des retours d'expériences. Les groupes techniques, rencontres thématiques ou sur le terrain, sont plébiscités pour tenir ces échanges et améliorer le croisement entre les sujets dans des instances parfois plus restreintes que celles qui existent.

## 1.5 | Une évolution de la feuille de route, vers une version simplifiée et clarifiée pour la période 2025-2030

Le projet Littoral 2030 tel que rédigé en 2021 comprend à la fois un programme d'actions pour le GIP littoral, ainsi que des grands objectifs pour le littoral régional (dont les actions ne relèvent pas du ressort du GIP). Cela entraîne une **confusion concernant les limites d'actions de la structure**. Des points forts et axes d'amélioration ressortent de l'évaluation intermédiaire :

| Points forts à consolider                                       | Axes d'amélioration                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bonne connaissance du GIP par les membres et partenaires        | Faire mieux connaître l'ensemble des champs d'action du GIP aux acteurs du littoral (membres et partenaires) via des rencontres en présentiel plus fréquentes                       |
| Outil reconnu, traitant de thématiques larges                   |                                                                                                                                                                                     |
| Nécessité de conserver un ancrage local, proche du terrain      | Améliorer le partage de la connaissance produite et des actions menées auprès du grand public, pour aider à faire comprendre et accepter les opérations                             |
| Rôle d'acteur neutre, qui intervient en soutien aux territoires | Poursuivre et développer les retours d'expériences et mises en réseau, à la fois entre les collectivités locales ainsi que pour faire remonter des cas pratiques au niveau national |
| Importance du réseau partenarial, rôle fédérateur du GIP        |                                                                                                                                                                                     |
| Faire valoir les problématiques locales à l'échelle nationale   | Poursuivre le développement d'indicateurs de suivi des actions menées                                                                                                               |

La refonte de la feuille de route vise à renforcer la lisibilité de l'action du GIP sur l'ensemble des thématiques traitées, tout en valorisant l'expertise accumulée au fil des années. Au regard de l'évaluation à mi-parcours, une proposition d'évolution et de clarification de la feuille de route est proposée. Celle-ci a pour objectifs de :

- mieux mettre en avant les grands axes et sujets d'intervention du GIP ;
- mieux valoriser l'équilibre entre la production de connaissance et l'accompagnement des projets ;
- différencier les objectifs pour le littoral régional (qualité des eaux de baignade, défense contre les incendies...) et les objectifs pour le GIP Littoral (feuille de route du GIP) ;
- vérifier l'adéquation entre les moyens et les besoins pour animer les thématiques et connaissances produites sur une liste resserrée de sujets ;
- identifier les sujets qui montent en puissance et à expertiser sur la fin de la période ;
- mettre en cohérence le suivi d'activité quels que soient le thème ou les projets (distinction du suivi en études préalables et mise en œuvre par exemple).

| Connaissances et données                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiques sociales, économiques et spatiales du littoral</li> <li>• Habitat touristique et saisonnier du littoral</li> <li>• Espaces naturels, agricoles et forestiers, paysages et environnement littoral</li> <li>• Usages de loisirs, sports et nouvelles pratiques sur le littoral</li> <li>• Fréquentation des territoires littoraux, gestion des flux touristiques</li> <li>• Aménagements durables d'espaces et sites littoraux</li> <li>• Biens et activités vulnérables, aléas littoraux, adaptation et recomposition spatiale</li> <li>• Contexte réglementaire littoral</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         |
| Accompagnement des projets de territoires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification urbaine, habitat touristique et saisonnier : intégration des spécificités littorales – suivi des projets</li> <li>• Aménagement durable des plages – études préalables</li> <li>• Aménagement durable des plages – mise en œuvre</li> <li>• Aménagement durable des stations – études préalables</li> <li>• Aménagement durable des stations – mise en œuvre</li> <li>• Aménagement et gestion des espaces naturels fréquentés – études et projets</li> <li>• Démarches de gestion de la fréquentation</li> <li>• Gestion de la bande côtière – études préalables</li> <li>• Gestion de la bande côtière – mise en œuvre</li> <li>• Recomposition spatiale, adaptation des territoires – études long terme et expérimentations</li> <li>• Evaluation des démarches et projets</li> </ul> |
| Coordination, partage et mise en réseau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter le projet du GIP Littoral</li> <li>• Organiser les partages d'expériences sur les sujets littoraux, animation du partenariat</li> <li>• Suivre les démarches des membres et partenaires du littoral régional</li> <li>• Répondre aux sollicitations extérieures, participation à des événements et démarches, contribuer aux réflexions littorales</li> <li>• Gérer le fonctionnement du GIP Littoral</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

*Nouvelle feuille de route du GIP Littoral 2025 – 2030*

Par anticipation et dans l'objectif d'améliorer le suivi d'activité, la nouvelle feuille de route a été utilisée pour la présentation du programme de travail 2025. La comptabilité analytique renseignée par chaque agent du GIP prend appui sur ces actions.

## 2 | Bilan des actions portées par les collectivités issues de Littoral 2030

Littoralisation/Métropolisation

-> Penser système de territoires

Environnement/Grands paysages

-> Valoriser et préserver les ressources

Tourisme/Loisirs

-> Construire un projet d'attractivité spécifique

Risques naturels

-> Une gestion intégrée des phénomènes

La plage

-> Un espace emblématique et lieu d'innovation

Mobilité/Accessibilité

-> Changer de modèle

Patrimoine bâti/Architecture

-> Renouveler et produire les traces contemporaines



*Les principes d'aménagement et de gestion durable de Littoral 2030*

Le travail réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours cherche à faire un état des lieux de la dynamique engagée en matière de réalisations opérationnelles, et à vérifier l'adéquation entre les projets réalisés et les principes définis par Littoral 2030. Cela implique de porter un regard détaillé sur les opérations portées par les collectivités. Les collectivités de Charente-Maritime ayant adhéré au GIP au 1<sup>er</sup> janvier 2021, un focus sur ce territoire est réalisé sur chaque partie.

Le bilan des actions conduites par les collectivités est organisé autour des axes suivants :

- Actions conduites dans le cadre du suivi des démarches de planification.
- Actions conduites dans le cadre des démarches d'aménagement durable.
- Actions conduites dans le cadre des stratégies locales de gestion de la bande côtière.

Le bilan des actions issues de Littoral 2030 et portées par les collectivités s'appuie sur les évaluations déjà réalisées (bilan de la démarche d'Aménagement durable des plages en 2018 <sup>25</sup>, bilan de la démarche d'Aménagement durable des stations en 2022<sup>26</sup>, bilan des Stratégies locales de gestion de la bande côtière de 1<sup>ère</sup> génération en 2024 <sup>27</sup>). Le bilan s'appuie aussi sur des indicateurs déjà utilisés par le GIP pour réaliser les bilans et programmes de travail annuels.

Enfin, l'évaluation intermédiaire propose de nouveaux indicateurs ayant pour objectifs de mieux qualifier l'atteinte ou non des objectifs initiaux pour la prochaine période 2025-2030.

Cette partie de l'évaluation doit donc permettre de conforter / réorienter / reprioriser des objectifs de la feuille de route Littoral 2030 dans la perspective d'améliorer l'efficacité de l'action du GIP en matière d'accompagnement des porteurs de projets.

<sup>25</sup> [Rapport d'évaluation de la démarche Aménagement Durable des Plages](#)

<sup>26</sup> [Rapport d'évaluation de la démarche d'Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques](#)

<sup>27</sup> [Rapport Bilan des stratégies locales de gestion de la Bande côtière](#)

## 2.1 | Bilan des actions conduites dans le cadre du suivi de la Planification

Le suivi de la planification dans le bilan des actions portées par les collectivités s'inscrit dans une volonté de renforcer et de valoriser au sein du GIP l'accompagnement des collectivités sur cette dimension. Pour faire ce bilan, 4 indicateurs ont été utilisés dans l'évaluation à mi-parcours.

| Indicateurs                                                                                 | Disponible sur 2021-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Indicateur 1 : Nombre de documents d'urbanisme accompagnés, notamment en Charente-Maritime  | Oui                      |
| Indicateur 2 : Cahiers de ressources produits                                               | Oui                      |
| Indicateur 3 : Notes contributives rédigées                                                 | Oui                      |
| Indicateur 4 : Adéquation entre les projets de planification et les principes Littoral 2030 | A consolider             |

### *Indicateur 1 : Nombre de documents d'urbanisme accompagnés*

Depuis 2021 :

- 9 SCoT ont été suivis et/ou accompagnés (sur 11 SCOT)
- 6 PLU/PLUi ont été suivis et/ ou accompagnés
- 1 PDH a été suivi et accompagné : le PDH de la Gironde

La quasi-totalité des SCoT littoraux de Nouvelle-Aquitaine ont été suivis et accompagnés depuis 2021 de manière plus ou moins poussée en fonction des besoins des territoires. Comme évoqué précédemment (cf. 1.4.1), cet accompagnement se traduit de différentes manières. Sur certains territoires, l'accompagnement est intervenu lors des étapes clés de validation de documents intermédiaires (diagnostic, PADD...) par des participations à des réunions, retours sur des documents. Sur d'autres territoires, l'accompagnement a été plus poussé avec des ateliers de travail/réunions en bilatéral/retours supplémentaires sur certains sujets en particulier (risque érosion, capacité d'accueil, etc.).

Par ailleurs, 6 PLUi et PLU communaux ont fait l'objet d'un suivi particulier, afin d'assurer la prise en compte des orientations issues des démarches ADS ou ADP ou des stratégies locales : prise en compte de secteurs prioritaires, évolution de zonages nécessaires, inscriptions de principes de gestion à long-terme, etc.

De plus, dans le cadre de la loi climat et résilience, l'incitation à la production de cartographies de recul du trait de côte à +30 et +100 ans et d'intégration de ces cartographies dans le zonage et règlement du PLU(i) pour certaines communes fait actuellement l'objet d'un accompagnement : démarche d'élaboration des cartographies, précisions sur les dispositions réglementaires de la loi Climat & Résilience, recueil et partage d'expériences de territoires hors région, etc..

### **Focus sur des territoires et sujets accompagnés**

- Le SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, approuvé en 2024, a fait l'objet d'un accompagnement par le GIP depuis le lancement de la démarche qui s'est traduit de différentes manières : traduction locale de certaines études régionales, participation aux ateliers de concertation et COTECH, travail sur la capacité d'accueil, accompagnement sur l'écriture du volet tourisme et du volet littoral du DOO, etc.
- La communauté de communes du Seignanx a engagé en 2021 l'élaboration de son PLU(i). L'année 2024 fut importante pour le territoire qui a notamment travaillé sur la partie réglementaire du document (zonage, règlement, OAP, etc.) et arrêté son projet en début d'année 2025. Les questions liées à l'intégration de la loi Littoral, du risque érosion ou des démarches d'Aménagement Durable des plages dans le document ont fait l'objet d'un appui particulier par le GIP Littoral.

- En 2024, la Communauté de communes de Côtes Landes Nature a engagé la révision de son SCoT. Un travail de relecture du cahier des charges et d'appui à l'analyse des offres a également été réalisé. Le GIP Littoral poursuit sur les prochaines années son accompagnement via la participation à des ateliers/ réunions, la relecture de documents, etc.

Ces 3 territoires ont par ailleurs bénéficié d'un cahier de ressources (cf. indicateur n°2).

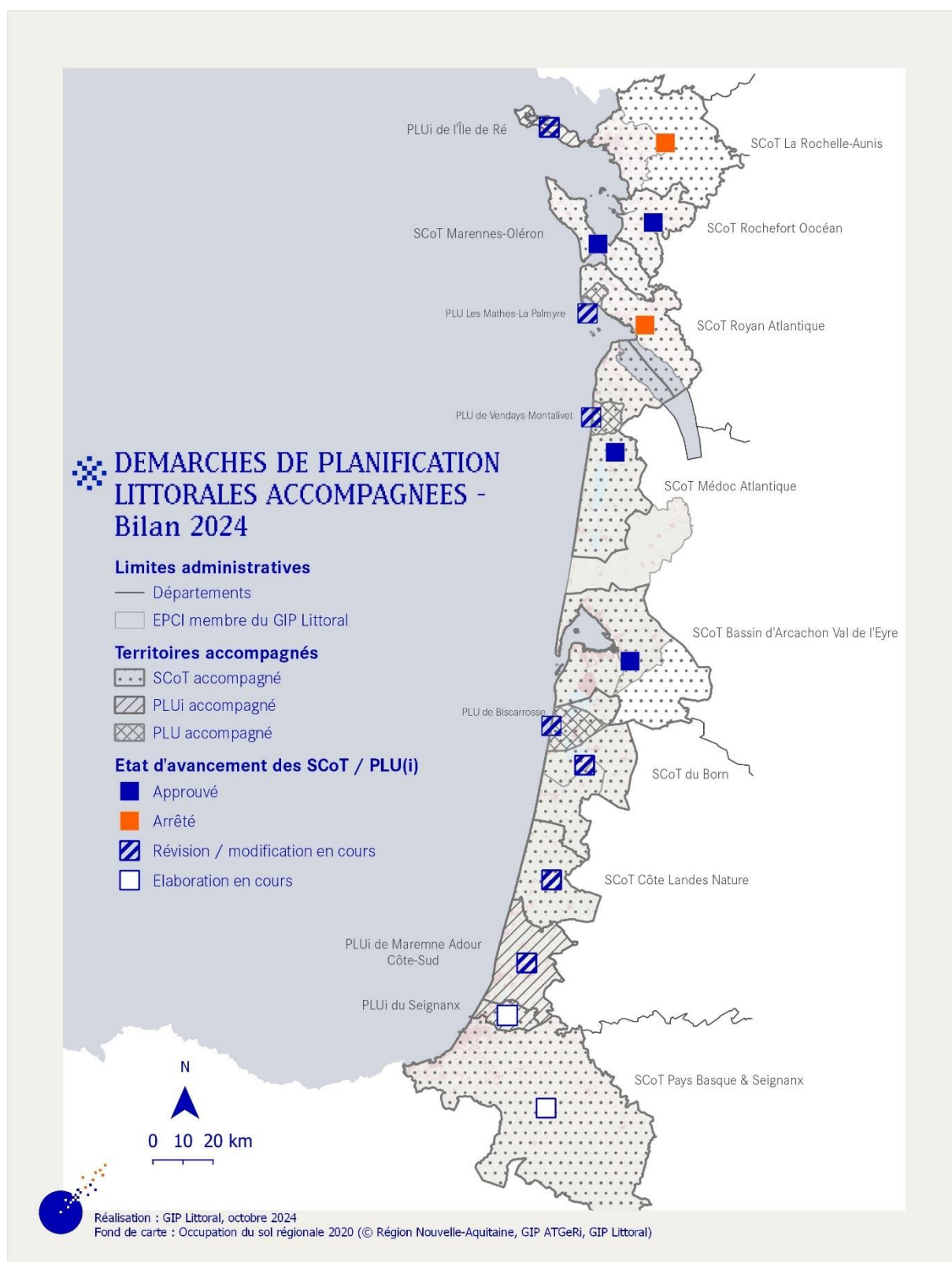
L'accompagnement des territoires sur des sujets liés à l'habitat dans le cadre de l'élaboration de PLH ou de PDH fut jusqu'ici peu présent (un seul PDH suivi et accompagné). Toutefois, l'expertise technique du GIP sur les sujets d'habitat touristique tend à se renforcer depuis ces dernières années : étude sur les résidences secondaires, étude sur les locations de courte durée, étude sur l'habitat touristique sur la communauté de communes de MACS. Une des volontés est de pouvoir renforcer l'accompagnement sur ce sujet dans les années à venir : extension de l'expérimentation de l'étude sur l'habitat touristique de MACS sur d'autres territoires, accompagnement des territoires sur les outils réglementaires liés aux locations de courte durée, etc.

### **Adhésion des territoires de Charente-Maritime**

L'extension des périmètres d'analyse à la Charente-Maritime dans le cadre de la production ou de l'actualisation d'études thématiques a permis d'apporter rapidement de la matière auprès des porteurs de démarches de planification et de nourrir les documents de planification (ex : intégration d'éléments de résultats sur la sensibilité à l'érosion côtière dans le rapport de présentation).

Cet accompagnement à la prise en compte et à l'intégration des démarches d'aménagement durable et des stratégies locales dans les SCoT et PLU(i) était un enjeu important face au déploiement rapide de ces démarches sur le territoire de Charente-Maritime : démarches ADS, Plans Plages et Stratégie Locale dans le SCoT de la CARA ; stratégie locale dans le SCoT Pôle Marennes-Oléron, etc.





## *Indicateur 2 : Cahiers de ressources produits*

Le cahier de ressources a pour ambition de mettre au profit des territoires élaborant leur document de planification, une synthèse de l'ensemble des connaissances et données acquises par le GIP littoral. Il est donc généralement transmis lorsqu'un territoire débute l'élaboration ou la révision d'un SCoT ou d'un PLUi(i).

Depuis 2021, 6 cahiers de ressources ont été élaborés ou actualisés (intégration des résultats des nouvelles études, mise à jour de l'avancement des projets conduits sur le territoire, etc.) :

- Cahier de ressources SCoT Pays Basque & Seignanx (actualisation), 2022
- Cahier de ressources PLUi du Seignanx (élaboration), 2022
- Cahier de ressources SCoT CA Royan Atlantique (élaboration), 2022
- Cahier de ressources SCoT/ PLUi Côte Landes Nature (actualisation), 2024
- Cahier de ressources SCoT du Born (élaboration), 2024
- Cahier de ressources PLUi Ile de Ré (élaboration), 2025

Ces cahiers de ressources sont notamment transmis aux services et techniciens référents sur les questions de planification (SCoT, PLUi) dans chaque collectivité. Néanmoins, la question de la diffusion plus large de ce document auprès d'autres services/ techniciens (ex : service risque) pourrait être à renforcer, au vu de la transversalité des sujets abordés (cf. 1.4.1 – focus sur les cahiers de ressources).

## *Indicateur 3 : Notes contributives rédigées*

Les notes contributives visent à faire des remarques et des recommandations sur le document de planification au regard des thématiques inscrites dans le champ d'expertise du GIP Littoral (démographie littorale, risques naturels littoraux, développement et aménagement touristiques, etc.). Elles sont transmises au porteur de démarche de planification suite à la transmission de versions intermédiaire ou définitive des différents documents composant le SCoT et/ou le PLUi (ex : retour sur la transmission d'une version intermédiaire du document d'Orientations et d'Objectifs d'un SCoT, retour global sur l'ensemble d'un projet de PLUi arrêté, etc.).

Depuis 2021, 15 notes ont été produites :

- 1 note concernant le projet de SCoT de Rochefort Océan arrêté (2022)
- Sur le projet de SCoT Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre :
  - 1 note sur le document intermédiaire du projet d'Aménagement Stratégique (PAS) (2022)
  - 1 note sur le volet risque du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) (2022)
  - 1 note sur le document intermédiaire du DOO (2023)
- Sur le PLUi du Seignanx :
  - 1 note sur le document intermédiaire de l'Etat Initial de l'Environnement (2022)
  - 1 note sur les documents intermédiaires du rapport de présentation et du PADD (2023)
  - 1 note sur des précisions réglementaires (loi Climat et Résilience, loi littoral) (2024)
- 1 note concernant le projet de SCoT Médoc Atlantique arrêté (2023)
- Sur le SCoT du Pôle Marennes Oléron :
  - 1 note sur le volet risque du DOO (2023)
  - 1 note sur le projet intermédiaire du DOO (2023)
  - 1 note sur le projet de SCoT arrêté (2023)
- 1 note concernant le projet de SCoT de la CA Royan Atlantique arrêté (2024)
- 1 note sur les documents intermédiaires du PAS et du DOO du SCoT pays Basque & Seignanx (2024)

- 1 note sur les documents intermédiaires du PLU des Mathes-La Palmyre (diagnostic, PADD, règlement/zonage) (2024)
- 1 note concernant le projet de SCoT de la CA La Rochelle arrêté (2025)

Ces notes sont intéressantes dans le cadre de l'amélioration du suivi des actions car, au-delà du fait qu'elles illustrent une implication importante du GIP sur les questions de planification, elles permettent d'approcher également de manière qualitative l'intégration de certains sujets/enjeux/projets littoraux dans les projets de SCoT et de PLU(i) des territoires (en lien avec l'indicateur 4).

#### *Indicateur 4 : Adéquation entre les projets de planification et les principes Littoral 2030*

Cet indicateur est proposé pour la seconde période 2025-2030. S'il est aujourd'hui difficilement quantifiable/ mesurable, le travail qui sera réalisé dans différents cadres (ex : révision du guide de l'action locale) permettra d'en améliorer la mesure. En effet, il apparaît difficile, en l'état actuel, de qualifier précisément le niveau d'intégration dans les documents de planification des expertises portées par le GIP, tels que le risque érosion, les problématiques touristiques, etc. Un tel exercice nécessiterait la création préalable d'une grille d'analyse comprenant des données spécifiques. Néanmoins, il est possible d'apporter des retours d'expériences sur cette prise en compte à l'échelle des SCoT et des PLUi :

- La commune de Lacanau a créé une zone de vulnérabilité UBL dans son PLU en vigueur depuis 2017. Les constructions nouvelles y sont autorisées sous conditions d'être réversibles et ce afin de ne pas augmenter les enjeux au sein de la zone exposée à l'érosion, tout en ne figeant pas le secteur.
- Le SCoT Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (2024), sur la base de la SLGBC de La Teste-de-Buch, a inclut une mesure dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) concernant l'intégration dans le PLU de la commune des éléments relatifs à la relocalisation des campings de la Dune du Pilat et la RD218, menacés par l'avancée dunaire.
- Le PLUi de Marenne Adour Côte Sud a intégré une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur du Penon à Seignosse, dont l'objectif est d'amorcer la relocalisation des activités situées en pied de dune, en lien avec les orientations de la démarche ADS.

Des enjeux ont toutefois été identifiés par les membres et partenaires en matière d'amélioration de la prise en compte de certaines thématiques dans les documents de planification, notamment en matière de risques littoraux et d'intégration des orientations des stratégies locales. L'actualité réglementaire liée à la loi Climat et Résilience (intégration des cartographies de recul du trait de côte à +30 et +100 ans) et la révision du guide de l'action locale constituent une opportunité pour travailler de manière plus approfondie sur des propositions méthodologiques et des éléments types à intégrer dans les SCoT et PLU(i), en lien avec les programmes d'actions des stratégies locales. Ce travail permettrait de disposer d'indicateurs plus précis pour la période 2025-2030 sur cette dimension qualitative.

Par ailleurs, les membres et partenaires ont fait remonter le besoin de développer des actions de formation/sensibilisation auprès de certains élus et techniciens sur les sujets et projets accompagnés par le GIP (cf. 3.1.3). Ces actions d'interventions auprès des territoires pourraient être valorisées comme un indicateur à part entière (ex : nombre de webinaires ; interventions en présentiel auprès de petits groupes, etc.).

## 2.2 | Bilan des actions conduites dans le cadre des démarches d'Aménagement durable

Le bilan des projets d'aménagement prend appui sur les évaluations déjà conduites (en 2018 pour le cadre aménagement durable des plages, en 2021 pour le cadre aménagement durable des stations), ainsi que sur une analyse plus poussée de la période 2021-2024.

Il est à noter que ces évaluations ont été conduites dans un contexte d'évolution du périmètre régional, et ont permis d'identifier les évolutions à apporter pour que les méthodologies intègrent les spécificités territoriales de Charente-Maritime. Les principales évolutions pour ces cadres ont été les suivantes :

- Schéma régional plans plages : suppression de la typologie de plans plages (nature, accueil nature, urbain...), précision des grands objectifs et notamment prise en compte du recul du trait de côte (pour tous les secteurs de plages hors stratégies locales c'est la démarche plans plages qui permet d'appréhender ce risque)
- Aménagement durable des stations : intégration des principes d'aménagement durable du Référentiel d'innovation dans Littoral 2030
- Proposition d'un nouveau cadre régional : Espace Naturel Fréquenté permettant notamment la gestion des secteurs ne disposant pas de zones de baignades surveillées

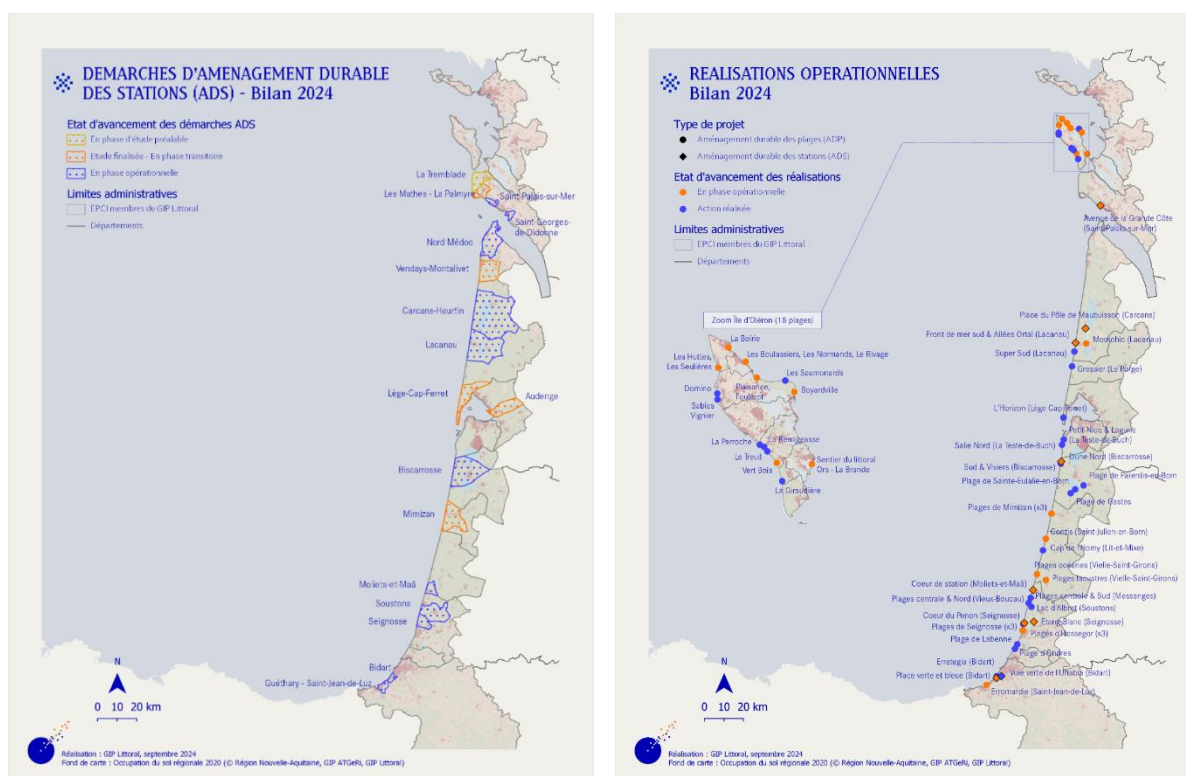
Le même exercice de recherche d'indicateurs a été réalisé pour conduire l'évaluation intermédiaire, 5 indicateurs sont proposés.

| Indicateurs                                                                                                             | Disponible sur 2021-2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Indicateur 1 : Nombre de territoires accompagnés, notamment en Charente-Maritime                                        | Oui                      |
| Indicateur 2 : Durée de réalisation des programmes d'actions                                                            | Oui                      |
| Indicateur 3 : Volume global financier des actions issues des programmes d'actions / Opérations structurantes réalisées | Oui                      |
| Indicateur 4 : Répartition des montants entre les dépenses d'étude et celles de travaux sur la période 2021 / 2024      | Oui                      |
| Indicateur 5 : Adéquation entre les programmes d'actions et les principes Littoral 2030                                 | A consolider             |

### *Indicateur 1 : Nombre de territoires accompagnés, notamment en Charente-Maritime*

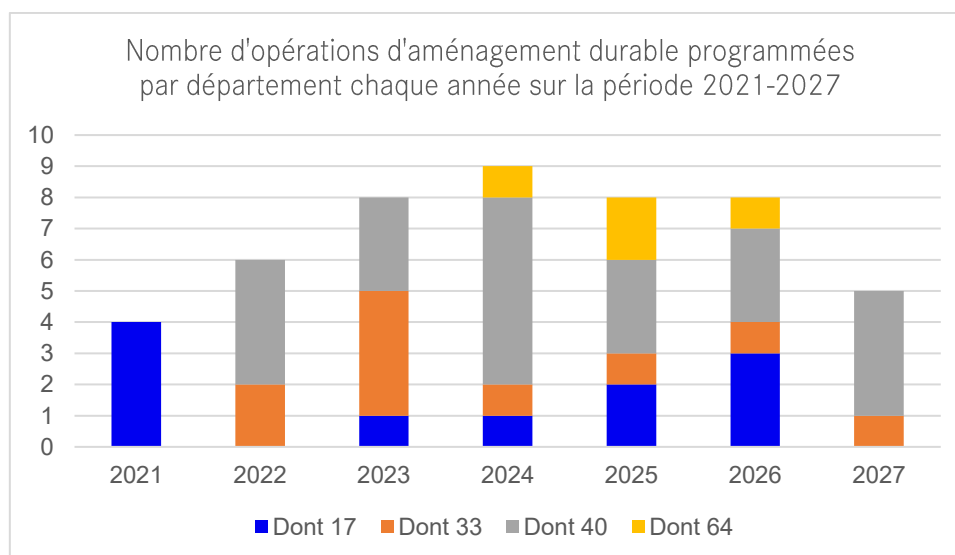
- 17 démarches ADS conduites depuis la création du dispositif en 2013 concernant 22 communes (dont 6 démarches sur la période 2021-2024)
- Des études complémentaires (schéma des mobilités, études d'approfondissement réglementaires ou techniques)
- 59 démarches Plans Plages concernant 86 sites conduites depuis la création du dispositif en 2012 (dont 37 démarches concernant 49 sites sur la période 2021-2024)
- 1 démarche « Espaces Naturels Fréquentés » (ENF) réalisée, aujourd'hui en phase opérationnelle
- 55 opérations d'aménagement durable<sup>28</sup> conduites en 15 ans (plages, espaces publics, recomposition, mobilités ...) dont 27 opérations sur la période 2021-2024

<sup>28</sup> On considère ici un projet de réaménagement de plan plage, une opération d'aménagement d'espace public ou encore de piste cyclable issue de démarche ADS comme une opération d'aménagement durable.



Le graphique ci-dessous fait ressortir un pic de nombre d'opérations sur la période 2023/2025, la plupart de ces opérations étant portées par des communes, cela correspond à des travaux dont les études préalables ont démarré en début de mandat (2020). Sur la fin de la période 2025/2027, on voit des projections plus basses qui sont à mettre en relation avec les fins de mandat.

Cette augmentation du nombre de projets à partir de 2022, par rapport à l'année 2021, est aussi liée à l'arrêt d'un certain nombre d'opérations pendant la période Covid (2020-2021).



### Adhésion des territoires de Charente-Maritime :

Les évaluations des démarches plans plages et ADS ont permis de proposer très rapidement ces cadres d'interventions aux territoires de Charente-Maritime. Ainsi, 4 démarches ADS sont enclenchées sur la Charente-Maritime sur le territoire de l'agglomération de Royan Atlantique.



Concernant les démarches plans plages, la CdC de l'Île d'Oléron et l'Agglomération de Royan Atlantique s'y sont engagées. Des échanges sont aussi en cours avec la CdC Marennes Oléron.

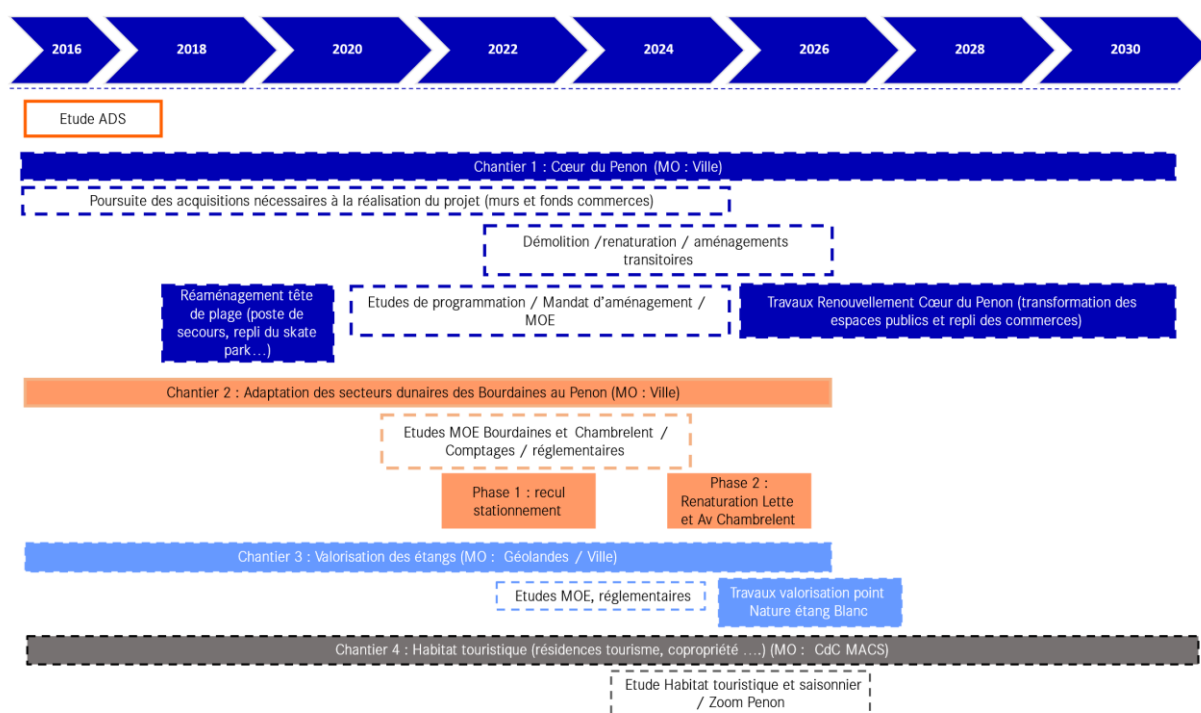
Enfin, le cadre ENF dont une des motivations était de répondre à la spécificité de la Charente-Maritime n'a pas été utilisé à ce jour sur le département. Une des explications à cette non utilisation se trouve dans le fait qu'une partie des projets structurants étaient engagés avant l'adhésion des collectivités au GIP Littoral (Réaménagement durable de la Pointe de Port-des-Barques, de la pointe de Chassiron...).

### *Indicateur 2 : Durée de réalisation des programmes d'actions*

La durée moyenne d'une démarche d'aménagement durable des plages est de 3 à 6 ans selon la nature et la complexité des secteurs :

- Etude préalable : 12 mois (comportant obligatoirement une saison estivale)
- Etude de MOE et procédures réglementaires : 12 à 24 mois
- Travaux : 9 mois à 36 mois (selon nature et nombre de sites)

La durée moyenne d'une étude d'aménagement durable de la station varie de 18 à 24 mois, mais la démarche n'a pas de « durée » en tant que telle puisqu'elle vise à doter la collectivité d'une feuille de route sur une période de 10 à 15 ans.



*Illustration : mise en œuvre de la feuille de route ADS de Seignosse depuis 2016*

Au-delà de la durée des démarches, l'indicateur d'évaluation pertinent des démarches ADS est plutôt de savoir si l'étude est suivie ou non de réalisations opérationnelles (études complémentaires, lancement de réflexions stratégiques pour le territoire, ou bien encore réalisation de travaux). Depuis la généralisation de la démarche ADS, 65% des démarches sont « actives », à savoir qu'elles ont abouti au moins à 1 action opérationnelle. Certains territoires sont engagés sur un temps relativement long à l'image de la commune de Bidart (10 ans) ou celles de Seignosse et Lacanau (8 ans).

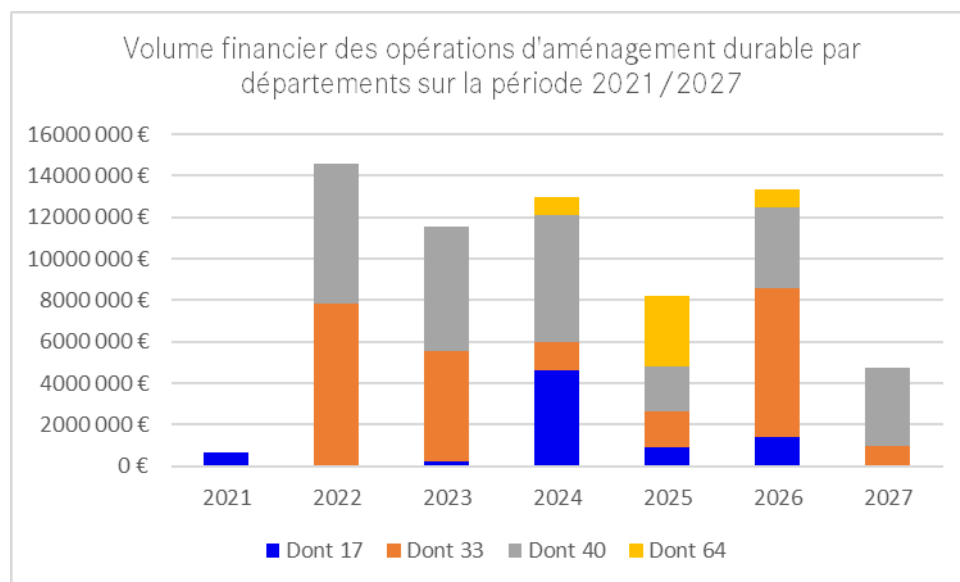


A travers les principales réalisations, il est intéressant de noter que lorsque plusieurs actions se déclinent en simultanément, elles sont portées par plusieurs maîtrises d'ouvrage (les communes pour la grande majorité des opérations, ainsi que les EPCI ou des syndicats).

| Démarche ADS                   | Année fin de l'étude | Etat d'avancement à mars 2025                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADS Mimizan                    | 2015                 | Pas de suites opérationnelles données – Site pilote                                                                                                                                                                                               |
| ADS Bidart                     | 2015                 | <i>Démarche toujours active</i> avec démarche d'actualisation en 2022 dans le cadre d'un processus de concertation publique.<br><i>Principales réalisations : Voie Verte (2018), Renaturation Place Verte et Bleue Uhabia (en cours) ...</i>      |
| ADS Audenge                    | 2015                 | Démarche en stand by – Site pilote<br><i>Principales réalisations : piste cyclable vers le port et connexion Vélodyssée, modernisation Camping le Braou, Sauvegarde du Château de Certes et recherche d'investisseurs</i>                         |
| ADS Lacanau                    | 2017                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principales réalisations : connexions cyclables, schéma des mobilités, Pôle d'échange multimodal, réaménagement Allées Ortal et Front de mer Sud ...</i>                                                    |
| ADS Seignosse                  | 2017                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principales réalisations : plage du Penon, plage des Bourdaines, Cœur du Penon, Point nature Etang Blanc, connexions cyclables ...</i>                                                                      |
| ADS Soustons                   | 2018                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principale réalisation : plage lacustre, réflexion sur plage océane</i>                                                                                                                                     |
| ADS Moliets-et-Maâ             | 2018                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principale réalisation : cœur de station, connexion bourg-plage, étude habitat touristique et saisonnier ...</i>                                                                                            |
| ADS Montalivet                 | 2023                 | Démarche en stand by                                                                                                                                                                                                                              |
| ADS Carcans-Hourtin            | 2019                 | <i>Démarche toujours active</i> sur Carcans seulement<br><i>Principales réalisations : Place de Maubuisson, relance étude plage centrale, piste cyclable</i>                                                                                      |
| ADS Guethary-Saint Jean de Luz | 2020                 | <i>Démarche toujours active</i> relancée par les PPA Trait de côte<br><i>Principales réalisations SJL : Erromardie, relance étude recomposition</i><br><i>Principale réalisation Guethary : plan de circulation, renaturation place Belvédère</i> |
| ADS Saint Palais sur Mer       | 2022                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principale réalisation : Requalification Avenue Grande Côte, étude aménagement centre-ville</i>                                                                                                             |
| ADS Nord Médoc                 | 2022                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principale réalisation : Requalification Pointe Nord Médoc (étude), étude plan plage du Gurg</i>                                                                                                            |
| ADS Lège Cap Ferret            | 2023                 | Démarche en stand by<br><i>Principales réalisations : intégration principes d'aménagement durable dans politiques publiques</i>                                                                                                                   |
| ADS Biscarrosse                | 2023                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principales réalisations : étude plages lacustres, schéma des mobilités, renaturation dune nord</i>                                                                                                         |
| ADS Les Mathes La Palmyre      | 2023                 | Démarche en stand by                                                                                                                                                                                                                              |
| ADS Saint Georges de Didonne   | 2024                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principales réalisations : schéma des mobilités</i>                                                                                                                                                         |
| ADS La Tremblade               | 2024                 | <i>Démarche toujours active</i><br><i>Principales réalisations : réaménagement secteur Embellie et Galon d'Or</i>                                                                                                                                 |

### Indicateur 3 : Volume global financier des actions issues des programmes d'actions

La moyenne annuelle des opérations d'aménagement durable se situe aux alentours des 10 à 12 M d'€ par an<sup>29</sup>, un chiffre relativement stable depuis 2022 (2021 : année d'élection + COVID : report de la plupart des programmations).



Les données 2026 et 2027 se basent sur des estimations au regard des actions enclenchées à la date de l'évaluation.

Le tableau ci-dessous rappelle les travaux réalisés sur la période 2021-2024, leur montant global et les partenaires ayant cofinancé l'opération. Il permet de montrer la répartition des opérations sur les 4 départements littoraux.

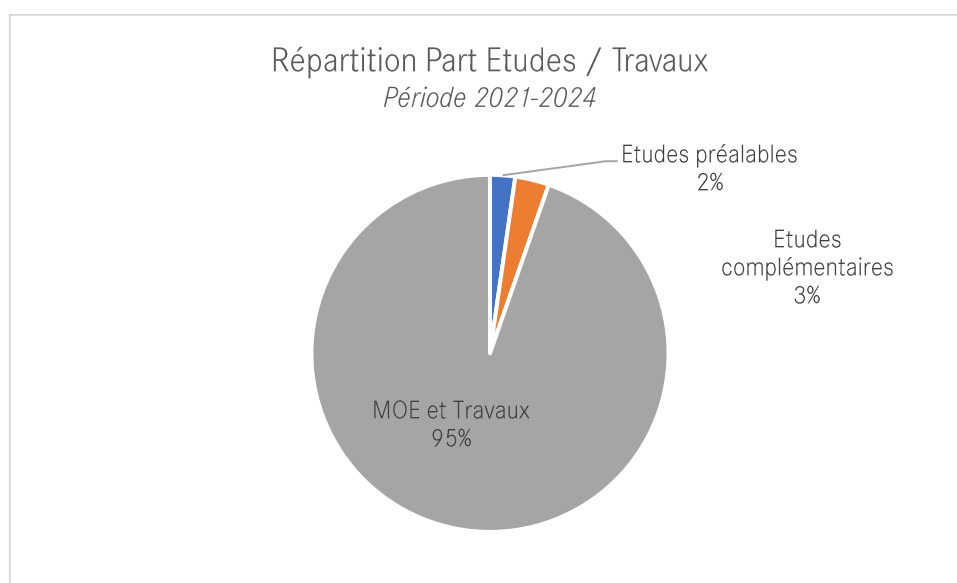
| Projets structurants programmés sur 2021-2024<br>Coût total et plans de financement arrêtés |           |            |                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------------------------|
| Grande plage de Domino - Saint Georges d'Oléron                                             | 0,223 M € | 17/Oléron  | Région NA / CD17                             |
| Plage La Remigeasse - Dolus d'Oléron                                                        | 0,165 M € | 17/Oléron  | Région NA / CD17                             |
| Plage Les sables Vignier à Saint Georges d'Oléron                                           | 0,128 M € | 17/Oléron  | Région NA / CD17                             |
| Plage Plaisance Foulerot à Saint Georges d'Oléron                                           | 0,468 M € | 17/Oléron  | Région NA / CD17                             |
| Requalification Avenue de la Grande Côte à Saint Palais sur Mer                             | 4,343 M € | 17 / CARA  | Fonds Vert / Région NA / AEAG                |
| Réaménagement CDG, Ortal Lacanau                                                            | 4,950 M € | 33 / CCMA  | PPA / AEAG                                   |
| Réaménagement Lacaze et Place rouge Lacanau                                                 | 2,333 M € | 33 / CCMA  | PPA / Région NA                              |
| Réaménagement Promenade Sud Lacanau                                                         | 1,587 M € | 33 / CCMA  | PPA / Région NA / CD33 / AEAG                |
| Réaménagement Pôle de Maubuisson à Carcans                                                  | 1,461 M € | 33 / CCMA  | LEADER / Fonds Vert / AEAG                   |
| Réaménagement Plage de l'Horizon à Lège Cap Ferret                                          | 2,598 M € | 33 / COBAN | FEDER / Région NA / Fonds Vert / CD33 / AEAG |
| Plage Salie Nord post incendie + poste de secours                                           | 0,433 M € | 33 / COBAS | FEDER                                        |

<sup>29</sup> Hors investissements sur les mobilités douces

|                                                                                       |               |                  |                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|-----------------------------------------------|
| Réaménagement du PP du Petit Nice et La Lagune post incendie                          | 0,660 M €     | 33 / COBAS       | Région NA / FNADT / CD33                      |
| Plage lacustre de Parentis en Born                                                    | 2,155 M€      | 40 / Grands Lacs | REACT UE / Région NA / CD40                   |
| Réaménagement Plage lacustre de Vielle Saint Giron                                    | 1,332 M €     | 40 / CLN         | FNADT / Région NA / CD40                      |
| Plage de la Lette Blanche et tête de plage de Saint Giron Plages à Vielle Saint Giron | 1,802 M €     | 40 / CLN         | FEDER / FNADT / Région NA / CD 40             |
| Réaménagement Plage lacustre de Soustons                                              | 1,518 M €     | 40 / MACS        | REACT UE / FNADT / Région NA / CD 40          |
| Renaturation Cœur de station Moliets                                                  | 3,36 M €      | 40 / MACS        | FNADT / Région NA / CD 40 / AEAG / Fonds Vert |
| Acquisitions Penon, démolition et renaturation                                        | 4,9 M €       | 40 / MACS        | PPA (hors acquisition)                        |
| Aménagement plage et lette des Bourdaines (Phase 1)                                   | 2,381 M €     | 40 / MACS        | REACT UE / FNADT / Région NA / CD 40          |
| Plage des Bourdaines : Avenue de Chambrelent et Lette (phase 2) à Seignosse           | 2,571 M €     | 40 / MACS        | FEDER / PPA                                   |
| Réaménagement Plages lacustres d'Hossegor                                             | 0,741 M €     | 40 / MACS        | FNADT / Région NA / CD40                      |
| Aménagement d'un point nature Etang Blanc à Seignosse                                 | 0,532 M €     | 40 / MACS        | FNADT / Région NA / CD 40                     |
| Réaménagement Plage de Ondres                                                         | 1,7 M €       | 40 / Seignanx    | FEDER / FNADT / Région NA / CD 40             |
| Réaménagement Plage d'Erromardie à Saint Jean de L. (Suite ADS)                       | 0,870 M €     | 64 / CAPB        | PPA / Région NA / AEAG                        |
| <b>TOTAL PROJETS STRUCTURANTS 2021 / 2024</b>                                         | <b>43 M €</b> |                  |                                               |

Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

#### Indicateur 4 : Répartition des montants entre les dépenses d'étude et celles de travaux sur la période 2021 / 2024

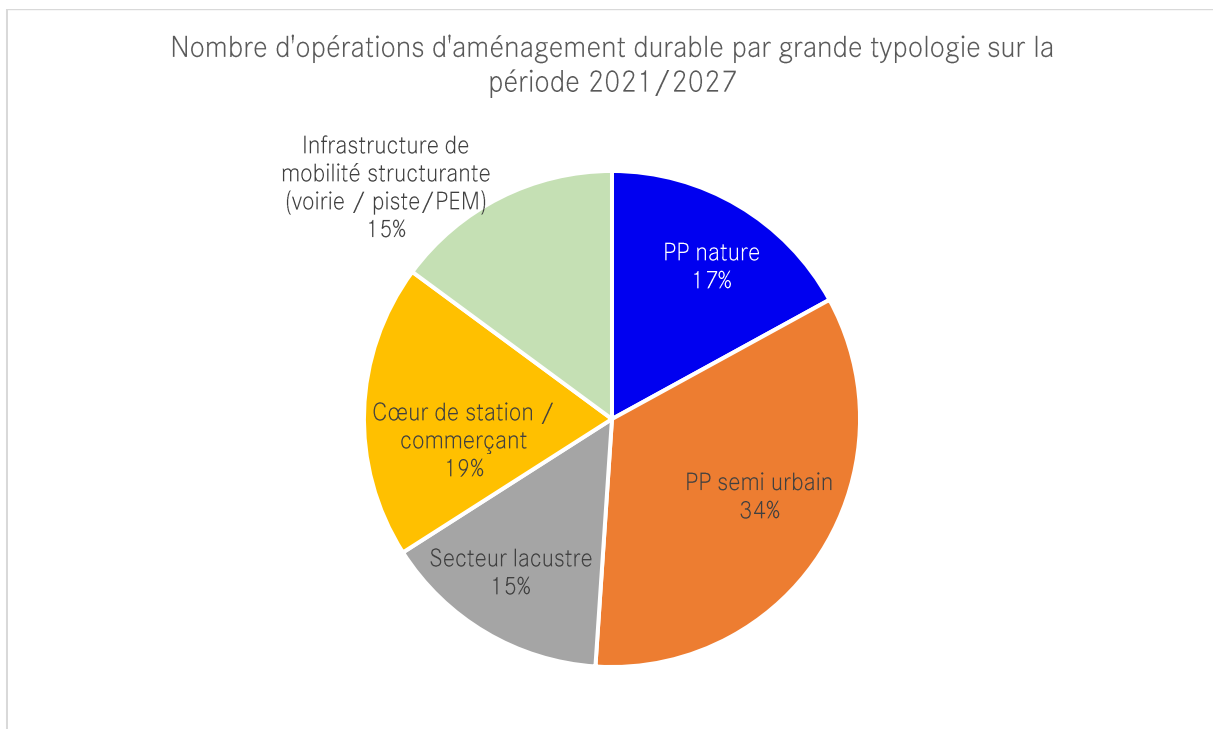


Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

Sur la période 2021-2024, les montants consacrés aux études préalables et complémentaires (issues des démarches ADS) sont de 2.5 M d'€ (ce qui représente 5% du budget global), pour un montant de travaux de plus de 43 M € (95% du budget global).

### *Indicateur 5 : Adéquation entre les programmes d'actions et les principes Littoral 2030*

Le graphique ci-dessous resitue ces différentes opérations par grande typologie en différenciant les projets de réaménagement de plages selon leur spécificité territoriale (plages lacustres, plages nature et semi-urbaine), des projets de réaménagement d'espaces publics en cœur de station, et les opérations structurantes en matière de mobilité.



Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

### **Adéquation avec les principes d'aménagement durable de Littoral 2030**

#### **Prise en compte du recul du trait de côte dans les opérations d'aménagement durable**

Le nombre d'opérations intégrant un recul des équipements publics s'est accru sur la période 2021 / 2024. On considère qu'une quinzaine d'opérations ont permis d'apporter une réponse en matière de prise en compte du recul du trait de côte. On retrouve plusieurs cas de figure :

- Des opérations de réaménagement de plans plages souvent hors stratégies locales qui ont permis d'apporter une réponse en repliant des équipements publics : sur l'île d'Oléron, Vielle-Saint-Girons, ou encore à Ondres ...
- Des opérations d'aménagement durable apportant des réponses globales aux enjeux d'aménagement et de recomposition<sup>30</sup> dans la continuité du mode de gestion identifié dans la stratégie locale : à Lacanau, à Biscarrosse, à Bidart, à Saint Jean de Luz...

<sup>30</sup> Cf. Partie 2.5 « Recomposition » du présent rapport

## Gestion des flux, canalisation, tourisme durable

Littoral 2030 favorise un tourisme résilient et durable pour le littoral de Nouvelle-Aquitaine dans lequel l'aménagement durable des espaces littoraux occupe une place importante : en prenant appui sur l'existant dans une logique de renouvellement et de multifonctionnalité, en connectant et en mettant les sites en réseau ... Au-delà de proposer des espaces publics renouvelés prenant appui sur des positionnements touristiques requestionnés dans le cadre des démarches ADS, la période 2021 / 2024 a vu l'émergence de projets de renouvellement urbain où la question touristique et sa saisonnalité ont été au cœur de l'élaboration du projet. Autre composante importante de l'élaboration de ces projets : la co-construction avec la mise en place de démarches de concertation locale et d'échanges avec la population. Que ce soit à Lacanau, à Moliets-et-Maa ou à Ondres, les espaces publics ont été renouvelés au profit d'un accueil apaisé pour tous et d'espaces animés.

## Le renforcement des actions de renaturation et de désimperméabilisation

Les actions conduites en matière de gestion des stationnements s'accompagnent dans leur très grande majorité par une action de désimperméabilisation et de renaturation :

- Une désimperméabilisation au profit de la renaturation de sites emblématiques : Plage de Ondres (renaturation de 60% du haut de dune), Cœur de station de Moliets et Maa (renaturation de 50% de l'emprise d'un parking), Promenade Sud de Lacanau
- Une désimperméabilisation dans le cadre de reprise d'axes viaires structurants ou d'espaces publics : à Saint Palais sur Mer sur l'Avenue de la Grande Côte, sur l'avenue de Chambrelent à Seignosse
- Une renaturation dans une perspective de reconquête de la biodiversité, et de gestion plus souple de la migration dunaire : recul des parkings aux Bourdaines à Seignosse ; renaturation d'un terrain en friche à l'Uhabia sur Bidart

Outre l'effet levier considérable des crédits de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Fonds Vert sur le volet désimperméabilisation, les collectivités sont aujourd'hui pour la plupart d'entre elles, naturellement convaincues que ces modes de gestion de l'espace public alternatifs constituent des atouts en termes de gestion des eaux pluviales.

Ces opérations ont un coût relativement important, et nécessitent de réorganiser les espaces publics en arrière, les accès... On peut citer l'exemple du projet de réaménagement du cœur de la station de Moliets qui a conduit à la suppression d'une zone de 200 places de parking, sa renaturation et la désimperméabilisation de près de 7000m<sup>2</sup>, les travaux liés à la voirie et aux terrassements représentent 65 % du coût total des travaux, contre 21% pour le lot portant sur les plantations et 14% pour le lot portant sur les mobiliers.

### En synthèse :

L'évaluation fait ressortir que les projets issus des démarches ADS répondent bien aux principes édictés en matière d'aménagement durable dans Littoral 2030.

Pour la prochaine période, des axes d'amélioration pourront être recherchés par plusieurs biais :

- Un partage plus important des principes d'aménagement durable avec les maîtres d'œuvre et les entreprises de travaux parties prenantes de ces évolutions,
- Une évolution des cahiers des charges de maîtrise d'œuvre (pour imposer à minima des variantes sur des matériaux moins impactant sur le plan environnemental par exemple),
- La poursuite de l'accompagnement du GIP sur les phases opérationnelles.

## 2.3 | Bilan des actions conduites dans le cadre des Stratégies locales

Le bilan réalisé dans la présente partie s'appuie en grande partie sur les données issues du rapport du Bilan des stratégies locales de 1<sup>ère</sup> génération. Pour autant, lorsque cela était possible et que les données étaient disponibles, une approche de la période 2021-2024 a été réalisée.

Pour les stratégies locales de gestion du trait de côte, 6 indicateurs sont proposés pour conduire l'évaluation. Certains d'entre eux mériteraient d'être affinés notamment pour pouvoir les valoriser de manière annuelle (et pas uniquement dans le cadre de bilans comme cela a été fait en 2024). Pour ce faire, il sera nécessaire d'assurer un suivi (déjà partiellement mis en œuvre par le GIP dans le cadre de la présente évaluation).

| Indicateurs                                                                                                        | Disponible sur 2021-2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Indicateur 1 : Nombre de stratégies locales accompagnées par le GIP , avec un focus en Charente-Maritime           | Oui                      |
| Indicateur 2 : Durée de réalisation des programmes d'actions des stratégies                                        | Oui                      |
| Indicateur 3 : Montant total des programmes d'actions des stratégies / Opérations structurantes réalisées          | Oui / À consolider       |
| Indicateur 4 : Répartition des montants entre les dépenses d'étude et celles de travaux sur la période 2021 / 2024 | Oui / À consolider       |
| Indicateur 5 : Adéquation entre les programmes d'actions et les principes Littoral 2030                            | A consolider             |
| Indicateur à construire : Une approche des coûts intégrant les linéaires côtiers concernés                         | A construire             |

### Indicateur 1 : Nombre de stratégies locales accompagnées / territoires accompagnés

Aujourd'hui, 14 SLGBC sont en cours d'étude ou d'application, avec 8 territoires ayant déjà finalisé leurs premiers bilans et entrepris la mise en œuvre de leur deuxième programme d'actions.



Sur ces 8 SLGBC arrivées en fin de leur premier programme, la gestion de l'érosion concerne au total **18 communes sur le territoire de 7 intercommunalités et 1 syndicat** (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon).

### Adhésion des territoires de Charente-Maritime

Les 5 EPCI de la Charente-Maritime impactés par les problématiques d'érosion ont manifesté un intérêt à s'inscrire dans des démarches de SLGBC (communautés de communes de l'île d'Oléron et de l'île de Ré, communautés d'agglomérations Royan Atlantique et Rochefort Océan) ou s'interrogent sur l'opportunité de le faire (communauté d'agglomération de la Rochelle).



## Indicateur 2 : Durée des programmes d'actions des SLGBC

Les programmes des premières SLGBC étaient généralement calibrés sur des périodes de 2 à 4 ans. Le bilan ayant mis en évidence que les périodes de réalisation de ces programmes avaient été sous-estimées, le choix a été fait de rallonger en moyenne de deux ans certains programmes (exemples : Pointe Médoc Nord, Lacanau, Mimizan...) afin de poursuivre des actions déjà engagées (parfois à budget constant).

En tenant compte de ces retours d'expérience, il est déjà proposé dans les 2<sup>èmes</sup> générations d'engager les collectivités sur des programmes plus longs (5 à 7 ans) qui s'étalent généralement de 2022 / 2023 à 2027 (voire 2030 pour la stratégie locale de Lacanau). En effet, il est également important de tenir compte de la temporalité des programmes de financement (comme par exemple le PO-FEDER qui s'étend de 2021 à 2027) afin d'assurer une cohérence par rapport aux potentiels financements.

|                                     | Lancement de l'étude stratégique                                                   | Durée 1 <sup>ère</sup> génération initiale -> définitive | Durée PA en cours 2 <sup>ème</sup> génération |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Pointe Médoc Nord                   | 2010                                                                               | 2018-2020 -> 2022                                        | 2023-2027                                     |
| Lacanau                             | 2010<br>(appel à projet national relocalisation + site pilote stratégie régionale) | 2016-2018 -> 2022                                        | 2023-2030                                     |
| Lège-Cap-Ferret                     | 2016<br>(étude évolution des passes d'Arcachon)                                    | 2017-2020 -> 2022                                        | 2023-2026                                     |
| La Teste-de-Buch                    | 2016<br>(étude évolution des passes d'Arcachon)                                    | 2018-2020 -> 2022                                        | 2023-2026                                     |
| Biscarrosse                         | 2015                                                                               | 2018-2021                                                | 2022-2027                                     |
| Mimizan                             | 2013<br>(étude intégrant fonctionnement hydraulique et sédimentaire du Courant)    | 2017-2021 -> 2023                                        | 2024-2029                                     |
| Soorts-Hossegor, Capbreton, Labenne | 2015                                                                               | 2017-2021 -> 2022                                        | 2023-2027                                     |
| Côte Basque                         | 2012<br>(stratégie locale Côte Basque Adour et Sud Pays Basque)                    | 2017-2021 -> 2022                                        | 2023-2028                                     |

*Durée des programmes d'actions des 8 SLGBC finalisées - Extrait Bilan Stratégies locales 1<sup>ères</sup> génération*

Afin d'assurer un suivi au plus près de la réalité des programmes d'actions, l'allongement de la durée du programme s'est également accompagné pour les cofinanceurs d'une instruction de dossiers sur des périodes plus courtes. Par exemple, la Stratégie locale de Lacanau prévoit un programme d'actions sur 2023-2030, tandis que le dossier instruit par la Région Nouvelle-Aquitaine et les Fonds Européens porte lui sur une période de 2 ans (2023-2025). Il en est de même pour toutes les stratégies locales.

Le constat qui peut être fait en 2025 reste celui d'une sur-programmation (ou d'une sous-estimation des périodes de réalisation). La recherche de nouveaux indicateurs de suivi doit ainsi prendre en compte ce paramètre et proposer un suivi permettant d'améliorer les prévisions afin de mieux intégrer les durées de réalisation des opérations en matière de gestion des risques.

### Indicateur 3 : Montant total des programmes d'actions des stratégies / Opérations structurantes réalisées

Le coût global des actions engagées dans les 8 SLGBC de 1<sup>ère</sup> génération est évalué à 28M€, ce qui correspond à 42,3% de réalisation financière par rapport à l'enveloppe initiale globale estimée à 65,9 M€ (montants présentés lors des Comités Régionaux des Stratégies locales du GIP Littoral). Cette sous-consommation importante est à nuancer et ne s'applique pas de façon homogène à tous les territoires.

Plus spécifiquement sur la période 2021-2024, l'évaluation intermédiaire met en évidence que ce sont en moyenne 10,5 M d'€ par an qui ont été investis par les territoires littoraux en matière de gestion des risques (contre 6M € par an sur la période précédente).

Pour mesurer le coût de la gestion de l'érosion, il faut également ajouter aux SLGBC le coût des projets d'aménagement durable. Ils sont donc rappelés ici *pour mémoire*, car ils contribuent à une vision plus intégrée du coût réel de la gestion de l'érosion à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

| Projets programmés sur 2021-2024<br>Coût total et plans de financement arrêtés                           |                   |    |                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----|-------------------------------------|
| Confortement Ouvrage de Lacanau                                                                          | 1,2 M €           | 33 |                                     |
| Réensablement plages Pyla La Teste de Buch                                                               | 0,43 M €          | 33 | Région NA / FEDER                   |
| <i>Pm : Recul de la piste cyclable de La Teste de Buch et réaménagement de la Plage de la Salie nord</i> |                   | 33 | FEDER AP Plages                     |
| <i>pm : Réaménagement Plage de l'Horizon (partie dunaire)</i>                                            |                   | 33 | FEDER AP Plages / Région NA / CD 33 |
| Rechargements Biscarrosse 2022/2025                                                                      | 1 M € HT          | 40 | AFIFT / Région NA / FEDER / CD 40   |
| Reprofilage dune nord à Biscarrosse                                                                      | 0,64 M €          | 40 | Région NA / FEDER                   |
| Courant de Mimizan                                                                                       | 4.9 M €           | 40 |                                     |
| Fonctionnement du By Pass de Capbreton 2023/2024                                                         | 0.63 M €          | 40 | AFIFT / Région NA / FEDER / CD 40   |
| Réengraissement des plages d'Anglet par clapage                                                          | 0.35 M€/an        | 64 | Région NA / FEDER                   |
| Reprofilage des autres plages de la Côte Basque                                                          | 0.17 M€/an        | 64 | Région NA / FEDER                   |
| Travaux de mise en sécurité de la RD912 au droit des zones d'aléa fort sur le tronçon Haizabia / RD913   | 7 M€              | 64 |                                     |
| Reprise d'ouvrage sur les falaises du Port des Pêcheurs à Biarritz                                       | 22.5 M €          | 64 |                                     |
| Confortement ouvrages Côte des Basques et barrières anti-submersion grande plage à Biarritz              | 2,398 M €         | 64 | Région NA / FEDER                   |
| Confortement et réaménagement rue plage du centre à Bidart                                               | 1,8 M €           | 64 | PPA / Région NA / FEDER             |
| <b>TOTAL PROJETS STRUCTURANTS 2021 / 2024</b>                                                            | <b>42.139 M €</b> |    |                                     |

Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

Dans le Bilan des stratégies locales, les montants prévisionnels à l'horizon 2027 sont estimés à 100 millions d'euros. Ce montant porte uniquement sur les 8 territoires d'ex-Aquitaine. Pour autant, un travail plus fin de suivi annuel des opérations est à réaliser pour affiner ces projections.

|                                            | Montant réel SL 1ère génération (en M €) | Montant estimé SL 2ème génération (en M €) | Coefficient multiplicateur |
|--------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Pointe Nord Médoc</b>                   | 3,30                                     | 11,30                                      | 3,4                        |
| <b>Lacanau</b>                             | 1,35                                     | 39,90                                      | 29,6                       |
| <b>Lège Cap Ferret</b>                     | 1,20                                     | 2,00                                       | 1,7                        |
| <b>La Teste de Buch</b>                    | 1,00                                     | 2,70                                       | 2,7                        |
| <b>Biscarrosse</b>                         | 1,68                                     | 3,80                                       | 2,3                        |
| <b>Mimizan</b>                             | 5,60                                     |                                            |                            |
| <b>Soorts-Hossegor, Capbreton, Labenne</b> | 4,40                                     | 13,60                                      | 3,1                        |
| <b>Côte Basque</b>                         | 9,79                                     | 23,30                                      | 2,4                        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>28,32</b>                             | <b>96,60</b>                               | <b>3,4</b>                 |

*Évolutions des montants (en M€) des SLGBC entre les SLGBC 1ères et 2èmes générations – Extrait Bilan des stratégies locales – 2025*

Il peut être nécessaire ici de porter une attention sur le cas particulier de Lacanau qui présente un coût de 39 millions d'euros sur la 2<sup>ème</sup> génération, dont 30 millions dédiés au dimensionnement et à la construction de l'ouvrage 2050 (programmation prévue post 2027). Ce montant prévisionnel pourrait connaître une baisse comparable à celle observée dans les précédents programmes, en raison d'une surestimation initiale du montant total des travaux et du décalage temporel dans la mise en œuvre des actions. Toutefois, l'ampleur de cette diminution reste difficile à quantifier à ce stade. Pour autant, cet écart entre les estimations et les réalisations soulève des questions pour la bonne gestion des enveloppes financières engagées par les différents financeurs d'autant plus dans un contexte financier contraint. Une des pistes d'amélioration serait d'assurer des programmations des crédits pour des actions à des niveaux plus avancés et avec des enveloppes financières mieux connues. Cela concerne les travaux inscrits aux axes 6 et 7 des stratégies locales.

| Projections Projets structurants 2025 / 2027                                                                                 |                  |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
| Rechargements hydrauliques en sable à Soulac                                                                                 | 3,7 M €          | 33        |
| Travaux de raccourcissement du musoir de La Teste de Buch / Dune du Pilat + réensablements secteur Corniche, Mimbeau et Pyla | 1 M €            | 33        |
| <i>Pm : Réaménagement accueil Plage Nord et renaturation dune de Biscarrosse</i>                                             | <i>0,850 M €</i> | <i>40</i> |
| Projet de renaturation (acquisition, démolition, renaturation) à Biscarrosse                                                 | 4 M €            | 40        |
| Finalisation des travaux de confortement du courant à Mimizan (espaces de transition et littoral)                            | 1,688 M €        | 40        |
| Travaux de reprise d'ouvrage et rechargement par by-pass à Capbreton                                                         | 0,640 M €        | 40        |
| Rechargement Plage Santocha à Capbreton (dragage embouchure Boucarot) par MACS                                               | 1,222 M €        | 40        |
| Campagne de transfert de sable du lac vers les plages océanes par canalisation à Hossegor                                    | 0,350 M €        | 40        |
| Finalisation du chantier de la Plage du Centre à Bidart                                                                      | 2.348 M €        | 64        |
| Suite confortement ouvrages Côte des Basques à Biarritz                                                                      | 2,528 M €        | 64        |
| <i>Pm : réaménagement Plage d'Erromardie à Saint Jean de Luz</i>                                                             | <i>0.870 M €</i> | <i>64</i> |
| Rechargement Grande plage d'Hendaye (dragage Chenal de la Bidassoa)                                                          | 1,75 M €         | 64        |

*Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025*

#### Indicateur 4 : Répartition des montants entre les dépenses d'étude et celles de travaux sur la période 2021 / 2024 (SL de 1<sup>ère</sup> génération)

Toutes les stratégies locales sont construites autour de 8 axes :

- Axe 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance et prévision de l'érosion
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prévention – Prise en compte des risques érosion dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens
- Axe 6 : Actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre l'érosion
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion
- Axe 8 : Portage, animation et coordination de la stratégie locale

|       | Pointe Médoc Nord | Lacanau     | Lège-Cap-Ferret | La Teste de Buch | Biscarrosse | Mimizan     | Soorts-Hossegor, Capbreton, Labenne | Côte Basque | Total        |
|-------|-------------------|-------------|-----------------|------------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|--------------|
| Axe 1 | 422 783 €         | 90 000 €    | 21 000 €        | - €              | 18 373 €    | 11 252 €    | 136 240 €                           | 246 918 €   | 946 566 €    |
| Axe 2 | 278 029 €         | 217 000 €   | 41 020 €        | 26 980 €         | 3 914 €     | - €         | 69 910 €                            | 318 549 €   | 955 402 €    |
| Axe 3 | - €               | 112 000 €   | 12 250 €        | 11 450 €         | - €         | 19 757 €    | 4 067 €                             | 38 835 €    | 198 359 €    |
| Axe 4 | 10 000 €          | 4 000 €     | - €             | - €              | - €         | - €         | 8 835 €                             | - €         | 22 835 €     |
| Axe 5 | 710 157 €         | - €         | - €             | 29 625 €         | - €         | 2 320 €     | 158 465 €                           | 1 282 406 € | 2 182 973 €  |
| Axe 6 | 1 263 635 €       | 420 000 €   | 1 056 371 €     | 877 562 €        | 1 317 591 € | 230 232 €   | 3 522 261 €                         | 364 924 €   | 9 052 576 €  |
| Axe 7 | 410 150 €         | 151 000 €   | - €             | 21 797 €         | - €         | 4 909 132 € | 336 735 €                           | 7 378 874 € | 13 207 688 € |
| Axe 8 | 255 370 €         | 350 000 €   | 95 546 €        | 77 627 €         | 347 611 €   | 121 507 €   | 45 508 €                            | 157 213 €   | 1 450 382 €  |
| Total | 3 350 124 €       | 1 344 000 € | 1 226 187 €     | 1 045 041 €      | 1 687 489 € | 5 294 200 € | 4 282 021 €                         | 9 787 719 € | 28 016 781 € |

Tableau exprimant par axe et par territoire la consommation financière des SLGBC (en €) – Extrait Bilan des Stratégies locales de 1<sup>ère</sup> génération – 2025

Les axes 1 et 2 représentent 6,8% du volume financier des actions engagées dans les stratégies locales de 1<sup>ère</sup> génération. Ils abordent la question des apports de connaissances par des actions de suivis ou d'expertises scientifiques. Ces actions sont qualifiées de pérennes c'est-à-dire qu'elles sont permanentes dans les programmes.

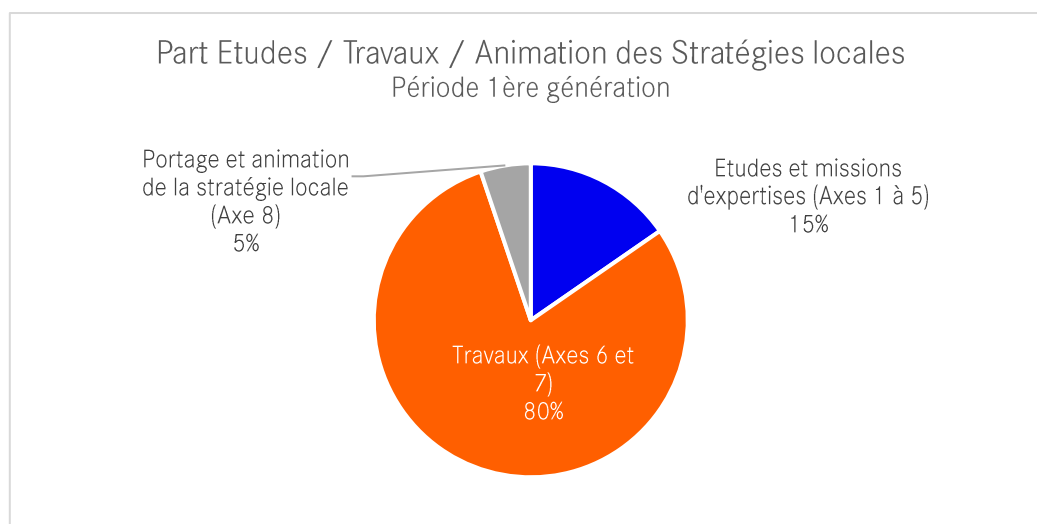
Les axes 3 et 4 intègrent les questions de gestion de crise (mise à jour des DICRIM, PCS) et de planification. Ils affichent des montants globaux faibles, ce qui ne signifie pas pour autant qu'aucune action n'a été engagée sur ces sujets. Ces prestations sont réalisées en interne, et sont à intégrer dans les charges de personnel.

L'axe 5 représente 8% du volume financier total des actions engagées uniquement sur 5 SLGBC de 1<sup>ère</sup> génération. Ce faible montant s'explique par le fait qu'il s'agit essentiellement d'études. Il est à noter que certains territoires n'affichent pas de dépenses sur cet axe, pour autant des actions de réduction de vulnérabilité peuvent avoir été réalisées mais elles sont financées via d'autres programmes<sup>31</sup>.

Les axes 6 (accompagnement des processus naturels et de lutte active douce) et 7 (lutte active dure) constituent la « partie opérationnelle », ou encore « structurelle » (travaux) des SLGBC. Ils représentent 80% des coûts engagés dans les programmes d'actions des stratégies locales. Ils répondent à des besoins d'intervention dans les SLGBC en apportant des réponses à minima sur le court et moyen termes par des modes de gestion adaptés.

Il est à noter également que les montants consacrés aux axes 5 et 6 sont à compléter et à articuler avec des opérations portées dans le cadre des démarches en matière d'aménagement durable, d'où la nécessité de prévoir des temps de travail commun sur une grande partie des projets.

<sup>31</sup> Exemple : relocalisation du poste de secours de l'Horizon à Lège Cap Ferret



*Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030*

Les actions incluant des travaux représentent près de 79% de l'enveloppe budgétaire des 8 SLGBC soit 22,2M€. Dans certains cas, elles peuvent atteindre les 95% de coûts d'une SLGBC. Pour illustration, sur la stratégie locale de Mimizan d'un montant global de 5.3M € HT, les travaux réalisés au sein de l'axe 7 représentent un montant de 4.9M €.

### *Indicateur 5 : Adéquation entre les programmes d'actions et les principes Littoral 2030*

L'aperçu des actions structurantes réalisées sur la période 2021 / 2024 permet de dégager des enseignements à approfondir et justifient de nouveaux indicateurs de suivi :

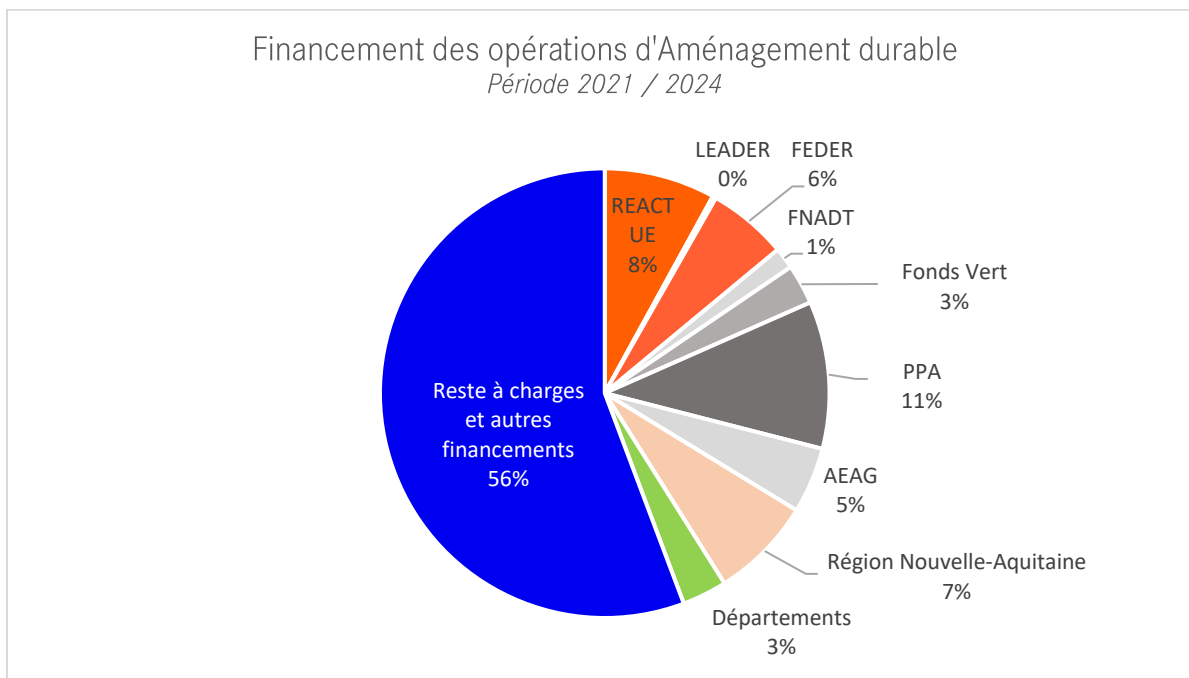
- Les réalisations ne se font pas au rythme prévu dans les programmes d'actions prévisionnels des stratégies locales.
- Les opérations de lutte active dure représentent des montants plus élevés, mais sont aussi les moins bien accompagnées financièrement ;
- A la différence des projets d'aménagement durable, une partie des coûts est supportée par les privés et n'est pas comptabilisée (axe de travail identifié dans le cadre du bilan de la stratégie locale)
- Des opérations d'aménagement durable, issues d'autres cadres que les SLGBC, sont réalisées ou en cours, et contribuent à l'adaptation du littoral régional en complément des actions de gestion
- Les actions de réduction de la vulnérabilité (axe 5) et donc la recomposition reste soumise à des blocages réglementaires et financiers, et seules des opérations portant sur des équipements publics ont pu être engagées (dans le cadre de plans plages, mais aussi de la STEP d'Archilua à Saint Jean de Luz)

### *De nouveaux indicateurs à construire*

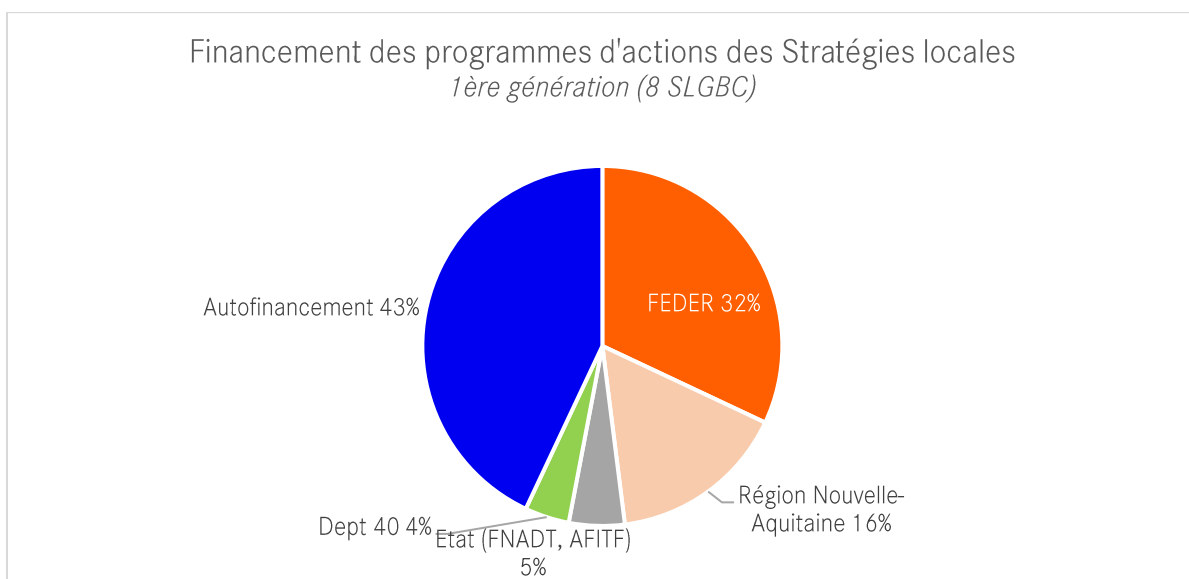
La révision du guide de l'action locale, engagée en 2025, prévoit de travailler sur de nouveaux indicateurs d'évaluation de l'action du GIP. Une piste de travail est formulée sur le fait de ramener les coûts au linéaire concerné selon les modes de gestion, permettant notamment de mieux justifier les actions conduites. La prise en compte du taux d'artificialisation du linéaire côtier varie d'un département à l'autre. En ex-Aquitaine, les ouvrages longitudinaux, transversaux, singuliers et géotechniques représentent un linéaire de 135km, soit 32,2% de côte artificialisée. En Charente-Maritime, 55% du linéaire est artificialisé sur les 419km de côte (en partie lié à la gestion de la submersion).

## 2.4 | Répartition des coûts totaux des programmes d'actions entre les différents financeurs

Les 2 graphiques ci-dessous font ressortir le financement des opérations d'aménagement durable d'une part et des programmes d'actions des stratégies locales d'autre part. Sur les actions en matière d'aménagement durable, le travail a été réalisé sur la base des opérations programmées sur 2021-2024, alors que pour les stratégies locales, les données sont issues du bilan des stratégies locales de 1<sup>ère</sup> génération donc sur une période plus large.



Source : Analyse GIP Littoral – Evaluation intermédiaire Littoral 230 2025 (Le reste à charges intègre une part plus ou moins importante de dépenses non éligibles selon la nature des projets. Si on ne considère que les seules dépenses éligibles, les plans de financements permettent d'atteindre 80% de cofinancements sur de nombreux projets).



Extrait Bilan des stratégies locales de 1<sup>ère</sup> génération



## Cartographie des financements

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Europe 2021 / 2027                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• FEDER Axe Risques : Accompagnement des programmes d'actions des stratégies locales (30M€ programmables sur 2021 / 2027)</li><li>• FEDER Appel à projet Plages : Socle commun dépenses éligibles Plans Plages (4 M€ programmables sur 2021 / 2027)</li><li>• FEDER REACT-UE : Aménagement Durable des Plages (programme de relance) : 3,7 M € engagés sur 2023</li><li>• LEADER : selon territoires et projets de valorisation d'espaces naturels ou touristiques</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Etat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• FNADT - CPER : Aménagement durable (sur base dépenses éligibles à hauteur de 20%) + Etudes et animation des stratégies locales (1,8 M € engagés sur 2021 / 2024)</li><li>• PPA trait de Côte et Aménagement touristique : Opérations d'aménagement et études recomposition (7M € engagés sur 2021 / 2024)</li><li>• Fonds Vert (Renaturation en Ville, éclairage...) : Socle commun de dépenses avec AEAG sur la désimperméabilisation et la renaturation</li><li>• Fonds Vert Littoral : Financement des cartographies +30 / + 100 (évolutions possibles sur 2025)</li><li>• AFITF : sur des opérations de rechargements en sable (jusqu'en 2024)</li><li>• Appels à projets ponctuels (Solutions Fondées sur la nature...)</li></ul> |
| Région Nouvelle-Aquitaine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement d'intervention tourisme : politique régionale en faveur de l'aménagement littoral (ADP, ADS, piste cyclable, autres AD : 7M€ engagés sur 2021 / 2024 dont 4 M € pour les seules opérations d'aménagement durable)</li><li>• Règlement d'intervention Environnement : politique régionale en faveur du littoral (SLGBC, submersion, gestion des milieux naturels... : 14M€ engagés sur 2021 / 2024 dont 5 M€ engagés sur les seuls programmes d'actions des stratégies locales)</li><li>• Appels à projets ponctuels</li></ul>                                                                                                                                                                                                |
| AEAG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique régionale Désimperméabilisation : au bénéfice des projets d'aménagement durable</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Départements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlements d'intervention Environnement pour les aménagements de plages en Gironde et dans les Landes / interventions ponctuelles en Charente-Maritime</li><li>• Règlement d'intervention Environnement Landes pour la gestion des risques / interventions ponctuelles en Charente-Maritime</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Banque des territoires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Plan national Adaptation au CC / convention BDT - GIP Littoral (financement études et MOE, prêts longue durée)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• EPCI selon règlements : interventions sur voiries, pistes cyclables, aménagements transports en communs ...</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Source : *Evaluation intermédiaire GIP Littoral – 2025*

En complément des enseignements issus de la lecture du graphique et de la cartographie, plusieurs constats peuvent être posés :

- Un niveau de financement soutenu du FEDER, 1<sup>er</sup> cofinanceur des programmes d'actions des stratégies locales.
- L'enveloppe FEDER 2021/2027 portant sur les réaménagements de plages soumises au risque érosion constitue un soutien majeur de ces projets et apporte de la lisibilité sur la période.
- L'Europe a été un financeur majeur d'opérations d'aménagement de plage sur la période 2021-2024 avec les crédits de relance REACT UE qui ont permis l'accompagnement de projets d'aménagement qui avaient souffert d'un ralentissement pendant la période COVID.
- Un niveau de financement important de l'État sur la période 2021-2024 grâce :
  - Aux engagements pris dans le cadre des PPA Trait de Côte et Aménagement Touristique Durable (Lacanau, Seignosse, Bidart-Guethary et Saint Jean de Luz sur la période considérée)
  - La mobilisation des crédits Fonds Vert de renaturation et de désimperméabilisation qui constituent une composante importante des projets de réaménagement.
- Des incertitudes sur 2025 et les années suivantes quant au maintien de certains crédits
- Un soutien constant et conséquent de la Région à travers les règlements d'intervention Tourisme et Environnement
- Un financement du bloc départemental qui se maintient malgré les difficultés financières
- Une multiplicité des cadres qui ne doit pas cacher des « angles morts » : absence de financement de certains travaux issus des stratégies locales
- Des sources de financement complexes à appréhender pour les porteurs de projet qui justifient un accompagnement du GIP à l'identification des possibilités de financements.

## Zoom sur le Financement des restes à charge : mobilisation de prêts avec la Banque des territoires

Plusieurs prêts de la Banque des territoires ont été réalisés en lien avec l'adaptation littorale :

- Prêt relance verte (Taux Livret A +0.4) pour l'aménagement et le confortement de la digue à Lacanau -> 3M€ prêtés
- Mobi Prêt (Taux Livret A +0.4) pour la création d'une liaison douce de 2400 m permettant de relier un parking relais à la côte à Lacanau -> 2,3M€ prêtés
- Prêt transition écologique (Taux Livret A +0.4) pour l'aménagement durable de la station de Carcans -> 2M€ prêtés
- Prêt transition écologique (Taux Livret A +0.4) pour l'aménagement durable de la station de Moliets et Maâ -> 1M€ prêtés
- Prêt transition écologique (Taux Livret A +0.4) pour la renaturation et le réaménagement de la Dune Nord de Biscarrosse -> 1,3 M€ prêtés

Le Prêt Transformation Écologique de la Banque des Territoires permet de financer les projets de long terme des collectivités locales nécessitant des prêts allant de 25 ans à 60 ans, dans le cadre de la réalisation de projets portant dans des secteurs tels que l'adaptation au changement climatique, les mobilités ou encore la biodiversité. Ce prêt possède un taux « Livret A +0.4% » et permet une quotité de financement pouvant aller jusqu'à 100%<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/prets-long-terme/pre-t-transformation-ecologique>

## 2.5 | Etudes et projets de « Recomposition spatiale »

Depuis 2019 / 2020, la notion de recomposition spatiale s'est progressivement imposée dans le débat national. La recomposition est une notion plus globale que le repli<sup>33</sup>, elle intègre la notion d'adaptation et de recomposition urbaine, avec un horizon temporel, une emprise territoriale et un volume d'enjeux et de fonctions associées plus large. Les études et les expérimentations réalisées en Nouvelle-Aquitaine montrent que le passage à l'action nécessite un projet politique et urbanistique s'inscrivant dans une vision de long terme et en même temps, par des actions de gestion à court terme quand la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Pour permettre la reconstitution d'espaces plus résilients, composante majeure des projets de recomposition à long terme, il est parfois nécessaire d'agir sur des emprises privées, mais les blocages réglementaires et financiers persistent sur la libération de ces emprises. La recomposition passe par des phases d'acquisition, de relocalisation voire de suppression. Le sujet de la recomposition a clairement été mis en avant par les membres et partenaires du GIP Littoral comme un sujet à approfondir dans les prochaines années.

Les évaluations et bilans conduits dans le cadre des démarches régionales (Aménagement durable, stratégies locales...) ont déjà mis en évidence le besoin de **mieux articuler les démarches entre elles**. Le fait que l'on retrouve des projets incluant des actions de repli dans le cadre des différentes démarches génère un défaut de reconnaissance de ces opérations et un manque de vision intégrée des interventions/opérations.

La refonte de la feuille de route du GIP Littoral prévoit à partir de 2025 de préciser le temps consacré par l'équipe du GIP sur la recomposition, notamment en matière de suivi des démarches. L'enjeu est aussi pour le GIP **de rendre lisible l'expertise** acquise en la matière ces dernières années, que ce soit dans le cadre du portage et du suivi de l'appel à projet national relocalisation des biens et activités en 2015, l'animation de l'axe 5 des stratégies locales, l'accompagnement de **projets de repli** dans le cadre des démarches d'aménagement durable, ou plus récemment le suivi et la participation à plusieurs études de recomposition.

En effet depuis 2021, et dans le cadre des PPA<sup>34</sup> Trait de côte, **plusieurs études de recomposition** ont été lancées par les collectivités. Ces études étaient fléchées dans le cadre des programmes d'actions des stratégies locales, mais les PPA ont conduit sur certains territoires à les mettre en œuvre plus rapidement que prévu. Si la plupart d'entre elles ne sont aujourd'hui pas finalisées, il ressort de l'analyse des cahiers des charges qu'elles ont toutes été déclenchées dans des cadres partenariaux différents et avec des objectifs et des livrables attendus différents. Les suites opérationnelles de ces études de recomposition seront à analyser le moment venu. Dans le même temps, le cadre PPA ne permet pas de traiter les situations de plus court terme.

A l'échelle régionale, le GIP a acquis une expertise sur les problématiques de la recomposition spatiale, qui nécessite d'être mise en évidence, complémentaire à l'expertise valorisée par le Ministère via Grand Paris Aménagement dans le cadre des PPA Trait de côte. L'expertise également

---

<sup>33</sup> Définition Repli stratégique – Guide de l'action locale : Dans une approche plus **globale que le repli stratégique**, la recomposition spatiale englobe la notion **d'adaptation et de recomposition** urbaine. Ce processus de réaménagement territorial, mené de manière **concertée et collaborative avec les acteurs locaux**, prend en compte un **horizon temporel étendu**, un **volume d'enjeux** et une **emprise territoriale plus large** tout en assurant une **gestion équilibrée** et durable de l'espace.

<sup>34</sup> Les contrats de projet partenarial d'aménagement (PPA) sont des outils opérationnels d'aménagement visant à accélérer les projets de territoire et à favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement. Cette nouvelle forme de contrat entre l'État et un ou plusieurs établissements publics ou des collectivités territoriales formalise un partenariat engageant les collectivités, l'État et, le cas échéant, ses opérateurs ainsi que les parties prenantes, en vue de la concrétisation d'actions ou d'opérations d'aménagement. Le PPA fixe une feuille de route qui ordonnance les interventions et les responsabilités des parties prenantes ainsi qu'un plan de financement de l'ensemble des actions. La loi Climat résilience fait du PPA un outil clef des opérations de recomposition des territoires en facilitant l'intervention des EPF et en permettant des dérogations mesurées à la loi littoral.

présente au sein des prestataires privés (bureaux d'études urbanistes, architectes, paysagistes) monte en puissance ces dernières années, mais ne compense pas l'absence de méthodologie et les disparités des cahiers des charges des différentes études de recomposition. Une communauté d'acteurs œuvrant sur ces sujets mérite probablement d'être animée pour partager des aspects méthodologiques et des retours d'expérience.

**En résumé**, des retours d'expériences existent sur la relocalisation de bâtiments ou d'espaces publics (postes de secours, espaces de stationnements, tronçons de pistes cyclables...), néanmoins aucun ne porte sur des secteurs comportant des biens privés. Le seul exemple est celui du Signal à Soulac. Il s'agit d'une opération de destruction avec renaturation, sans projet de reconfiguration, et **ni les études de recomposition de grande échelle, ni les outils de la loi climat et résilience ne permettent à court terme de se projeter sur une opération plus anticipée aujourd'hui**. C'est pourtant ce qui peut arriver très rapidement sur certains secteurs de la côte Nouvelle-Aquitaine.

### Perspectives et axes d'amélioration

Sur le sujet de la recomposition, la feuille de route du GIP pourrait être complétée en portant sur la prochaine période un programme d'action spécifique :

- Clarifier la sémantique : repli stratégique (suppression, déplacement, relocalisation) et recomposition spatiale. Cette clarification est un préalable à la production de connaissances et pourra être conduite dans le cadre de la refonte du Guide de l'action locale en élargissant le champ des partenaires concernés (au-delà des acteurs « risques », les acteurs de l'aménagement et de la planification doivent être mobilisés sur le sujet).
- Valoriser l'expertise et l'implication du GIP Littoral sur la thématique en région et au-delà : en poursuivant la participation aux événements organisés en région au-delà de l'équipe du GIP, en assurant le relai auprès de la communauté d'acteurs institutionnels et en assurant un relai descendant des informations recueillies.
- Animer une communauté sur le sujet « Recomposition » afin de partager plus largement les sujets avec les porteurs d'études/projets de recomposition, les prestataires mobilisés, ainsi que tous les acteurs concernés de près ou de loin par le sujet (EPF, notaires, acteurs de l'immobilier, juristes...). La liste des sujets à traiter est multiple : méthodologie d'études, stratégie foncière, planification, décote, modèle économique et accompagnement au changement, outils de portage, etc.
- Créer les conditions favorables à l'expérimentation en Nouvelle-Aquitaine en mobilisant les possibilités d'expérimentation avec les fonds européens notamment.
- Produire de la connaissance sur le sujet : retour d'expérience sur les projets de repli, synthèse des études de recomposition... dans une logique d'actualisation de ces productions.
- Valoriser le travail conduit par le GIP et ses partenaires et les résultats, dans une logique de retours d'expérience.

## 2.6 | Etudes et projets en lien avec la gestion de la fréquentation des territoires littoraux

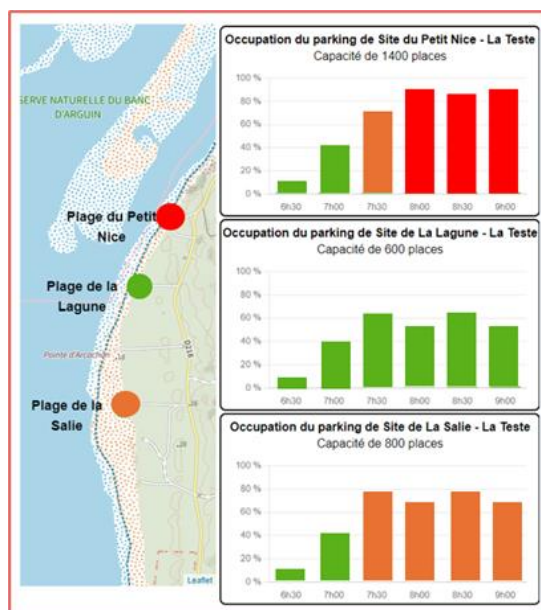
Les projections démographiques à la hausse des territoires littoraux, ainsi que des bassins de vie de proximité, nécessitent de porter une attention particulière à la gestion de la fréquentation dans l'objectif de préserver le patrimoine naturel du littoral atlantique. En effet, l'attractivité du littoral néo-aquitain engendre des niveaux de fréquentation touristique qui questionnent la capacité d'accueil de certains espaces naturels.

Le GIP Littoral s'est emparé de ce sujet dans la continuité des projets de réaménagement de certains plans plages en Gironde, les plus proches de la métropole bordelaise. En effet, les niveaux de fréquentation et les marges de manœuvre issues des opérations de réaménagement de plans plages ont mis en évidence la nécessité pour les collectivités de se doter d'une stratégie commune d'accueil sur leurs plages. C'est ainsi qu'un premier travail a été conduit avec les 3 communes de Lacanau, du Porge et de Lège-Cap-Ferret, membres de 3 intercommunalités différentes ayant toutes comme point commun d'accueillir sur leurs plages un flux métropolitain important.

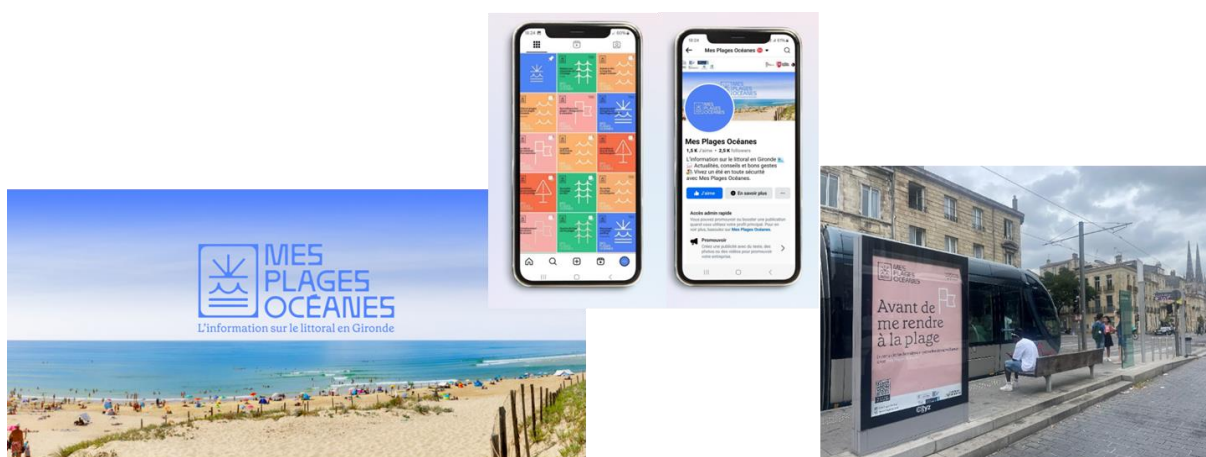


La stratégie d'accueil a permis aux communes de se doter d'une vision globale de l'accueil sur leurs sites et de partager un objectif : celui d'une fréquentation soutenable. La stratégie a ainsi permis de mettre en cohérence des stratégies communales ne poursuivant pas nécessairement le même objectif au regard des capacités propres à chaque territoire et chaque site. La première étape a été de mettre en œuvre un dispositif de mesure et de remontée d'information en temps réel de la fréquentation, dispositif aujourd'hui opérationnel et que d'autres collectivités littorales ont souhaité rejoindre (Carcans et La Teste-de-Buch). La diffusion de l'information auprès des usagers contribue à l'accompagnement des changements de comportements nécessaires pour faire face à des niveaux de fréquentation toujours plus importants.





*Diffusion auprès des usagers des plages d'une information en temps réel et en prédictif sur l'état du stationnement*



*Dispositif "Mes Plages Océanes" diffusé en saison estivale, ciblant notamment les usagers métropolitains*

## Perspectives et axes d'amélioration

Cette thématique a pris une ampleur plus importante qu'imaginée lors de l'écriture de Littoral 2030 et a conduit le GIP à dédier le poste de Chargé de Mission Aménagement plus spécifiquement à la gestion des flux et de la fréquentation. En 2024, incité par la Région Nouvelle-Aquitaine, le GIP a candidaté à un appel à projet Interreg intitulé Smart Coast<sup>35</sup>. Par la coopération entre les régions de l'Espace Atlantique confrontées à ces défis, le projet vise à fournir des outils concrets pour une meilleure compréhension et gestion des flux touristiques, et repenser l'accès au littoral dans une perspective durable. Le projet développera une stratégie reproductible soutenue par l'expérimentation d'actions pilotes, visant à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs sur les sites sensibles.

Pour le GIP, l'enjeu est de maintenir une expertise et des moyens sur cette thématique, mais aussi d'en faire bénéficier directement ses membres. Aussi, la candidature du GIP a également permis à l'Agglomération Pays Basque de rejoindre ce partenariat européen.

<sup>35</sup> Approuvé en comité de gestion le 3 juillet 2025



## 3 | Evaluation des missions transversales de la feuille de route

Les missions transversales de la feuille de route du GIP Littoral ont également été évaluées, dont plus particulièrement celles relatives à la communication et la stratégie numérique du GIP d'une part et aux partenariats conclus avec d'autres établissements publics d'autre part (Banque des territoires, ONF...).

Comme les autres chapitres du rapport d'évaluation, l'analyse et les préconisations associées tiennent compte du retour des personnes enquêtées, des échanges avec les membres et partenaires ainsi que de l'analyse interne produite.

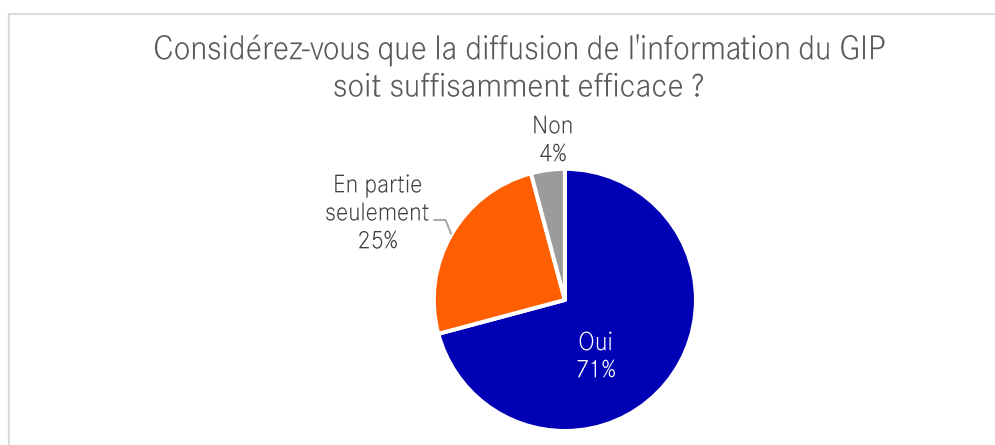
### 3.1 | Analyse de l'animation et de la stratégie de communication digitale du GIP Littoral

La stratégie de communication du GIP Littoral, et notamment son volet numérique, a été établie en 2021.

#### 3.1.1 | Des formats de restitution et de partage des informations à améliorer

La production de connaissance réalisée par le GIP (rapports d'études, notes techniques, etc.) fait l'objet d'une diffusion à travers différents canaux : envoi de courriels, publications sur le site internet et les réseaux sociaux, organisation d'un événement (journées, webinaires, etc.). L'animation des cadres régionaux et des démarches collectives fait également l'objet de groupes techniques.

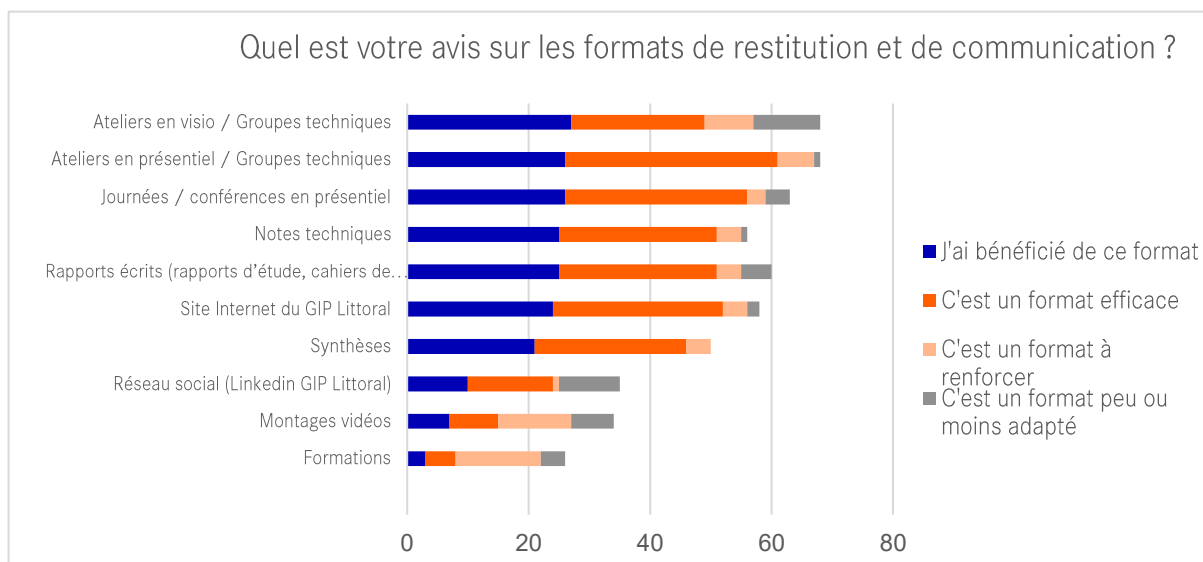
L'analyse réalisée ci-dessous est issue de l'enquête et des échanges du séminaire du 14 février 2025<sup>36</sup>. Il en ressort que 71% des répondants trouvent que la diffusion de l'information est efficace, mais pour autant beaucoup de productions ne sont pas connues (les productions restent cloisonnées aux groupes techniques thématiques, les partenaires n'ont pas forcément le même niveau de connaissance que les membres, etc.).



Source : Résultats de l'enquête « Evaluation intermédiaire » Janvier 2025

Les formats groupe technique/atelier et journées restent les modes de diffusion dont le plus de répondants ont bénéficié. Le format visio-conférence quant à lui semble diviser entre ceux qui souhaitent le renforcer et ceux pour qui il n'est pas adapté. Enfin, les montages vidéo et les réunions de sensibilisation/apports de connaissance sont les formats à renforcer les plus plébiscités. De manière générale, dans les axes d'amélioration, les répondants au questionnaire souhaitent bénéficier de **formats plus concis, plus « accessibles »**.

<sup>36</sup> Annexe 5 : Compte rendu du séminaire du 14 février 2025



La période d'après COVID, correspondant au début du programme Littoral 2030, a eu des conséquences en matière d'animation, modifiant notamment les modes d'échanges et de partage de la connaissance. Le nombre de journées thématiques en présentiel a été réduit, au profit de l'organisation de webinaires ou de groupes techniques en format distanciel ou mixte.

|                                        |                                                                                           |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Journées de Rencontres (en présentiel) | Juillet 2022 : Rencontres du Littoral à Bordeaux (33)                                     |
|                                        | Mars 2023 : Journée Concert'actions à La Teste de Buch (33)                               |
|                                        | Mars 2024 : Séminaire érosion côtière co-organisé avec l'État et la Région à Lacanau (33) |
|                                        | Mai 2024 : Journée dunes et forêt en partenariat avec l'ONF à Biscarrosse (40)            |
|                                        | Février 2025 : Séminaire évaluation intermédiaire Littoral 2030 à Bordeaux (33)           |
|                                        | Mai 2025 : Journée sur l'impact des locations courte durée à Bordeaux (33)                |
| Webinaires                             | Mai 2021 : Webinaires « les mardis à la plage »                                           |
|                                        | Septembre 2022 : Webinaire résidences secondaires                                         |
|                                        | Octobre 2022 : Webinaire ENAF                                                             |
|                                        | Octobre 2023 : Webinaire capacité d'accueil                                               |
| GT Thématiques                         | Février 2021 : ENAF (visio)                                                               |
|                                        | Mars 2021 : Espaces Naturels Fréquentés (visio)                                           |
|                                        | Juin 2021 : Risques (visio)                                                               |
|                                        | Septembre 2021 : Capacité d'accueil (visio)                                               |
|                                        | Novembre 2021 : Plages (visio)                                                            |
|                                        | Décembre 2021 : Résidences secondaires (visio)                                            |
|                                        | Janvier 2022 : Capacité d'accueil (visio)                                                 |
|                                        | Janvier 2022 : ENAF (visio)                                                               |
|                                        | Mars 2022 : Risques (visio)                                                               |
|                                        | Mai 2022 : Capacité d'accueil (visio)                                                     |
|                                        | Juillet 2022 : Risques (visio)                                                            |
|                                        | Décembre 2022 : Plages et évaluation ADS (visio et présentiel)                            |
|                                        | Septembre 2023 : Aménagement Durable (présentiel à Audenge)                               |
|                                        | Décembre 2023 : Pratiques connectées (visio)                                              |
|                                        | Février 2024 : Risques (visio et présentiel)                                              |
|                                        | Juin 2024 : Dynamiques des locations de courtes durées (visio)                            |
|                                        | Octobre 2024 : Aménagement Durable (présentiel à Seignosse)                               |
|                                        | Juin 2025 : GT Risques (présentiel sur le Bassin d'Arcachon)                              |
|                                        | Octobre 2025 : GT Aménagement Durable (présentiel XX)                                     |

Source : Evaluation intermédiaire Littoral 2030 – 2025

### 3.1.2 / Analyse de la stratégie numérique du GIP Littoral (site internet et réseaux sociaux)

La présente partie porte sur la stratégie numérique du GIP Littoral et plus particulièrement sur l'analyse du fonctionnement des réseaux sociaux (Linkedin) et du site internet du GIP Littoral. Cette analyse s'appuie sur un rapport réalisé fin 2021 par la société RamUp à qui le GIP avait commandité une analyse et des préconisations qui ont été mises en œuvre ces dernières années.

Les objectifs fixés en 2021 portaient notamment sur :

- l'amélioration de la communication sur les réseaux sociaux : accroître le nombre d'abonnés qualifiés, augmenter le rythme de publication, produire des contenus plus attractifs ;
- l'optimisation du fonctionnement du site internet du GIP (refondu intégralement en 2021), et notamment des nouveaux outils proposés dans celui-ci (dont la carte interactive des projets).

L'enjeu pour le GIP Littoral est d'adapter sa stratégie au projet Littoral 2030 et d'engager une communication proactive sur les projets opérationnels que le GIP accompagne.

#### Analyse du site internet du GIP Littoral – 2021 / 2024

Le site du GIP Littoral est aujourd'hui organisé en 4 grandes parties :

- Présentation du GIP et de Littoral 2030
- Présentation des missions : Connaissances et données / Accompagnement des projets / Coordination et partage
- Présentation des projets par le biais d'une carte interactive
- Partie « Ressources » organisée par thématiques recensant les productions récentes du GIP

| Indicateurs de performance                                           | 2021   | 2024   |
|----------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Accroissement de la durée d'engagement moyenne par utilisateur actif | 1min24 | 2min02 |
| Augmentation du nombre de sessions par utilisateurs*                 | 2,49   | 4,98   |
| Amélioration du taux de rebond**                                     | 73.29% | 34.8%  |

\*session utilisateur = l'ensemble des interactions d'un utilisateur dans un laps de temps donné sur un site web

\*\*taux de rebond = % d'utilisateurs qui ont quitté le site sans cliquer

Les utilisateurs du site internet du GIP Littoral proviennent avant tout de la recherche organique<sup>37</sup>, ainsi que de la consultation de LinkedIn. Les pages les plus consultées ces dernières années sont celles sur les projets (carte interactive) et les actualités et sont donc en adéquation avec la stratégie du GIP de valoriser les projets issus de Littoral 2030.

Toutefois, il n'existe pas de moyen de savoir combien de fois un document est consulté / téléchargé sur le site du GIP Littoral.

Dans le cadre du séminaire, plusieurs participants ont évoqué le manque de vision globale des ressources produites par le GIP Littoral, évoquant l'opportunité d'une banque de données. Le site du GIP Littoral a été construit de cette manière, un rappel sur l'organisation des pages « Ressources » a donc été fait à l'issue du séminaire.

#### Analyse des réseaux sociaux du GIP Littoral

Début 2021, le choix est fait de concentrer l'effort sur LinkedIn<sup>38</sup>, au regard de la cible et du type de contenu que pouvait proposer le GIP Littoral.

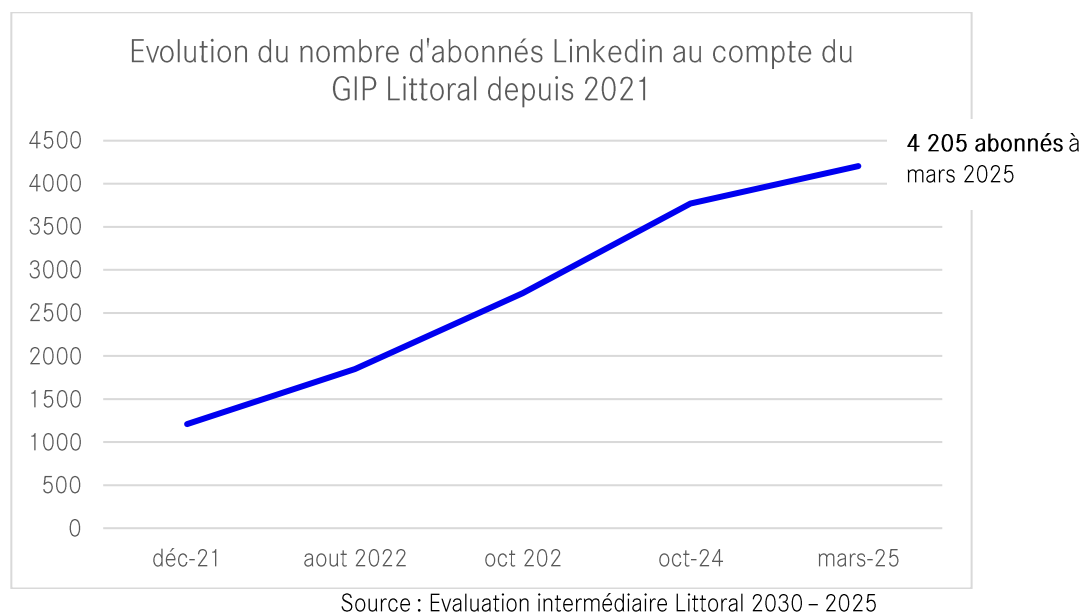
La stratégie mise en place pendant 4 ans au GIP a été la suivante :

- Identification tous les 15 jours en réunion d'équipe des sujets à traiter : 2 actualités par semaine (hors veille média).

<sup>37</sup> Définition recherche organique = processus d'obtention du trafic d'un site web à partir des pages de résultats des moteurs de recherche, sans passer par une action de sponsoring (payante).

<sup>38</sup> Le GIP a ouvert des comptes LinkedIn et Twitter en 2018.

- Publication sur le site internet du GIP (rubrique Actualités) puis republication sur LinkedIn de manière privilégiée le mardi et le jeudi matin.
- En 2024, tous les agents du GIP se sont vu ouverts des droits administrateurs pour permettre de généraliser les invitations.



Les abonnés sont principalement originaires de la région Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, La Rochelle), de Paris et des métropoles littorales françaises et exercent dans le domaine de l'administration publique (collectivités et services de l'État). Sur LinkedIn, il n'existe pas de filtres permettant d'identifier les élus, les techniciens des collectivités, les agents de l'État, etc... Aussi, l'analyse suivante se base sur une analyse des profils, sans être exhaustive :

- Tous les élus du périmètre d'intervention du GIP ne sont pas présents sur LinkedIn, même si plusieurs d'entre eux ont créé des profils assez récemment (dans les 2 dernières années). Les élus qui ont des fonctions complémentaires à celles de leur mandat local ont généralement un profil actif. La très grande majorité des élus disposant d'un profil LinkedIn suivent le GIP Littoral.
- Au sein des collectivités littorales de Nouvelle-Aquitaine : le nombre de techniciens disposant d'un profil LinkedIn reste limité, pour autant le nombre d'interlocuteurs sans profil se réduit au fil des ans.
- Les agents de l'État sont de plus en plus présents sur le réseau depuis 2 ou 3 ans.

En 2021, les posts étaient en moyenne vus par 1000 personnes. Les nouvelles modalités de publication font que chaque actualité du GIP est vue en moyenne par 2500 personnes (5000 personnes pour certains posts)<sup>39</sup>. Tous les types de posts génèrent de la visite, il est difficile de comparer des posts plus attractifs que d'autres, même si ceux portant sur une consultation auprès d'entreprises semblent bien fonctionner. Les posts relatifs à des événements ayant mobilisé un nombre important de participants sont les plus populaires.

<sup>39</sup> Il est considéré de manière générale qu'au-delà de 1000 impressions, les performances sont « bonnes » et qu'au-delà de 3000 impressions, les performances sont « très bonnes ».

### *3.1.3 Perspectives d'évolution et axes d'amélioration en matière d'animation et de diffusion de l'information*

En synthèse de cette partie et des enseignements vus précédemment dans les autres parties du rapport, il ressort de l'évaluation que le GIP Littoral permet de rassembler la connaissance, sert de relais et de partage de retours d'expériences pour les territoires et les acteurs du littoral. Les productions du GIP sont considérées comme une véritable expertise sur les différents sujets traités, et les membres s'accordent sur l'importance de maintenir ce rôle.

Un ressenti général est partagé, celui d'un niveau d'information qui doit devenir **plus synthétique, plus accessible**, pour éveiller la curiosité sur les sujets traités, en complément des rapports d'études et notes techniques. Le séminaire du 14 février a permis de mettre en avant les avantages et inconvénients de chaque format, ainsi que la nécessité de leur maintien, en raison de leur complémentarité :

- Notes techniques : Format très utile ; besoin de mieux les faire connaître, puis de pouvoir les retrouver facilement ; nécessité de mises à jour régulières pour qu'elles demeurent d'actualité
- Visioconférences : Format utile, mais le bon équilibre entre les réunions en présentiel et les réunions en visio est à rechercher. Il paraît utile d'ajouter des possibilités d'interactions dans les visio, pour améliorer la contribution de chacun (sondages, questions dans le tchat, etc.). Les formats hybrides (présentiel et visio) fonctionnent très peu pour obtenir des échanges entre acteurs
- Webinaires : Format intéressant pour communiquer sur des sujets précis, en privilégiant un format court et en mettant à disposition des replays
- Photos et vidéos « avant-après » : Format utile pour donner à voir des cas concrets de réalisations, notamment pour les élus qui ont du mal à se projeter. Outil pédagogique important pour tous les publics, à multiplier et diffuser
- Réseaux sociaux (LinkedIn) : Permet de communiquer au-delà des membres et partenaires, de donner de la visibilité au GIP Littoral et de conforter sa légitimité au niveau national
- Sensibilisation / Apports de connaissances : Réfléchir à l'opportunité de développer de petites « formations » à destination des nouveaux arrivants au sein des structures membres et partenaires ainsi que des collectivités (élus et techniciens) pour faire connaître le rôle du GIP et de les faire monter en compétence (d'autant plus dans des périodes électorales à venir qui vont engendrer de nouveaux contacts)

Pour améliorer la lisibilité des actions et des productions du GIP Littoral, plusieurs pistes sont proposées :

- Identifier des référents au sein des structures membres et partenaires, qui servent de relais entre les différents services
- Communiquer au-delà des groupes techniques dédiés à une thématique spécifique, via des formats de communication courts et adaptés, afin de faire connaître l'ensemble des actions du GIP à une multitude d'acteurs pour « décloisonner » les sujets
- Poursuivre la diffusion de la « culture GIP » (les façons de penser et de travailler de manière collaborative)

Suite au séminaire, le GIP a relancé un format type newsletter adressé par mailing et synthétisant les temps forts (en prenant appui notamment sur les productions existantes et mises en ligne sur le site internet et LinkedIn). Cette première proposition semble avoir répondu en partie à un des besoins exprimés.

## 3.2 | Le partenariat littoral : du local au national

Depuis 2021, plusieurs partenariats ont été formalisés avec des structures partenaires du GIP. Si le contenu de ces conventions diffère, elles ont toutes comme point commun de formaliser des relations de travail historiques avec le GIP Littoral. Au-delà des conventions, le GIP Littoral développe des relations de travail avec les différents acteurs de la recherche, acteurs économiques privés (bureaux d'études, entreprises de travaux...) ou encore partenaires institutionnels hors Région Nouvelle-Aquitaine.

### 3.2.1 | Structuration de partenariats par la signature de conventions sur la période 2021-2024

#### 3.2.1.1 | Convention de partenariat avec l'ONF

L'ONF est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le Code forestier. La Nouvelle-Aquitaine possède, sur sa façade atlantique, le plus long cordon dunaire de l'ouest européen. L'ONF gère environ 64 000 ha d'espaces naturels littoraux, représentant 45% de la côte de la Nouvelle-Aquitaine. Les missions de l'ONF sont les suivantes : valoriser la ressource en bois, agir pour l'environnement, accueillir le public en forêt, prévenir les risques naturels, proposer des prestations et services sur-mesure. Les Agences territoriales de l'ONF concernées par cette convention de partenariat sont les Agences territoriales Poitou-Charentes et Landes-Nord-Aquitaine.

La convention porte sur la période 2023 / 2027 et s'appuie sur un partenariat actif entre les 2 structures que ce soit dans le cadre des démarches de projets en matière de stratégies locales ou d'aménagement durable. Ce partenariat a également permis de porter plusieurs actions innovantes telles que la 1<sup>ère</sup> génération de poste de secours mobile, ou encore le travail autour de la signalétique réglementaire baignade. Le 28 mai 2024, une journée co-organisée sur le thème Dunes et Forêts a permis de valoriser les actions conduites en matière d'accueil du public sur les secteurs de plages, ainsi que les actions de génie écologique mises en œuvre.

De manière plus générale, les équipes de l'ONF et du GIP Littoral travaillent conjointement sur les suivis de projets locaux et les relations de travail sont régulières (revue de projets trimestrielles, travail sur des notes techniques, etc.).

La convention ne prévoit pas de relations financières entre les 2 parties.

#### 3.2.1.2 | Convention de partenariat avec le BRGM

Le BRGM est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre, et en particulier de gestion des risques naturels et littoraux. Avec l'ONF, le BRGM pilote l'activité de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine (OCNA)<sup>40</sup>.

Le GIP Littoral et le BRGM ont des missions fortement complémentaires portant sur la gestion intégrée des zones côtières et la gestion des risques littoraux. Ainsi, ils participent à la réflexion

---

<sup>40</sup> L'OCNA est un outil d'observation, d'aide à la décision et de partage de la connaissance pour la gestion et la prévention des risques côtiers, initié en 1996, sans statut juridique. Il est financé par l'Europe (PO FEDER 2021-2027), l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine (CPER 2021-2027), les Conseils départementaux de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), le BRGM et l'ONF. Ses missions sont pilotées par les co-financeurs et les opérateurs techniques (BRGM et ONF) en lien avec les organismes de recherche et d'expertise de la région Nouvelle-Aquitaine, et le GIP Littoral.



stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine. Ils placent également leurs actions dans des perspectives à court, moyen et long termes, à l'échelle des phénomènes naturels et humains qui modèlent le littoral et influent sur l'aménagement du territoire. Dans cette configuration, certains champs géographiques et thématiques de compétences du BRGM dans le cadre de l'OCNA et du GIP Littoral se recoupent et trouvent un domaine commun d'investigation.

La Convention de partenariat porte sur les modalités de travail en commun et s'articule autour de deux axes de travail commun au GIP Littoral et au BRGM : l'amélioration de la connaissance relative à la gestion des risques littoraux et l'accompagnement des acteurs locaux de la gestion des risques littoraux.

La convention ne prévoit pas de relations financières entre les 2 parties.

### **3.2.1.3 | Convention de partenariat avec le Conservatoire du Littoral**

Le Conservatoire du littoral est un établissement public de l'État à caractère administratif qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapportent. Les missions du Conservatoire du Littoral sont les suivantes : l'acquisition, la coordination de la gestion des sites, **l'animation et le suivi des sites**.

Comme avec l'ONF, la convention signée entre le Conservatoire du Littoral et le GIP Littoral porte sur la période 2023 / 2027. Elle porte sur les modalités de travail en commun et s'articule autour de 2 axes de travail commun au GIP Littoral et au Conservatoire du littoral : la production, la valorisation et le partage des connaissances d'une part, le suivi et l'accompagnement de projets de territoire en matière de préservation, de gestion et d'aménagement durable d'autre part.

Les échanges entre les structures portent sur un nombre plus limité de secteurs (peu de plans plages sont par exemple situés sur les terrains du conservatoire du littoral), mais sont pour autant réguliers dans le partage des projets.

La convention ne prévoit pas de relations financières entre les 2 parties.

### **3.2.1.4 | Convention de partenariat avec le GIP ATGeRI**

Le GIP ATGeRI est un Groupement d'intérêt public dont la mission est de fournir aux collectivités et à l'État des outils fiables et complets d'aide à la décision. Pour cela, il produit de la cartographie pour ses membres, des tableaux de bord et outils d'analyse, une base de données, organisée, fondée sur la mutualisation des informations, PIGMA (Plateforme d'échange de données en Nouvelle-Aquitaine).

La convention avec le GIP ATGeRI porte sur le projet « Données Plages ». Elle vise à formaliser l'accompagnement du GIP ATGeRI sur la gestion des données recueillies sur la fréquentation des parkings de plages et assurer leur utilisation par les acteurs publics. Cette convention fait l'objet d'un échange financier à hauteur de 6000 € TTC par an pour le GIP Littoral sur la période 2022/2025. Cette convention a vocation à évoluer dans les prochaines années dans le cadre du projet SMART Coast déposé auprès du programme de coopération Interreg.

### **3.2.1.5 | Convention de partenariat avec Bordeaux Métropole**

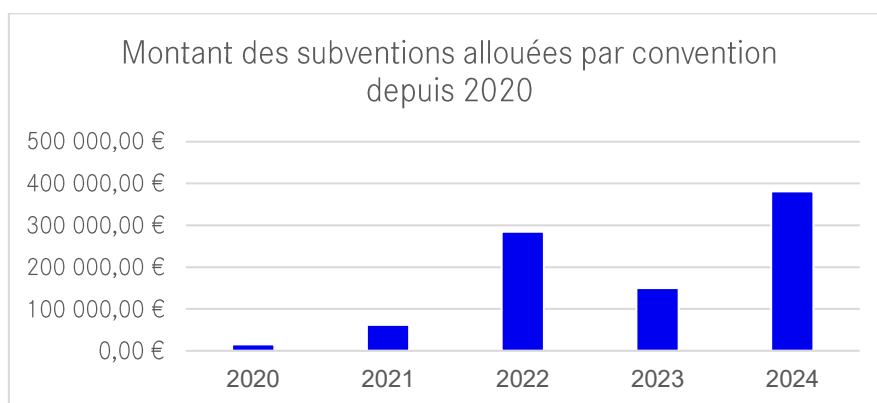
La convention avec Bordeaux Métropole porte sur la Stratégie d'accueil des plages de Gironde proches de la Métropole bordelaise. La Métropole accompagne techniquement et financièrement le GIP Littoral sur ce projet dont elle est partenaire depuis l'étude prospective finalisée en 2022, ainsi que sur l'action opérationnelle qui en a découlé (dispositifs de mesure et remontée d'informations sur les parkings de plage). L'accompagnement de la Métropole est notamment valorisé sur le volet communication via l'outil "Mes Plages Océanes" et l'appui à sa promotion auprès des publics cibles métropolitains. La future convention permettra de consolider ce partenariat existant, et prévoit un

appui financier à hauteur de 6000 € HT par an versés au GIP Littoral, ainsi que la poursuite de l'accompagnement sur la diffusion du plan de communication "Mes Plages Océanes" et un appui technique sur le suivi et l'animation de la stratégie en partenariat avec le GIP et les communes de Gironde.

### 3.2.1.6 | Convention de partenariat avec la Banque des territoires

La 1<sup>ère</sup> convention signée entre le GIP Littoral et la Banque des territoires date de 2017 et a été renouvelée à plusieurs reprises, avant d'être formalisée sur une période plus longue pour 2023 / 2027. Elle fait l'objet d'une annexe financière permettant d'encadrer des financements de la Banque des territoires auprès des porteurs de projets de démarches issues de Littoral 2030. Au-delà, le partenariat met en avant le rôle joué par le GIP Littoral comme démonstrateur dans la construction et la participation au Plan d'adaptation au changement climatique de la Banque des territoires.

Le soutien de la Banque des territoires est en augmentation continue ces dernières années et bénéficie directement aux territoires littoraux (98% de la subvention est reversée aux porteurs de projets). Il représente pour la période 2024 / 2025 un montant de 790 000 € à destination des territoires<sup>41</sup>. Il s'agit ainsi de renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage pour les opérations d'aménagement complexes et coûteuses en apportant des financements ou des compétences supplémentaires.



Source : Bilan Convention Banque des territoires – GIP Littoral – 2025

Ce partenariat illustre la volonté de la Banque des Territoires d'accompagner les collectivités pour mettre en œuvre des projets en apportant un soutien à l'ingénierie et des capacités de financement sous forme de « prêts long terme ». La convention 2023 / 2027 décline la quasi-totalité des leviers sur lesquels la Banque des territoires a construit son Plan National d'Adaptation au Changement Climatique :

- Planifier l'impact et maîtriser le foncier (levier 1)
  - Accompagnement des études stratégiques
  - Expérimentation portage foncier et opérationnel
- Accompagner la réalisation d'aménagements résilients (levier 2)
  - Accompagnement des études de MOE
  - Renforcement de l'expertise réglementaire et financière
  - Expérimentation du recours à un espace de construction virtuel
- Accompagner la mutation, l'adaptation de l'offre économique (levier 3)
- Préserver et gérer les ressources naturelles (levier 4)
- Soutien aux territoires en gestion post-crise (axe transversal)

<sup>41</sup> Annexe 6 : Liste des projets soutenus dans le cadre de la convention BDT – GIP littoral

Le seul levier du plan national ne figurant pas dans la convention est l'appui aux chefs de projets dédiés à l'adaptation des littoraux au changement climatique.

### *3.2.2 / Des liens renforcés avec le monde de la recherche et universitaire*

Sur la période 2021 / 2024, le GIP Littoral a également renforcé ses **partenariats avec les acteurs du milieu universitaire**. On peut notamment citer :

- Intervention ponctuelle en 2022, 2023 et 2024 au sein du Master 2 GAED (Géographie, aménagement, environnement et développement) de l'UFR de géographie de l'Université de Caen, Gestion des risques littoraux et politiques d'aménagement durable du littoral de Nouvelle-Aquitaine.
- Intervention en 2024 sur un cycle de 24h au sein du Master 1 AGEST (Transition des organismes locaux de tourisme) du IATU de l'Université de Bordeaux Montaigne, sur la thématique de la transition du littoral, histoire de l'aménagement de la côte aquitaine et politiques d'aménagement durable actuelles.
- Interventions régulières au sein du Master Sciences pour la Mer de l'Université de Bordeaux Montaigne.
- Participation de l'UPPA et de l'Université de la Rochelle comme partenaires associés dans le cadre du projet Smart Coast.

Au-delà de la satisfaction de contribuer à la transmission et à la formation des étudiants, cette participation permet aussi au GIP et aux agents d'échanger avec les responsables de ces formations et de partager sur les besoins en recrutement des membres du GIP Littoral.

Enfin, le GIP Littoral a récemment contribué aux travaux sur le projet de recherche TRAJECTOIRES, conduit en partenariat avec la Fondation de France, la Région Occitanie et Montpellier Université. Il est en lien avec le R3 (réseau de recherche régional) Rivages lauréat de l'appel à projet régional sur la structuration des relations entre monde de la recherche et société civile.

Dans les prochaines années, la relation avec le milieu de la recherche pourrait porter sur l'accompagnement au changement en intégrant les sciences humaines et sociales.

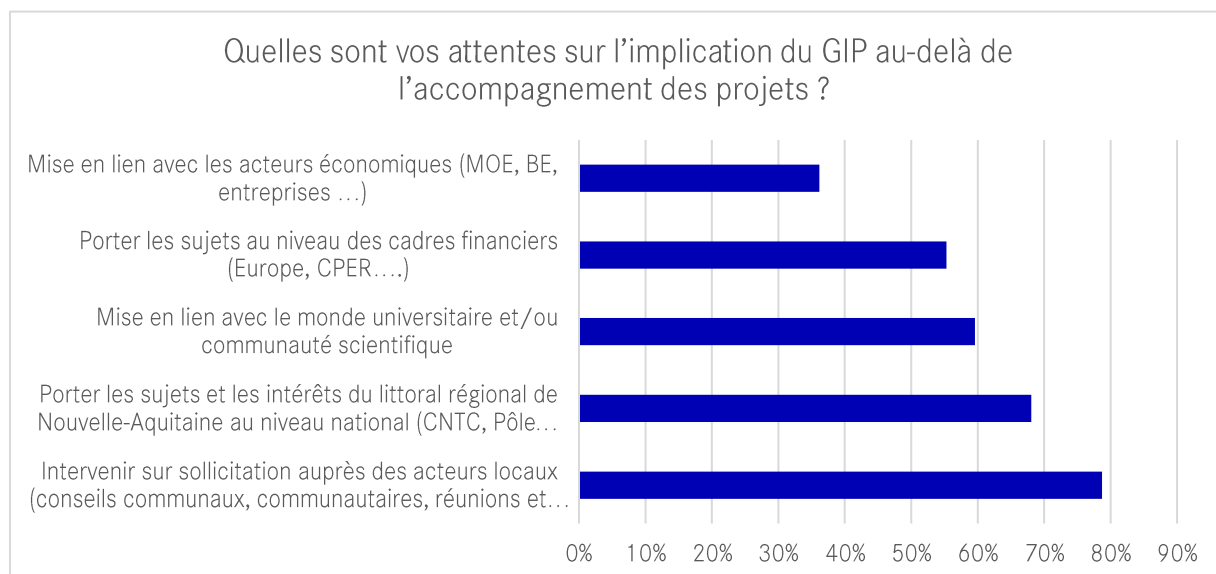
### *3.2.3 / Relations avec les acteurs économiques privés*

Le GIP Littoral échange de manière régulière avec les acteurs économiques et plus particulièrement avec les acteurs régionaux qui œuvrent dans les champs de la construction durable, de la gestion des risques, du numérique ... Ces contacts s'établissent au fil des besoins, et s'ils restent marginaux en termes de temps consacré par les équipes, il s'agit de contacts précieux pour faire avancer les sujets.

Les échanges avec les bureaux d'études constituent un axe d'amélioration pour mieux partager les méthodologies et le GIP Littoral est de plus en plus souvent plébiscité pour présenter les cadres d'intervention et les principes d'aménagement et de gestion durable auprès de ces acteurs (exemple : Intervention auprès de l'ARIA – Association Régionale de l'Ingénierie de Nouvelle-Aquitaine, COBATY...)

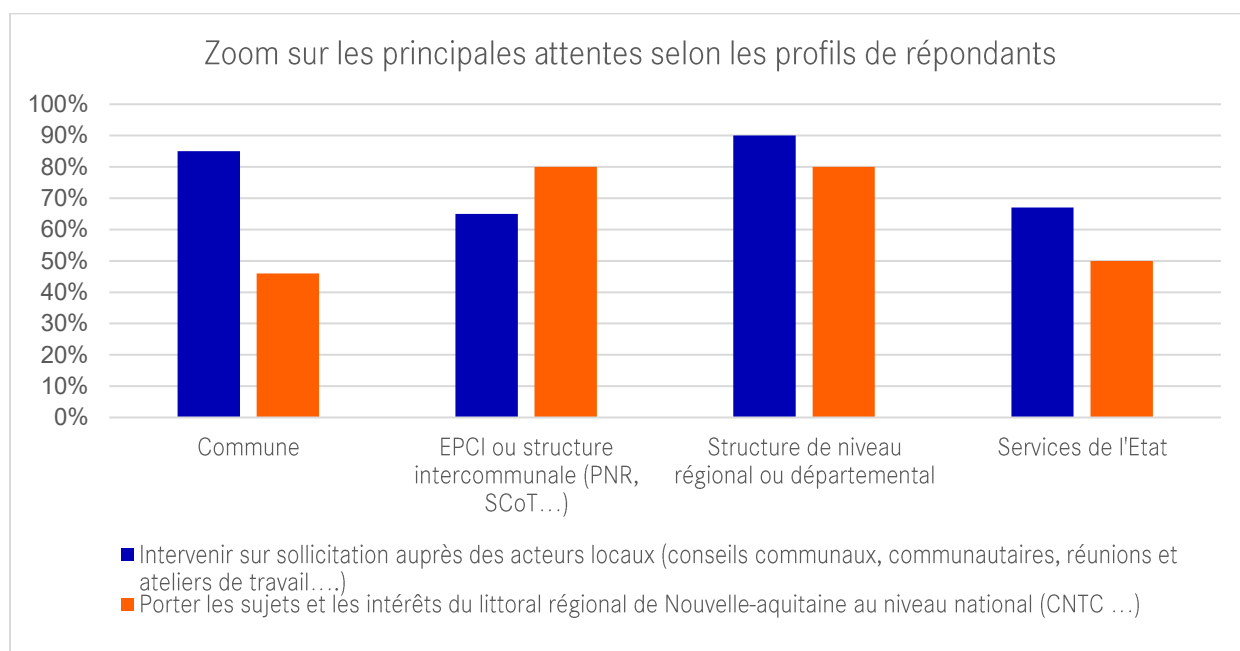
### 3.2.4 / Les partenariats avec le niveau national

Une des questions de l'enquête portait sur les attentes du partenariat en termes d'implication du GIP au-delà de l'accompagnement des projets et de l'apport de connaissances. Il en ressort que les attentes les plus fortes portent à la fois sur le renforcement des relations en local d'une part, et sur la représentation dans le cadre d'instances de niveau national d'autre part.



Source : Résultats de l'enquête « Evaluation intermédiaire » Janvier 2025

Si l'on se concentre sur les deux principales attentes, l'intervention auprès des acteurs locaux est plébiscitée par l'échelon communal ainsi que les échelons départementaux et régionaux. La présence du GIP au niveau national est sollicitée par l'échelon intercommunal ainsi que les échelons départementaux et régionaux.



Source : Résultats de l'enquête « Evaluation intermédiaire » Janvier 2025

Les échanges lors du séminaire ont permis de mettre en évidence que d'un côté, les services de l'État souhaitent notamment que le GIP puisse **valoriser les expériences régionales et porter un message positif** à l'échelon national. De l'autre, les structures intercommunales et locales souhaitent

que le GIP puisse **se saisir plus régulièrement de l'échelon national sur les difficultés exprimées par les territoires**. Le volet opérationnel permet au GIP de faire remonter les préoccupations et réalités du terrain.

Il ressort également que la participation du GIP dans plusieurs instances nationales (Comité National du Trait de côte, ANEL, Atout France) est appréciée par le partenariat qui lui demande de mieux communiquer sur sa mobilisation à ces instances afin de partager les messages du national vers le local. Il est attendu des territoires que le GIP fasse remonter le « modèle néo-aquitain ».

Enfin, le GIP participe à de nombreux colloques et événements dans d'autres régions. Des échanges inter-régions sont également organisés pour favoriser le partage de retours d'expériences (exemple : accueil d'une délégation Normande en 2024). Si pour chacune des sollicitations, la question se pose du temps à consacrer à ces interventions chronophages (déplacements, temps de préparation...), le partenariat apprécie d'être représenté au-delà des frontières régionales de la Nouvelle-Aquitaine et de bénéficier de retours d'expérience d'autres territoires.

### ***3.3.5 / Relations avec les acteurs du financement des projets***

Le financement des opérations et plus globalement la politique régionale littorale constitue un des facteurs de réussite dans la transformation des territoires littoraux : au-delà de faire remonter les enjeux financiers sur les sujets qui nécessitent une solidarité nationale, notamment sur la gestion des risques littoraux, le GIP se mobilise et se rend disponible au niveau régional et local sur les questions financières (participation aux instances de concertation lors de l'élaboration des programmations financières, échanges réguliers avec les services instructeurs et remontée des informations sur les projets en recherche de financements, etc...). Pour cela, il a mis en place un **outil de suivi de la programmation financière** réalisée et à venir, qui constitue également un « tableau de bord » permettant de disposer de projections les plus fiables possibles sur les besoins réels des territoires littoraux.

Lors des étapes de concertation de l'élaboration des programmes européens 2021 / 2027, le GIP Littoral s'est particulièrement investi, à travers la rédaction de notes techniques et la transmission de données prévisionnelles sur les estimations quantitatives des projets en matière de gestion des risques et d'aménagement.

Ces contributions ont été prises en compte, et l'enveloppe de FEDER dédiée au littoral permet aujourd'hui d'accompagner et de soutenir de manière très importante d'une part les stratégies locales de gestion de la bande côtière (30 M € consacrés à la gestion des risques littoraux) et dans une moindre mesure les projets de réaménagement de plages soumis au recul du trait de côte (enveloppe de 4M € sur la période dans le cadre de l'Appel à projet, complétée d'un montant de 3,7M € dans le cadre de crédits de relance REACT-UE pour 4 opérations en 2023).

Au-delà du FEDER, le GIP Littoral se tient à disposition pour accompagner ses membres lors des refontes des règlements d'intervention de chacun des cadres financiers mobilisables.

Des revues de projets financières annuelles ont également été mises en place avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les services de l'État. Elles permettent de se projeter et de partager des informations sur les projets prêts à faire l'objet de demande de subvention.

Le GIP Littoral tient également une veille sur les appels à projets et partage les informations auprès de ses membres et partenaires.

## 4 | Evaluation du GIP Littoral et de son fonctionnement

La dernière partie de l'évaluation intermédiaire porte sur le système de gouvernance et les moyens alloués au GIP pour son fonctionnement, en intégrant notamment les perspectives d'évolution et d'amélioration identifiées précédemment. En somme, vérifier l'adéquation entre les besoins et les moyens du GIP Littoral.

### 4.1 | Genèse et valeurs portées par le GIP

#### 4.1.1 | Une structure fondée sur des valeurs communes

Depuis sa création en 2009, les membres historiques du GIP ont affiché à plusieurs occasions leur volonté d'élaborer et d'animer une stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire du littoral régional. Depuis 2021, cette stratégie ainsi que les programmes et actions qui en découlent sont déclinés dans le projet global intitulé « Littoral 2030 : Réussir la transition du littoral de Nouvelle-Aquitaine » qui propose des objectifs ambitieux et évaluables pour apporter des réponses adaptées aux différents enjeux de ce territoire et de sa population. Ce projet s'appuie sur l'analyse des dynamiques territoriales et s'organise autour des quatre grands défis :

- une attractivité qui impose de repenser l'accueil et l'accessibilité des territoires littoraux ;
- des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers à préserver et à valoriser à toutes les échelles ;
- des mutations des activités économiques et des dynamiques territoriales qui justifient de repenser les modèles et l'appui sur les ressources locales ;
- des risques littoraux, menaçant les territoires à différents horizons temporels, qui obligent à repenser la prévention en lien avec l'aménagement.

La mission principale du GIP étant de concevoir, de proposer et de contribuer à mettre en œuvre Littoral 2030, il a donc un rôle central d'animation de ce plan et doit :

- coordonner son élaboration et être force de proposition ;
- concrétiser sa mise en œuvre en y associant le maximum de partenaires par un système d'engagements ;
- suivre la mise en œuvre des engagements des différents partenaires et produire les éléments nécessaires à leur évaluation ;
- mettre au point des programmes d'actions coordonnées nécessaires à la réussite de certaines orientations ;
- assurer, si ses membres le décident, la maîtrise d'ouvrage de certaines actions notamment de collecte et de diffusion des connaissances.

Pour concourir à la bonne mise en œuvre de Littoral 2030, le groupement met en place un dispositif d'expertise, d'appui technique et d'accès aux connaissances relatives au littoral, commun à l'ensemble des membres du groupement.

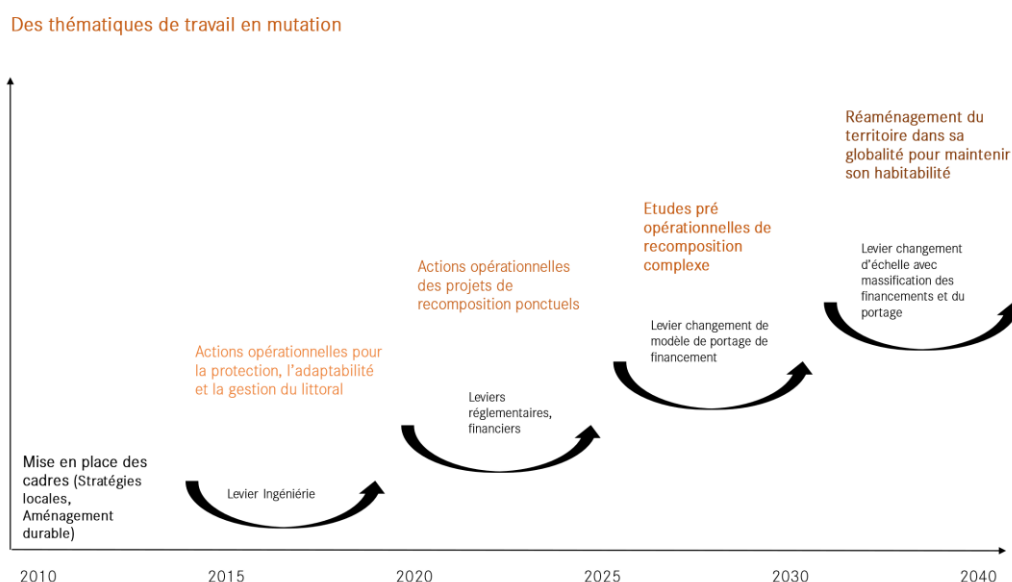
Le GIP Littoral porte donc des valeurs de partage, d'engagements en faveur d'une stratégie globale et de moyens dédiés à sa réalisation. L'équipe d'agents adhère pleinement à ces valeurs et cherche à adopter une posture favorisant le dialogue d'une part, et à transmettre l'expertise et les connaissances acquises d'autre part. Les « regards extérieurs » présents lors du séminaire du 14 février ont également mis en avant la qualité des échanges et le dialogue entre acteurs.

Lors des séminaires d'équipe qui se tiennent annuellement, l'équipe de direction est attachée à coconstruire et partager les propositions en termes de programme de travail avec l'ensemble de l'équipe, ainsi qu'à échanger sur le partage des valeurs portées par le GIP. Il en ressort un attachement particulier et personnel de chaque agent à la mission d'intérêt général porté par l'établissement public et à un attachement fort aux territoires et questions littorales. Cela se traduit



notamment par une implication professionnelle forte que l'équipe cherche à mettre en évidence en se rendant disponible pour ses membres.

De par ses statuts qui prévoient une durée limitée de vie au GIP littoral, la structure se veut évolutive et en capacité de s'adapter dans ses missions et son programme.



#### 4.1.2 / En 2025, une structure toujours animée par des valeurs fortes

Le séminaire du 14 février 2025 a été un temps de partage autour de ces valeurs et a permis de mettre en évidence que les membres et partenaires restaient toujours aussi attachés au besoin de conduire collectivement une stratégie pour le littoral de Nouvelle-Aquitaine.

La reconnaissance du travail effectué par l'équipe du GIP Littoral se retrouve dans le nuage de mots ci-dessous réalisé à partir des résultats de l'enquête conduite en 2025 et demandant aux personnes de « Citer 2 ou 3 mots-clés qui définissent le mieux, selon vous, le GIP Littoral »



## 4.2 | Fonctionnement des instances

### 4.2.1 | Les différentes instances et leurs modalités de fonctionnement

Le fonctionnement du GIP repose sur un conseil d'administration (CA), présidé par le représentant du Conseil Régional et composé de 22 administrateurs représentant les membres du groupement. Cette instance est complétée d'une assemblée générale regroupant l'ensemble des représentants des personnes morales membres du groupement (collectivités territoriales, État)<sup>42</sup>.

Le conseil d'administration se réunit 2 à 3 fois par an. L'assemblée générale (AG) se tient une fois par an en fin d'année. Les relevés de décision des instances sont disponibles sur le site internet du GIP Littoral.

La préparation des instances et des décisions se fait dans le cadre de groupes techniques thématiques, ainsi qu'au sein du Groupe Technique Stratégique du GIP Littoral regroupant l'ensemble des membres du GIP Littoral. Celui-ci se réunit essentiellement en visio conférence en amont des CA ou est consulté par mail.

Déjà en 2023, la mobilisation assez limitée au sein de cette instance avait conduit le GIP Littoral à proposer de nouvelles modalités d'animations : présentation de projets locaux, visites de sites, etc...

|                                   |                                                    |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------|
| Groupes stratégiques<br>2021-2024 | Janvier 2021 : GT stratégique                      |
|                                   | Mai 2021 : GT stratégique                          |
|                                   | Avril 2022 : GT stratégique                        |
|                                   | Janvier 2023 : GT stratégique                      |
|                                   | Mai 2023 : GT stratégique                          |
|                                   | Juillet 2024 : GT stratégique (présentiel + visio) |

Il ressort des échanges du séminaire que la mobilisation du Groupe technique stratégique est un véritable enjeu pour les membres du GIP en attente de temps de travail resserré sur le programme de travail. Pour les EPCI et les département, l'enjeu est aussi de leur permettre de jouer pleinement le rôle de partage des informations avec le bloc communal et de mobiliser tous les services concernés.

### 4.2.2 | Perspectives d'évolution de l'animation de ces instances

La présente évaluation amène à proposer plusieurs évolutions dans l'animation de ces instances afin de répondre aux besoins soulevés par les membres du GIP. Les pistes de travail sont les suivantes :

- Activer des temps d'échanges et de mises en réseau sans nécessairement mobiliser tous les niveaux (sortir des seuls cadres Groupes techniques): proposition de visites terrains, rencontres bilatérales sur des sujets spécifiques, etc.
- Améliorer la diffusion des informations entre les groupes techniques thématiques ainsi qu'entre groupes techniques thématiques et groupe technique stratégique. La relance de la newsletter suite au séminaire s'inscrit par exemple dans cette logique.
- Construire les programmes de travaux (à n-1) du GIP en associant davantage l'échelon local, à minima mieux partager le bilan et le programme.
- Retisser du lien avec le Groupe Technique Stratégique

<sup>42</sup> Annexe 1 : Composition des instances du GIP Littoral

## 4.3 | Analyse des moyens humains présents au sein du GIP Littoral

### 4.3.1 | Analyse des effectifs du GIP et de son adéquation avec les besoins

Le GIP s'appuie sur une équipe technique de 9 personnes à temps plein sur la période 2021 / 2024 :

- 2 agents pour la direction : un directeur, une directrice adjointe
- 1 fonction support : une assistante,
- 4 chargés de mission : Gestion des risques, Planification, Environnement, Aménagement
- 2 chargés de projet : Stratégies locales, Aménagement Durable

Dans les faits, cette équipe travaille de manière transversale et en interopérabilité. Une comptabilité analytique permet chaque année de mesurer l'activité du GIP, et le temps consacré aux différentes démarches. Il en ressort que le temps consacré à l'accompagnement de projets opérationnels est de plus en plus important, d'une part, car les cadres régionaux mis en œuvre sur la 1<sup>ère</sup> période sont aujourd'hui effectifs et permettent ces mises en œuvre, et d'autre part, car la complexité des projets justifie de plus en plus de compléter l'accompagnement du GIP sur d'autres aspects que les seules phases de conception de projets d'aménagement et d'élaboration de stratégies locales.

Au sein de l'équipe, les 2 postes de chargés de projet ont pour mission exclusive de réaliser ces accompagnements opérationnels ; de manière plus générale les chargés de mission et l'équipe de direction contribuent également au suivi d'opérations.

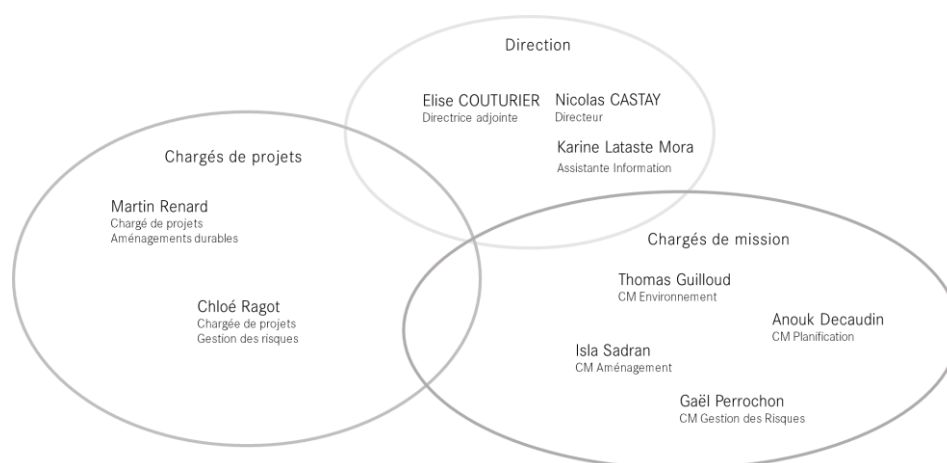
L'effectif est polyvalent, en capacité de conduire des réflexions stratégiques pluridisciplinaires et de proposer un accompagnement complet : technique, administratif, financier et réglementaire.

Les agents disposent de formation universitaire dans les domaines de l'aménagement et de la gestion des risques de niveau Bac +5 et disposaient tous d'une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle lors de leur intégration au GIP.

Un effort de formation permanent et l'agilité de l'organisation, combinés à la stabilité des effectifs, permettent de s'appuyer sur une expertise importante.

En 2025, l'ancienneté moyenne du personnel du GIP est d'un peu plus de 5 ans.

#### Organigramme du GIP Littoral sur la période 2021 / 2024

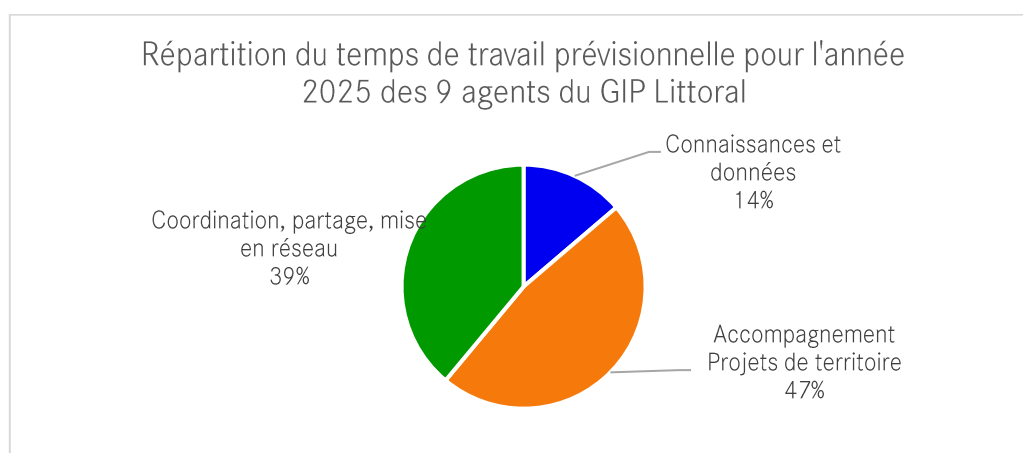


### 4.3.2 | Évolutions de l'organigramme période 2025 / 2030

Pour répondre aux enjeux soulevés par l'évaluation, le GIP Littoral a proposé une refonte de son organisation interne. Celle-ci s'est conduite au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 dans le cadre des entretiens annuels entre le Directeur et chaque agent. La nouvelle organisation a ainsi été co construite avec l'équipe et chaque agent a été personnellement impliqué.

Elle prend appui sur la montée en compétences des agents du GIP en capacité de mieux répondre aux besoins des porteurs de projets sur les aspects environnementaux et réglementaires, de planification, de gestion des risques, et la spécialisation d'agents dédiés entièrement aux projets d'adaptation. Ce renforcement se fait à moyens constants, et se concrétise par une évolution des fiches de postes.

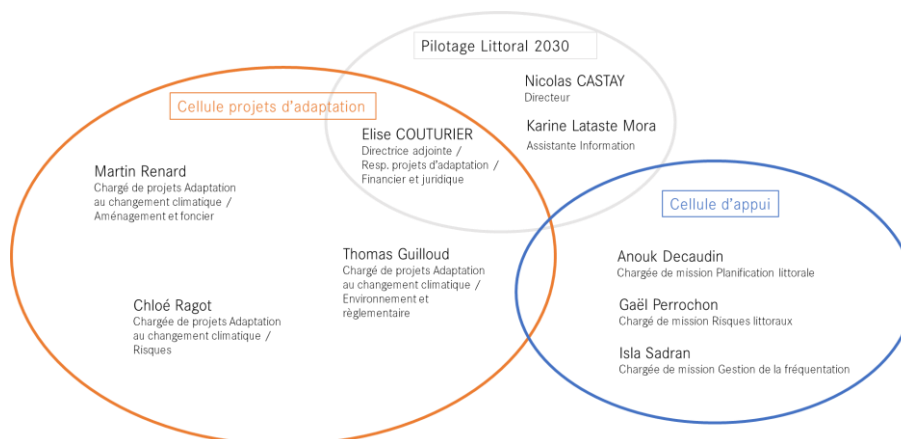
La comptabilité analytique prévisionnelle 2025 met ainsi en évidence que le temps consacré à l'accompagnement de projets concentre 47% du temps de travail des agents du GIP. La refonte de la feuille de route en 2025<sup>43</sup> et la comptabilité analytique associée permettront dans les prochaines années de mieux mesurer le temps consacré à ces différentes missions, notamment grâce au travail de simplification conduit et présenté plus haut.



Source : Extrait Comptabilité analytique prévisionnelle 2025 – Accompagnement des projets

L'organigramme a donc été repris en affichant la création de 2 cellules : la cellule « projets d'adaptation » où le temps des agents est majoritairement consacré à l'accompagnement des projets et la cellule « d'appui » où le temps des agents est majoritairement consacré à la production de connaissances et de données.

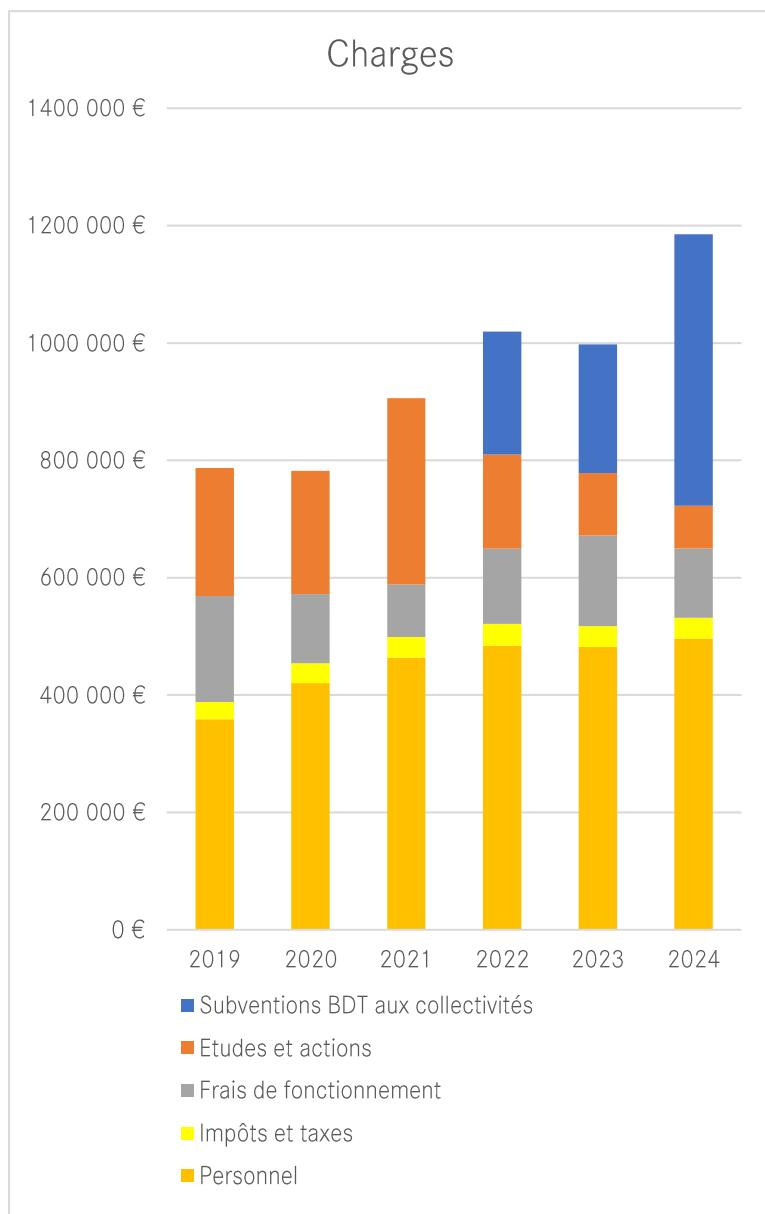
#### Organigramme du GIP Littoral mis à jour en 2025



<sup>43</sup> Feuille de route présentée page 36

## 4.4 | Analyse budgétaire

### 4.4.1/ Les charges



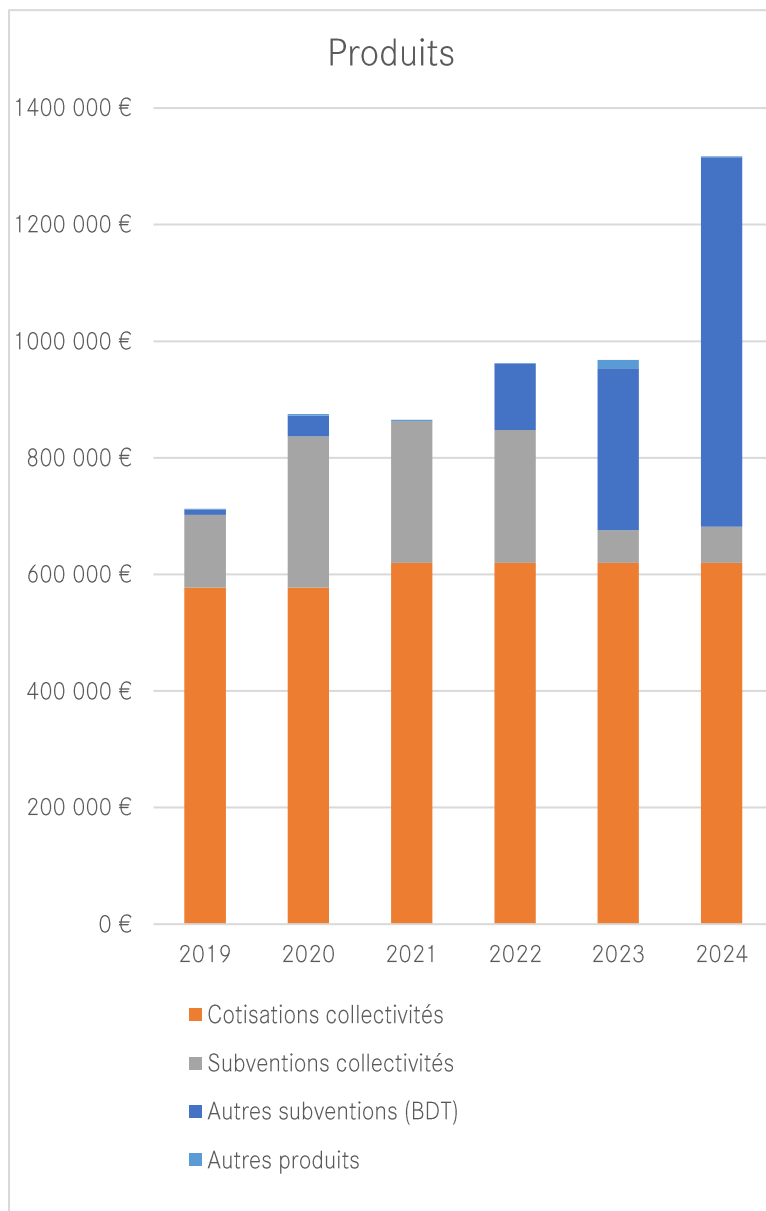
Les charges du GIP Littoral se répartissent entre 4 principaux postes de dépense :

- les frais de personnels,
- les dépenses et prestations externes pour les études et les actions, y compris les événements, missions et déplacements,
- les frais fixes de structure,
- les impôts et taxes.

Depuis 2022, un cinquième poste est à considérer, avec les subventions de la Banque des territoires reversées aux porteurs de projets d'aménagement durable du littoral.

La comparaison des principaux postes de dépenses entre 2021 et 2024 montre une trajectoire assez facile à lire. Les frais fixes, malgré la très forte inflation, ont été contrôlés et même réduits grâce à des décisions structurelles comme le changement de locaux ou les modes de déplacement de l'équipe. Les frais de personnels sont contrôlés depuis 2021, et connaissent une très légère augmentation due à la stabilisation des effectifs (pas de mouvement depuis 2022). Les marges de manœuvre se sont par contre nettement réduites pour les études et actions.

#### 4.4.2 / Les recettes



Les ressources du GIP Littoral proviennent majoritairement des cotisations de ses membres, qui s'élèvent depuis 2021 à 620 000€. Le reste des recettes provient de subventions liées à la réalisation d'études. Le montant total des cotisations est resté le même sur la période 2021-2024. A noter, les cotisations n'avaient pas été augmentées depuis la création du GIP en 2009, elles ont même diminué pour les EPCI et les départements en 2021, au moment du renouvellement et de l'extension du GIP.

Elles sont réparties comme suit :

- 1/3 pour l'État et la Région soit 100 000€ chacun
- 1/3 pour les 4 départements soit 50.000€ chacun
- 1/3 pour les EPCI (20 000€ pour chacune des 6 agglomérations et 10 000€ pour chacune des 10 communautés de communes).

En 2023 et 2024, les subventions, hors convention BDT, sont en forte diminution. Le poste « autres subventions » correspond au financement par la BDT des aides reversées au porteurs de projets.

Il avait été projeté en fin d'année 2024, dans le cadre de la discussion budgétaire pour 2025, de solliciter de la part des membres une augmentation de cotisations, afin de conserver des marges de manœuvre, de sécuriser ses compétences et son fonctionnement. Celle-ci a été reportée du fait du contexte national contraint. Pour autant, le GIP a engagé des actions afin d'identifier de nouveaux partenariats avec d'une part la candidature à un dossier Interreg permettant la prise en charge du poste du chargé de mission Fréquentation à hauteur de 75% ; d'autre part des discussions sont en cours avec la Banque des territoires pour un soutien à l'ingénierie littorale régionale dans le cadre de son Plan d'adaptation au changement climatique, la refonte de l'organigramme et la création de la cellule « projets d'adaptation » allant en ce sens.



### *4.3.3 / L'adéquation entre les charges et les recettes et perspectives d'évolution*

Le GIP a pu compter sur un fonds de roulement important lié à l'histoire du groupement (décalage entre la 1<sup>ère</sup> année de versement des cotisations, et le démarrage effectif de l'activité 1 an plus tard en 2009), mais celui-ci est aujourd'hui ramené à un niveau qui ne peut plus diminuer. Hors convention avec la Banque des territoires, il est juste au niveau du seuil minimum de 45 jours de fonctionnement en début d'année. Le contrôle de la Chambre régionale des comptes, rendu en 2022, et portant sur la période 2011-2021, a constaté la baisse du fonds de roulement et a recommandé une meilleure adéquation entre charges et produits à partir de 2022 : le léger déficit chronique, assumé, doit être résorbé.

L'objet principal du GIP Littoral est l'accompagnement de projets qui s'avèrent de plus en plus ambitieux, dans un contexte administratif et financier complexe, pour tendre vers les meilleures solutions d'adaptation du littoral par les porteurs de projets. L'évaluation montre que le GIP Littoral reste très attendu aussi dans le domaine de la réflexion prospective collective, et le partage des connaissances et des bonnes pratiques : il doit donc disposer des moyens permettant l'autofinancement de l'animation d'études et d'actions.

Les impôts et taxes ne diminueront pas. Les frais fixes ont déjà fait l'objet de décisions structurelles : moins de frais de réception pour l'animation du réseau, rationalisation de frais de déplacement avec la suppression des contrats de location de véhicules, du loyer avec un déménagement dans des locaux plus petits. Concernant les frais de personnels, maintenir le haut niveau de technicité nécessaire au sein de l'équipe passe par une stabilité des effectifs, qui provoque automatiquement une augmentation des coûts de personnels. Dans un contexte tendu sur le plan financier, l'enjeu principal en matière de gestion des compétences est pour le GIP de stabiliser et fidéliser l'équipe. Les coûts de personnel pourront être contrôlés mais resteront en légère augmentation.

La diminution des subventions et l'absence d'augmentation des cotisations en 2025, réduit la disponibilité des ressources. D'où l'importance des nouveaux partenariats, à l'image du projet Interreg SmartCoast ou de l'évolution de la convention avec la Banque des territoires pour une participation au financement de l'ingénierie du GIP. Retrouver des marges de manœuvre financière pour aider ses membres à se projeter passera également par une légère augmentation des cotisations annoncée depuis 2024, à prévoir en 2026 ; faute de quoi une baisse d'ambition du projet Littoral 2030 et une réduction de l'activité du groupement devront être considérées.

## Synthèse et suites à donner

L'évaluation intermédiaire conduite en 2025 met en évidence un attachement de l'ensemble des membres du GIP Littoral à la structure (les membres historiques comme ceux qui l'ont rejoint plus récemment – collectivités de Charente-Maritime). En conduisant une grande partie de ce travail en interne, les différents temps de concertation ont permis de maintenir et renouer des contacts avec des techniciens qui ont œuvré à la création du GIP. Qu'ils soient présents depuis le début ou qu'ils aient rejoint le partenariat littoral plus récemment, il est intéressant de constater que la plupart des personnes ayant contribué à l'évaluation ont fait part d'un sentiment « d'appartenance » au littoral régional, ont pu faire référence à un « modèle néo-aquitain » tout en revendiquant les spécificités de chaque territoire. Il semble donc que le GIP ait contribué au fil des années à la constitution d'une culture commune et au partage d'un projet pour le littoral régional.

En matière d'enseignements, les grands équilibres présents au sein du GIP en matière de production de connaissances et d'accompagnement des projets ne sont pas remis en question. Au contraire, chaque membre et partenaire a pu faire part de son souhait de conserver cet équilibre, de maintenir du temps et de l'expertise sur la production de connaissances et de données, fiables et rigoureuses, venant à la fois participer à une meilleure appréhension des enjeux littoraux, car cette connaissance donne de la légitimité au GIP Littoral dans l'accompagnement plus opérationnel des projets.

Dans un contexte où les impacts du changement climatique sont de plus en plus visibles, les territoires littoraux considèrent que les thématiques traitées par le GIP Littoral sont les bonnes, mais qu'il convient de renforcer l'implication du GIP sur tout ce qui relève de l'accompagnement au changement, de l'acceptation sociale du risque et de l'acculturation plus générale à l'adaptation des territoires littoraux. En effet, la mobilisation des citoyens, des associations ou encore de la presse sont de nouveaux défis à relever pour les porteurs de projet, et le GIP Littoral est attendu sur ces sujets. C'est à mettre en relation directe avec une demande du partenariat de repenser les formats de production, les modalités de diffusion et d'animation au sein du GIP.

Le croisement des accompagnements en matière de gestion des risques littoraux, d'aménagement durable et de planification sera nécessairement à renforcer pour mettre en œuvre des projets de plus en plus complexes, et notamment de recomposition. Pour autant, les indicateurs utilisés dans le cadre du présent rapport mettent en évidence une adéquation importante entre les opérations issues de Littoral 2030 et les principes d'aménagement et de gestion durable que promeut ce document. Ainsi, on peut considérer qu'à mi-parcours, la transformation des territoires est engagée. S'il convient encore de fournir un travail d'explication sur les arbitrages menés par les porteurs de projets dans le cadre de démarches régionales partenariales, la mise en œuvre de projets de transformation de certains fronts de mer, cœurs de station ou d'espaces rétro littoraux est aujourd'hui une réalité, rendue possible par les choix effectués en matière de gestion des risques littoraux. Avec près de 20M d'€ par an de réinvestissement sur le littoral, la transformation souhaitée par les acteurs du littoral et transcrite au sein du projet Littoral 2030 est effective.

La transition du littoral régional a été amorcée car elle a été accompagnée par un partenariat solide, qui, au fil des années, a fait évoluer des dispositifs d'accompagnement. Si l'on peut toujours regretter l'absence d'un volet financier à la stratégie nationale en matière de gestion des risques, peu de régions littorales en métropole peuvent prétendre disposer d'un axe Littoral dans leur Contrat de Plan État Région (CPER), de règlements d'interventions spécifiques régionaux pour le littoral, ou encore d'un axe portant sur les risques littoraux dans leur programmation FEDER. Les départements, malgré une situation financière difficile au moment de l'évaluation, restent des acteurs incontournables des questions littorales et plus particulièrement sur la protection environnementale. Le bloc local, dynamique, porte des opérations ambitieuses et peut également compter sur l'accompagnement de la Banque des territoires qui a renforcé ces dernières années son implication et partage la

préoccupation actuelle d'un passage visible à l'opérationnel des stratégies adoptées par les territoires littoraux, dans le cadre de son Plan d'adaptation au changement climatique.

L'évaluation intermédiaire a également soulevé la nécessité pour le GIP de clarifier son action, qui est bien connue de ses membres, mais avec des disparités selon les sujets. Aussi, sans attendre, une refonte de la feuille de route a été opérée afin de mieux mettre en avant les sujets d'intervention du GIP. Se donner de nouveaux indicateurs doit aussi permettre de mieux mesurer l'adéquation entre les moyens et les besoins pour animer les thématiques et connaissances produites sur une liste resserrée de sujets.

L'évaluation intermédiaire, même si elle n'avait pas vocation à requestionner la gouvernance installée jusqu'en 2029, a permis de mettre en évidence un enjeu de conservation des grands équilibres, notamment entre l'État et les collectivités. Les collectivités tiennent à la présence de l'État au sein du GIP, spécificité régionale qui contribue à leur attachement à la structure GIP. En parallèle, les services de l'État ont une demande forte d'une meilleure association à la prise de décision, d'un meilleur relai de la part de l'équipe du GIP auprès des collectivités au partage des informations, et notamment sur les sujets réglementaires.

Enfin, le travail conduit a mis en évidence que le GIP était bien calibré en termes de moyens humains pour faire face aux attentes des membres et partenaires. L'évaluation ne conduit donc pas à envisager des renforts pour faire face aux attentes exprimées, l'enjeu est plutôt de fidéliser et sécuriser les compétences et l'expertise présente au sein du GIP. L'analyse budgétaire met également en évidence un établissement public bien géré, ayant déjà réalisé des efforts pour limiter ses charges, mais dont la pérennité reste conditionnée à la recherche de nouveaux partenariats ou à une augmentation des cotisations des membres du GIP à cause d'un léger déficit chronique mis en évidence par la Chambre régionale des comptes.

Pour conclure, l'évaluation a permis de faire un pas de côté et d'entendre un niveau de satisfaction des membres plutôt élevé. Le GIP est perçu comme une structure dynamique, avec de l'expertise et disponible auprès de ses membres. Pour les agents qui y travaillent, c'est une réelle satisfaction qui conforte la ligne directrice de l'équipe, à savoir le souhait d'évoluer et de répondre à l'ensemble des axes d'amélioration pour la fin de période du GIP. Enfin, le fait de pouvoir compter sur un partenariat et une gouvernance solide sera une des conditions de réussite, peut-être la plus importante, pour contribuer à faire face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.

# Annexes

## Annexe 1 : Composition des instances du GIP Littoral

### Membres du GIP Littoral :

- l'Etat, représenté par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde,
- le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, représenté par son président,
- le conseil départemental de la Charente-Maritime, représenté par son président,
- le conseil départemental de la Gironde, représenté par son président,
- le conseil départemental des Landes représenté par son président,
- le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son président,
- la communauté d'agglomération de La Rochelle, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération Rochefort Océan, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération Royan Atlantique, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération Pays Basque, représentée par son président,
- la communauté de communes de l'Île de Ré, représentée par son président,
- la communauté de communes du Bassin de Marennes, représentée par son président,
- la communauté de communes de l'Île d'Oléron, représentée par son président,
- la communauté de communes Médoc Atlantique, représentée par son président,
- la communauté de communes de la Médullienne, représentée par son président,
- la communauté de communes des Grands Lacs, représentée par son président,
- la communauté de communes de Mimizan, représentée par son président,
- la communauté de communes Côte Landes Nature, représentée par son président,
- la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, représentée par son président,
- la communauté de communes du Seignanx, représentée par son président.

Le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs, représentant les membres du groupement selon la répartition suivante en nombre de représentants et de voix :

| Membres                                        | Représentants | Voix      |
|------------------------------------------------|---------------|-----------|
| Etat                                           | 1             | 6         |
| Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine         | 1             | 6         |
| Conseil Départemental de la Charente-Maritime  | 1             | 3         |
| Conseil Départemental de la Gironde            | 1             | 3         |
| Conseil Départemental des Landes               | 1             | 3         |
| Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques | 1             | 3         |
| Intercommunalités                              | 12            | 12        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>18</b>     | <b>36</b> |

## Annexe 2 : Présentation des cadres / démarches régionales littorales de Nouvelle-Aquitaine



Planification

Stratégies locales de gestion de la bande côtière

Aménagement Durable des stations

Aménagement Durable des Plages , Espaces Naturels fréquentés

### Annexe 3 : Tableau détaillé de l'analyse de la feuille de route littoral 2030 sur la période 2021/2024

| Axe<br>Objectif<br>Action                                                                                                                                                                                                                                                          | A°         | Type                                                   | Temps consacré<br>2021/2024        | Bilan                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| <b>Axe 1 - Une attractivité qui impose de repenser l'accueil et l'accessibilité des territoires littoraux</b>                                                                                                                                                                      |            |                                                        |                                    |                              |
| <b>Accompagner un aménagement du littoral visant l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels en s'appuyant sur les démarches de planification</b>                                                                                                                      | <b>1.1</b> |                                                        |                                    |                              |
| Engager une réflexion sur la définition de la capacité d'accueil, partager les bonnes pratiques et les éléments de méthode                                                                                                                                                         | 1.1.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 125 jours                          | Action réalisée              |
| Valoriser les études et les ressources produites collectivement auprès des porteurs de projets de territoire et de documents de planification                                                                                                                                      | 1.1.2      | # Accompagnement des projets                           | 66 jours                           | Action réalisée / permanente |
| Accompagner les territoires sur l'intégration des spécificités littorales dans les SCOT et les PLU-I et favoriser les échanges d'expériences                                                                                                                                       | 1.1.3      | # Accompagnement des projets                           | 108 jours avec montée en puissance | Action réalisée / permanente |
| Organiser le retour d'expériences sur la déclinaison de la Loi Littoral dans les SCOT et les PLUI                                                                                                                                                                                  | 1.1.4      | # Mise en réseau                                       | 3 jours                            | En partie réalisée           |
| Organiser le retour d'expériences sur la déclinaison du SRADDET dans les SCOT et les PLUI                                                                                                                                                                                          | 1.1.5      | # Mise en réseau                                       | 7 jours                            | En partie réalisée           |
| <b>Promouvoir une gestion économe du foncier littoral</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>1.2</b> |                                                        |                                    |                              |
| Poursuivre la production de méthodes et de connaissance sur les dynamiques socio-spatiales du littoral (les fonciers, la démographie, les usages...) et mutualiser ces apports                                                                                                     | 1.2.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 0 jours                            | Action non réalisée          |
| Encourager l'élaboration de stratégies foncières prenant en compte les spécificités littorales, en lien avec les acteurs de foncier                                                                                                                                                | 1.2.2      | # Accompagnement des projets                           | 6 jours                            | Action réalisée / permanente |
| Mettre à disposition et actualiser les ressources issues des études sur les fonciers spécifiques au littoral (tourisme social, résidences de tourisme, campings, etc.), pour prévenir les friches et anticiper les opportunités de requalification, de mutation ou de renaturation | 1.2.3      | # Accompagnement des projets                           | 0 jours                            | Action non réalisée          |
| <b>Contribuer à une meilleure connaissance des usages touristiques et saisonniers des logements</b>                                                                                                                                                                                | <b>1.3</b> |                                                        |                                    |                              |
| Mener une réflexion sur la place des résidences secondaires, les nouvelles pratiques (plateformes numériques de location, bi-résidentialité, etc.) et leur impact présentiel sur les territoires                                                                                   | 1.3.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 115 jours + accueil stagiaire      | Action réalisée              |
| Organiser le partage d'expériences en matière d'innovation et de bonnes pratiques autour du logement pour les saisonniers (actualisation du diagnostic, méthodologie, plans d'actions) en lien avec les acteurs de l'habitat                                                       | 1.3.2      | # Accompagnement des projets                           | 31 jours                           | Action réalisée / permanente |
| <b>Organiser et optimiser les mobilités quotidiennes et touristiques</b>                                                                                                                                                                                                           | <b>1.4</b> |                                                        |                                    |                              |
| Accompagner à la définition des stratégies territoriales de gestion de la fréquentation                                                                                                                                                                                            | 1.4.1      | # Accompagnement des projets                           | 10 jours                           | Action réalisée / permanente |
| Accompagner les projets de développement de l'offre de services à la mobilité publique ou privée, en particulier sur des spécificités littorales (liaisons maritimes et fluviales)                                                                                                 | 1.4.2      | # Accompagnement des projets                           | 3 jours                            | Action non réalisée          |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            |                                                        |                                      |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Analyser les évolutions de l'offre et des pratiques : vélo électrique, covoiturage, bus grandes lignes, plateforme VTC, intermodalité...                                                                                                                                            | 1.4.3      | # Mise en réseau                                       | 14 jours                             | Action non réalisée          |
| Organiser le retour d'expériences en matière d'innovation et de bonnes pratiques autour de la mise en place de produits à destination des touristes (billets combinés, pass visite, transport) et des outils numériques associés.                                                   | 1.4.4      | # Mise en réseau                                       | 5 jours                              | Action non réalisée          |
| Organiser le retour d'expériences en matière d'innovation et de bonnes pratiques autour de l'offre d'accueil et de stationnement des campings car.                                                                                                                                  | 1.4.5      | # Mise en réseau                                       | 7 jours                              | Action réalisée / permanente |
| <b>Axe 2 - Des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers à préserver et à valoriser à toutes les échelles</b>                                                                                                                                                              |            |                                                        |                                      |                              |
| <b>Appréhender globalement les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et les paysages littoraux</b>                                                                                                                                                                        | <b>2.1</b> |                                                        |                                      |                              |
| Améliorer les connaissances sur l'évolution temporelle et spatiale des espaces NAF, en vue d'anticiper les changements à venir (étude ENAF)                                                                                                                                         | 2.1.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 254 jours consacrés sur 2021 et 2022 | Action réalisée              |
| Participer aux études ou initier un travail sur les connaissances en matière de multifonctionnalité des espaces NAF et de services rendus par ces espaces, en lien avec les structures spécialisées                                                                                 | 2.1.2      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 4 jours                              | Action non réalisée          |
| Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des lacs et étangs arrière-littoraux pour anticiper l'évolution notamment au regard des changements climatiques                                                                                                                   | 2.1.3      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 0 jours                              | Action non réalisée          |
| Initier une démarche régionale sur les lacs aquitains                                                                                                                                                                                                                               | 2.1.4      | # Mise en réseau                                       | 0 jour                               | Action non réalisée          |
| Mutualiser et diffuser les connaissances et pratiques sur les espaces NAF au sein des territoires                                                                                                                                                                                   | 2.1.5      | # Mise en réseau                                       | 20 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Favoriser les échanges d'expériences sur les pratiques durables, notamment agricoles et forestières, dans les espaces NAF                                                                                                                                                           | 2.1.6      | # Mise en réseau                                       | 6 jours en 2021                      | Action non réalisée          |
| Recenser et compiler les études existantes sur les paysages littoraux (ex. atlas des paysages littoraux départementaux, etc.) et concourir à la mise en réseau autour des actions existantes (programmes d'actions, plan-paysages)                                                  | 2.1.7      | # Mise en réseau                                       | 56 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Suivre, dans le but d'un partage d'information, les démarches locales de préservation des espaces naturels littoraux (SAGE, Natura 2000, ENS, lacs et étangs...)                                                                                                                    | 2.1.8      | # Veille                                               | 22 jours                             | Action réalisée / permanente |
| <b>Intégrer l'armature des espaces NAF et leurs ressources au cœur des projets de territoire</b>                                                                                                                                                                                    | <b>2.2</b> |                                                        |                                      |                              |
| Accompagner et valoriser la prise en compte des espaces NAF, de la biodiversité et des services écosystémiques au cœur des projets des territoires                                                                                                                                  | 2.2.1      | # Accompagnement des projets                           | 77 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Accompagner les territoires pour permettre une gestion économe de l'espace et préserver les continuités écologiques (limiter l'artificialisation des sols et la dégradation ou la fragmentation des espaces NAF), notamment à travers les documents d'urbanisme et de planification | 2.2.2      | # Accompagnement des projets                           | 0 jour                               | Action non réalisée          |
| Identifier et diffuser les démarches existantes liées à l'organisation de la compensation écologique sur le littoral régional                                                                                                                                                       | 2.2.3      | # Mise en réseau                                       | 2 jours                              | Action non réalisée          |
| <b>Définir et généraliser les conditions de mise en valeur et de préservation des espaces naturels littoraux</b>                                                                                                                                                                    | <b>2.3</b> |                                                        |                                      |                              |
| Identifier et mieux connaître les espaces naturels fréquentés du littoral en vue d'apporter un appui méthodologique pour améliorer, rationaliser l'accueil sur les sites et assurer leur préservation                                                                               | 2.3.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 11 jours en 2022                     | Action réalisée              |

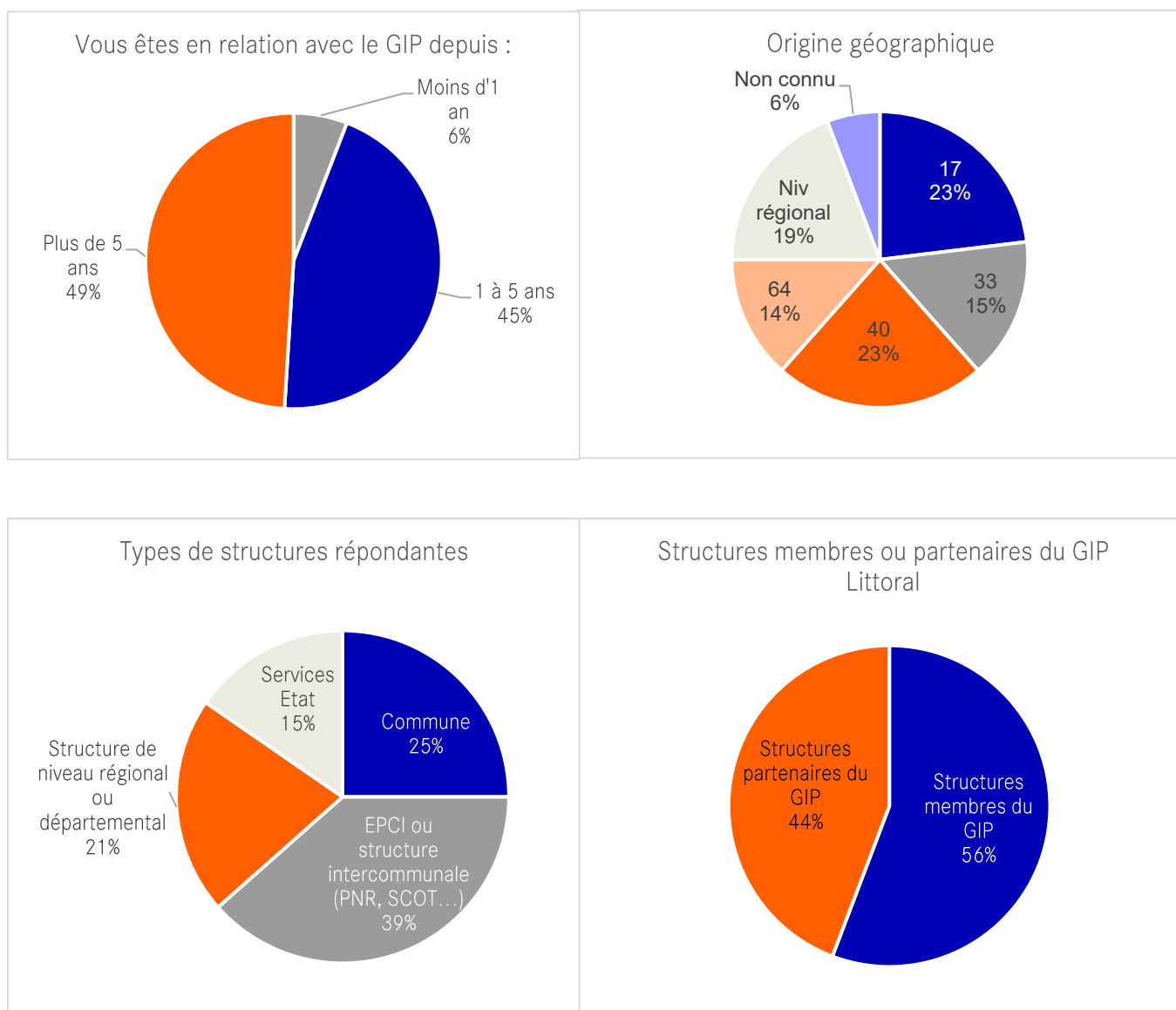
|                                                                                                                                                                                                                                                                   |       |                                                        |                      |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Identifier et caractériser l'évolution des usages de loisir les plus emblématiques du littoral et leurs impacts en matière d'aménagement pour une amélioration du partage de l'espace et de la cohabitation entre usagers                                         | 2.3.2 | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 54 jours depuis 2023 | Action réalisée / permanente |
| Accompagner l'organisation et la gestion durable des espaces naturels fréquentés                                                                                                                                                                                  | 2.3.3 | # Accompagnement des projets                           | 80 jours             | Action réalisée / permanente |
| Accompagner les réflexions et travaux des gestionnaires et porteurs de SAGE sur la connaissance, la gestion et la mise en valeur des lacs et étangs arrière-littoraux                                                                                             | 2.3.4 | # Accompagnement des projets                           | 5 jours              | Action réalisée / permanente |
| Accompagner la mise en réseau et l'information des acteurs (gestionnaires, collectivités, services de l'Etat, offices de tourisme, représentants des usagers, prestataires d'activités, associations...) au sein des sites naturels                               | 2.3.5 | # Mise en réseau                                       | 0 jours              | Action non réalisée          |
| Innover et promouvoir une gestion environnementale (durable) des sites fréquentés : accessibilité, gestion des flux, gestion des déchets, nettoyage des plages, gestion économe de l'eau, gestion agricole des espaces, gestion différenciée des espaces verts... | 2.3.6 | # Mise en réseau                                       | 30 jours             | Action réalisée / permanente |
| Mettre en réseau et valoriser les démarches de suivi et d'amélioration de la qualité des eaux de baignade (et plus largement des eaux littorales) et les outils de gestion et de communication associés                                                           | 2.3.7 | # Mise en réseau                                       | 0 jours              | Action non réalisée          |
| Mettre en réseau et valoriser les démarches de gestion des espèces exotiques envahissantes                                                                                                                                                                        | 2.3.8 | # Mise en réseau                                       | 5 jours              | Action réalisée / permanente |
| <b>Axe 3   Des mutations des activités économiques et des dynamiques territoriales qui imposent de repenser les modèles et l'appui sur les ressources locales</b>                                                                                                 |       |                                                        |                      |                              |
| <b>Soutenir des projets économiques qui valorisent les ressources et filières locales</b>                                                                                                                                                                         |       |                                                        |                      |                              |
| Participer et/ou initier des projets inter-filières : tourisme, bois, numérique, mobilité, glisse, nautisme, pêche, ostréiculture...                                                                                                                              | 3.1.1 | # Accompagnement des projets                           | 51 jours             | Action réalisée / permanente |
| Accompagner à la demande les réflexions sur le développement des énergies renouvelables sur le littoral (bois, hydrolien, éolien terre, éolien near/offshore, houlomoteur, photovoltaïque, marémoteur et osmotique, méthanisation...)                             | 3.1.2 | # Accompagnement des projets                           | 7 jours              | Action réalisée / permanente |
| Assurer un lien avec l'Agence de Développement Innovation de la Région (ADI), les pôles de compétitivité et les clusters régionaux, en particulier ceux issus de la démarche « Croissance Bleue » (ex : Atlantic cluster...)                                      | 3.1.3 | # Veille                                               | 0 jours              | Action réalisée / permanente |
| <b>Conforter les activités touristiques et de loisirs en prenant en compte les évolutions du marché</b>                                                                                                                                                           |       |                                                        |                      |                              |
| Participer à la production et la mutualisation des données qualitatives et dynamiques dans l'observation des territoires littoraux (ex : mesure de la fréquentation des plages...)                                                                                | 3.2.1 | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 69 jours             | Action réalisée / permanente |
| Poursuivre les réflexions sur de nouveaux modèles de financement et d'investissements                                                                                                                                                                             | 3.2.2 | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 21 jours             | Action réalisée / permanente |
| Améliorer la prise en compte du tourisme dans les documents de planification                                                                                                                                                                                      | 3.2.3 | # Accompagnement des projets                           | 0 jour               | Action réalisée / permanente |
| Développer et améliorer les services sur les plages dans un souci de maintien de l'égalité entre territoires (entretien, nettoyage, surveillance des plages...)                                                                                                   | 3.2.4 | # Accompagnement des projets                           | 0 jour               | Action réalisée / permanente |
| Identifier, accompagner et gérer l'accroissement des activités de pleine nature dans une perspective de développement durable (services, aménagement, usages)                                                                                                     | 3.2.5 | # Accompagnement des projets                           | 0 jour               | Action réalisée / permanente |
| Mener une veille, assurer des échanges et produire des éléments de connaissance selon les besoins sur les filières touristiques du littoral : glisse, plaisance, nautisme, écotourisme...                                                                         | 3.2.6 | # Mise en réseau                                       | 15 jours             | Action réalisée / permanente |

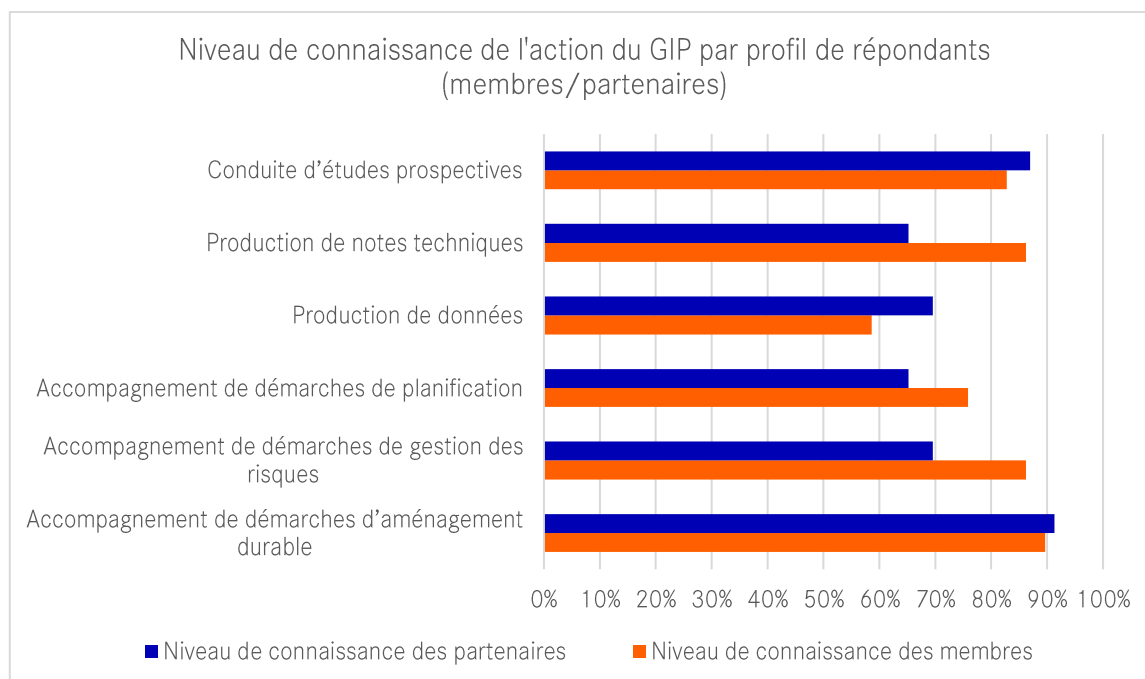
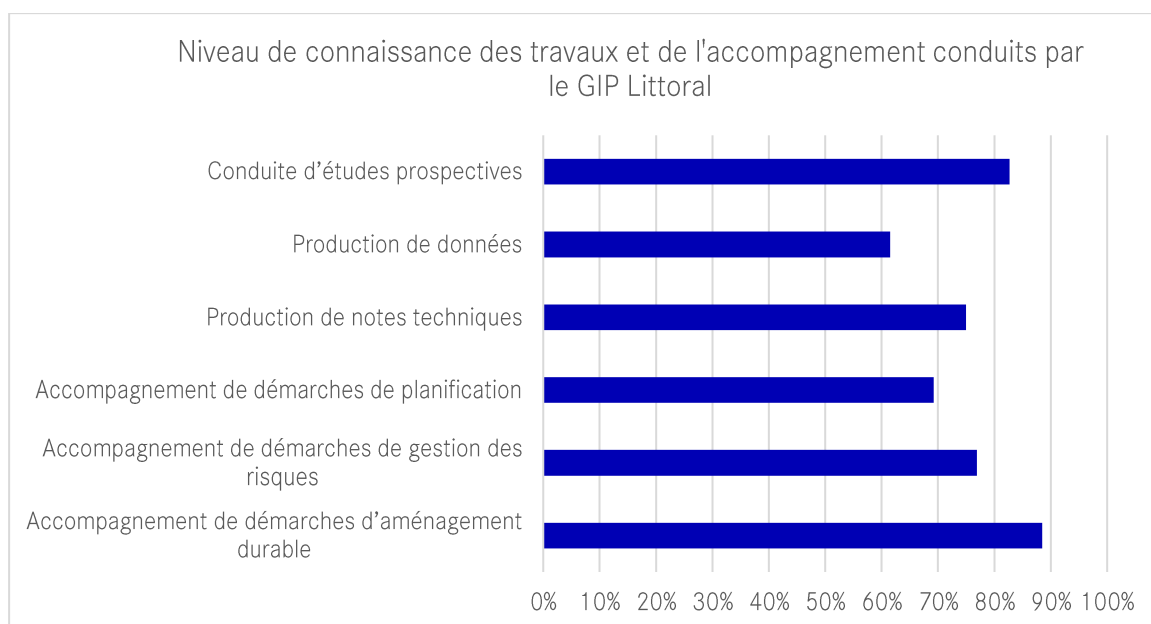
|                                                                                                                                                                                                                                                        |            |                                                        |                                       |                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| Participer aux réflexions et assurer un partage d'expériences autour de l'emploi touristique (plateforme des saisonniers, forums emplois saisonniers, travaux pluriactivité, relations été / hiver...)                                                 | 3.2.7      | # Mise en réseau                                       | 0 jour                                | Action réalisée / permanente |
| Assurer une veille sur l'innovation dans le secteur du tourisme (nouvelles formes d'hébergement touristiques, nouvelles offres de services et d'équipements...)                                                                                        | 3.2.8      | # Veille                                               | 0 jour                                | Action non réalisée          |
| <b>Adapter et requalifier les territoires littoraux</b>                                                                                                                                                                                                | <b>3.3</b> |                                                        |                                       |                              |
| Evaluer et adapter la démarche Aménagement durable des stations et territoires touristiques littoraux                                                                                                                                                  | 3.3.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 39 jours                              | Action réalisée              |
| Engager une réflexion sur les évolutions des activités touristiques (tourisme social, HPA, résidences de tourisme...) et accompagner la définition des projets de requalification et de remise sur le marché                                           | 3.3.2      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 37 jours                              | Action réalisée / permanente |
| Adapter le Schéma plans plages et poursuivre l'identification de nouvelles actions collectives sur les plans plages (ex : poste de secours, panneaux de baignade, Guide surf...)                                                                       | 3.3.3      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 75 jours                              | Action réalisée              |
| Construire des cadres pour appuyer les territoires dans leur relation avec les promoteurs touristiques sur les problématiques d'aménagement                                                                                                            | 3.3.4      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 0 jours                               | Action non réalisée          |
| Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'Aménagement durable des stations et territoires touristiques littoraux                                                                                                                       | 3.3.5      | # Accompagnement des projets                           | 705 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'Aménagement durable des Plages                                                                                                                                                               | 3.3.6      | # Accompagnement des projets                           | 443 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Accompagner les actions permettant d'aller vers une stratégie collective d'accueil dans les secteurs soumis à pression métropolitaine                                                                                                                  | 3.3.7      | # Accompagnement des projets                           | 142 jours                             | Action réalisée / permanente |
| <b>Axe 4   Des risques littoraux, menaçant les territoires à différents horizons temporels, qui imposent de repenser la prévention en lien avec l'aménagement</b>                                                                                      |            |                                                        |                                       |                              |
| <b>Encourager la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques d'érosion côtière</b>                                                                                                                                                              | <b>4.1</b> |                                                        |                                       |                              |
| Poursuivre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution de stratégies de gestion de la bande côtière, permettant une approche plus intégrée et de long terme de la gestion de l'érosion côtière                                                      | 4.1.1      | # Accompagnement des projets                           | 567 jours (dont renforts temporaires) | Action réalisée / permanente |
| Accompagner au plan opérationnel la mise en œuvre à court et moyen terme des programmes d'actions des stratégies locales de gestion de la bande côtière en particulier en matière de lutte active                                                      | 4.1.2      | # Accompagnement des projets                           | 444 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Expérimenter le repli stratégique en fonction des spécificités territoriales                                                                                                                                                                           | 4.1.3      | # Accompagnement des projets                           | 151 jours                             | Action réalisée / permanente |
| Valoriser et partager les démarches d'information, de concertation, de participation du public dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de gestion de la bande côtière, et accompagner le développement de nouvelles approches en ce sens | 4.1.4      | # Accompagnement des projets                           | 53 jours (dont 0 en 2024)             | Action réalisée / permanente |
| <b>Articuler davantage la gestion des inondations/submersions marines et la gestion de l'érosion côtière</b>                                                                                                                                           | <b>4.2</b> |                                                        |                                       |                              |

|                                                                                                                                                                                                                                                     |            |                                                        |          |                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|----------|------------------------------|
| Identifier les axes de travail prioritaires pour aller vers la définition d'une approche mixte submersion et érosion sur les littoraux concernés par les deux risques, et le cas échéant de stratégies locales et de programmes d'actions intégrés  | 4.2.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 0 jours  | Action non réalisée          |
| Valoriser et partager les démarches locales de gestion des submersions marines et identifier les éventuels besoins d'appui au niveau régional                                                                                                       | 4.2.2      | # Mise en réseau                                       | 21 jours | Action réalisée / permanente |
| Evaluer les effets et retombées des stratégies, plans de gestion et programmes d'actions régionaux et locaux de gestion des risques littoraux sur les actions opérationnelles de terrain, et imaginer d'éventuelles pistes d'améliorations          | 4.2.3      | # Veille                                               | 0 jours  | Action réalisée / permanente |
| <b>Accompagner la prise en compte des risques littoraux dans les documents de planification, les stratégies de développement économique et les projets d'aménagement</b>                                                                            | <b>4.3</b> |                                                        |          |                              |
| Engager une réflexion sur l'adaptation aux risques du secteur de l'hôtellerie de plein-air                                                                                                                                                          | 4.3.1      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 14 jours | Action réalisée              |
| Engager une réflexion sur la problématique des équipements sensibles en zone à risques                                                                                                                                                              | 4.3.2      | # Etudes prospectives, stratégiques et méthodologiques | 0 jours  | Action non réalisée          |
| Accompagner la prise en compte du risque, dans la planification et les projets, en fonction des spécificités locales et des modes de gestion retenus par les stratégies locales                                                                     | 4.3.3      | # Accompagnement des projets                           | 40 jours | Action réalisée / permanente |
| Mener une veille sur les démarches innovantes : zonages réglementaires, préconisations constructives particulières concernant des aménagements et équipements, intégration du risque dans les documents qui encadrent l'exploitation d'activités... | 4.3.4      | # Accompagnement des projets                           | 0 jours  | Action réalisée / permanente |
| Contribuer aux réflexions nationales et identifier les besoins en évolution réglementaire, sur les questions de reconstitution spatiale et de réduction de la vulnérabilité sur les constructions existantes                                        | 4.3.5      | # Veille                                               | 96 jours | Action réalisée / permanente |
| Mener une veille sur les démarches locales de prévention du risque feux de forêt                                                                                                                                                                    | 4.3.6      | # Veille                                               | 3 jours  | Action non réalisée          |
| <b>Favoriser les démarches concourant à la résilience des territoires littoraux</b>                                                                                                                                                                 | <b>4.4</b> |                                                        |          |                              |
| Renforcer au sein des stratégies locales de gestion de l'érosion et des submersions marines, les réflexions sur la gestion des interfaces entre zones urbanisées et espaces naturels littoraux                                                      | 4.4.1      | # Accompagnement des projets                           | 0 jours  | Action non réalisée          |
| Accompagner la renaturation des espaces déconstruits après un repli stratégique, et engager une réflexion sur l'inscription de ce type d'action dans les démarches de compensation environnementale                                                 | 4.4.2      | # Accompagnement des projets                           | 17 jours | Action réalisée / permanente |
| Accompagner la conception de constructions démontables ou déplaçables favorisant la résilience face aux risques naturels et en s'appuyant sur les ressources locales                                                                                | 4.4.3      | # Accompagnement des projets                           | 0 jours  | Action réalisée / permanente |
| Valoriser les actions de génie écologique sur les plages et espaces dunaires, notamment en mettant en réseau les acteurs impliqués                                                                                                                  | 4.4.4      | # Mise en réseau                                       | 36 jours | Action réalisée / permanente |
| Valoriser des actions de gestion des marais maritimes et marais rétro-littoraux, et notamment de leur rôle de champs d'expansion dans la prévention des submersions marines                                                                         | 4.4.5      | # Mise en réseau                                       | 0 jours  | Action non réalisée          |

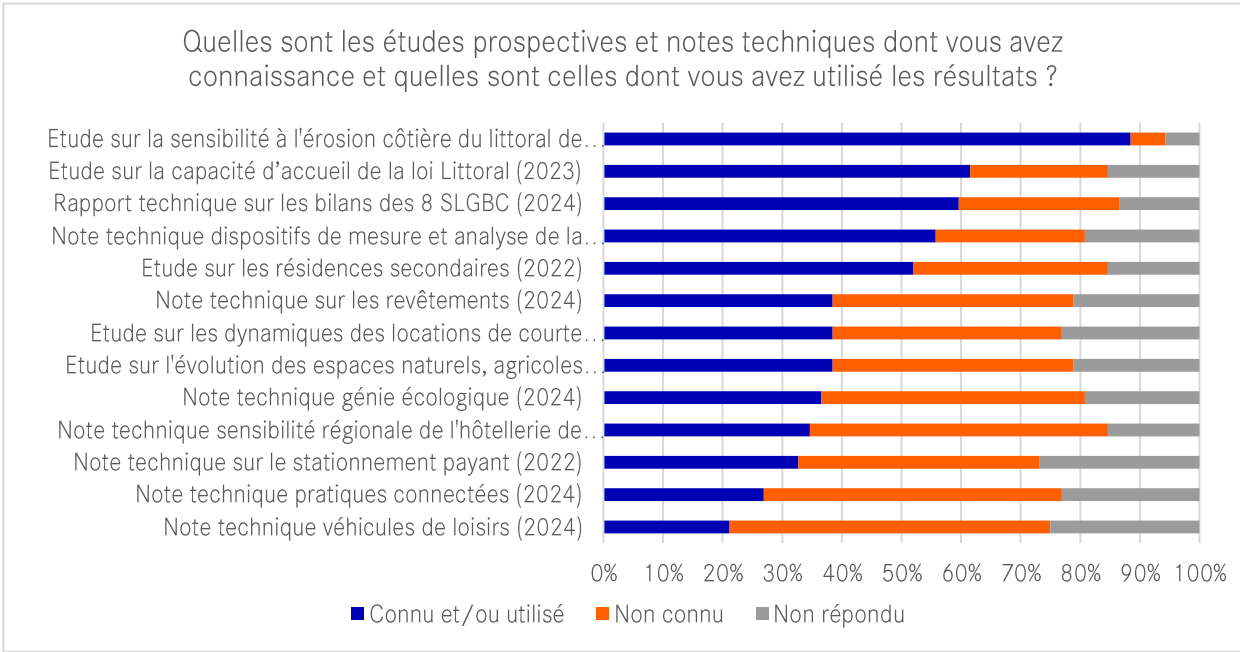
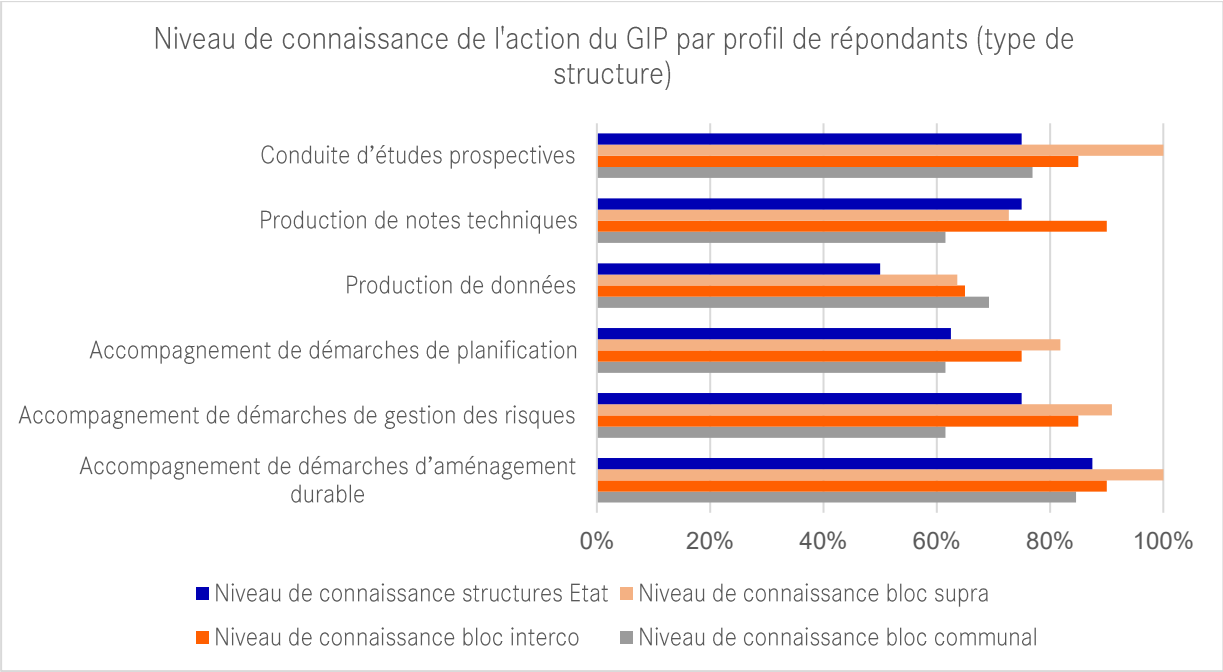
## Annexe 4 : Questionnaire d'enquête / panel répondants / Dates enquête

### Profil des 54 répondants au questionnaire :

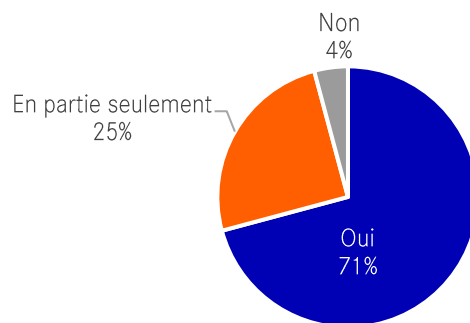




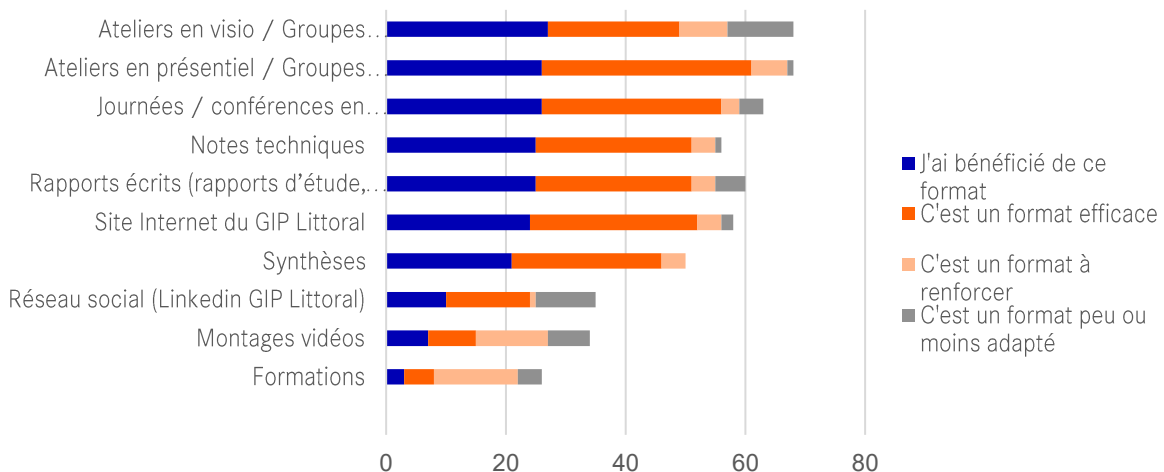


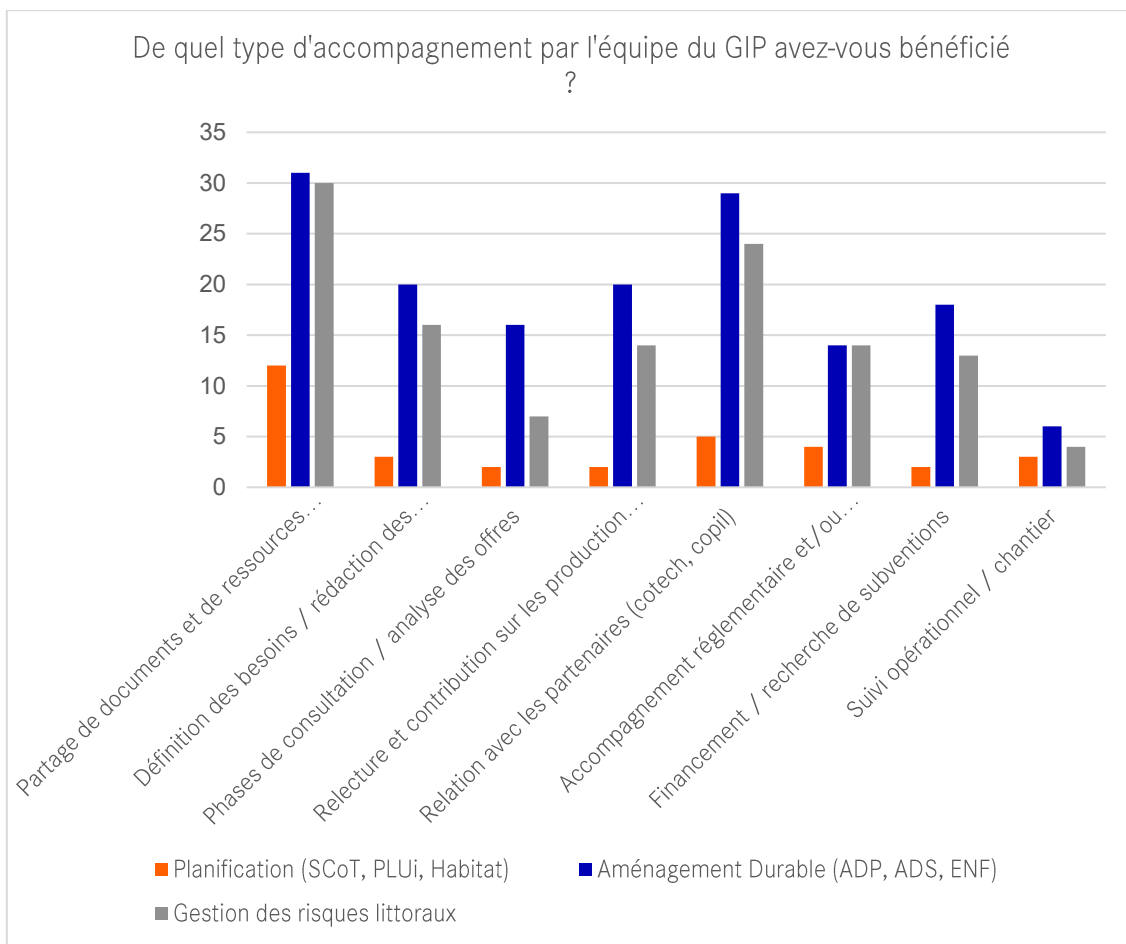


Considérez-vous que la diffusion de l'information du GIP soit suffisamment efficace ?



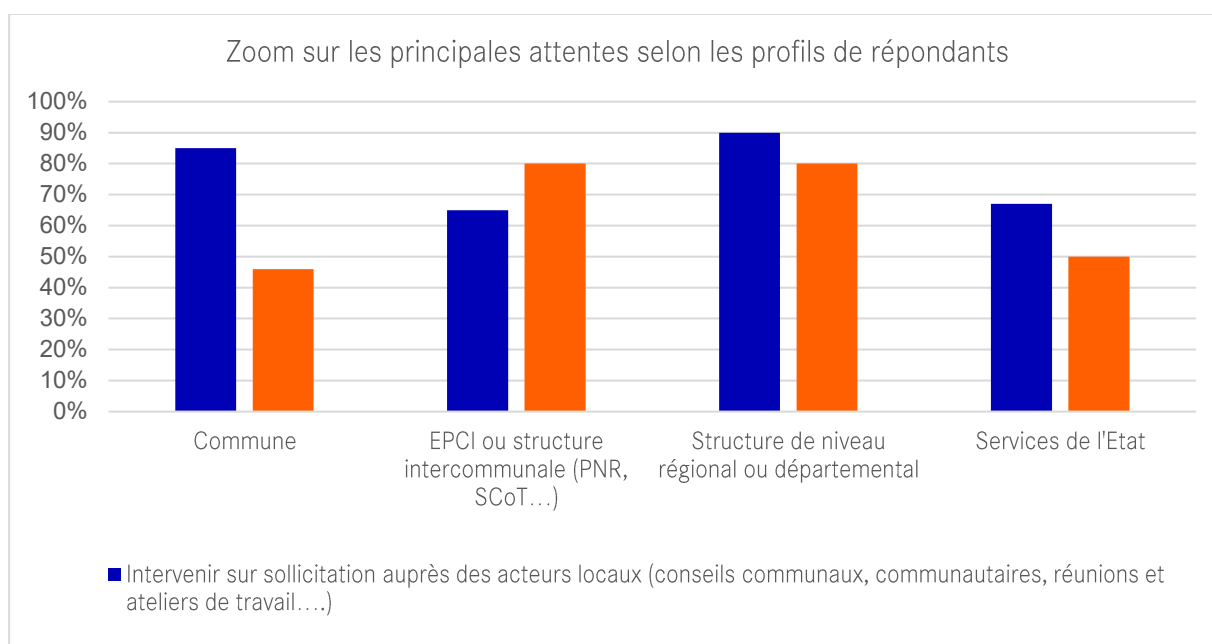
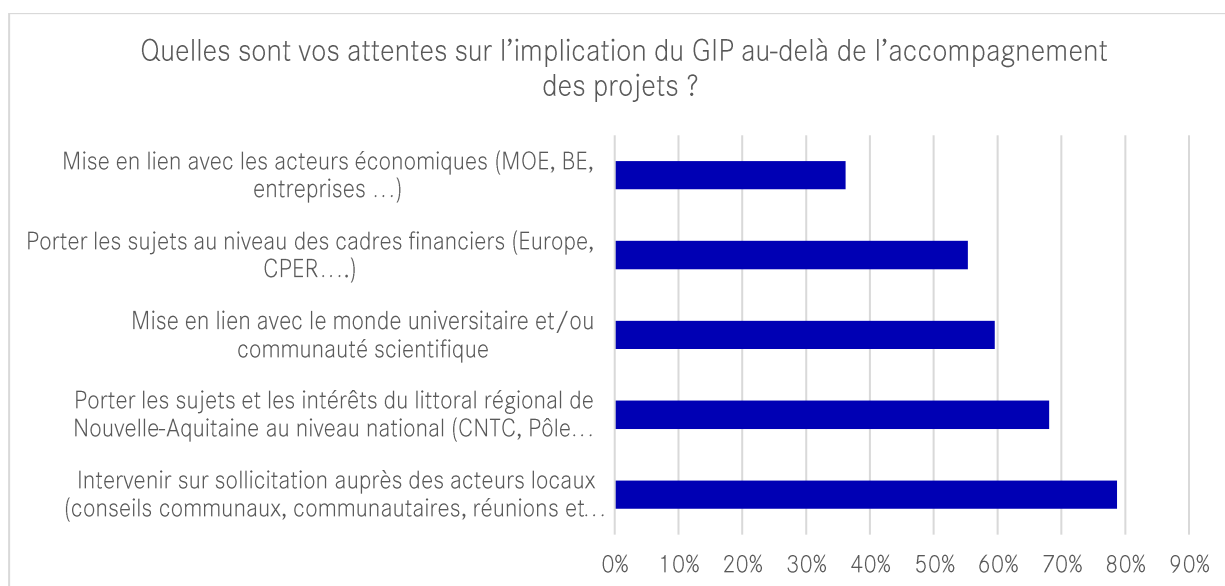
Quel est votre avis sur les formats de restitution et de communication ?





Pour vous, quels sont les accompagnements les plus utiles, les moins pertinents et ceux à renforcer selon les cadres dont vous avez bénéficié ?

|                 |                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pertinents      | Montage et suivi dossiers / Gouvernance / Partenariat | <p>Accompagnement dans le montage de SLGBC</p> <p>Gouvernance, accompagnement dans les marchés (rédaction, sélection, accompagnement)</p> <p>Ensemble (lien avec l'ensemble des partenaires) - Aide au montage de dossiers</p> <p>Définition et Rédaction de CCTP, relations avec les partenaires</p> <p>Accompagnement par différentes compétences des BET</p> <p>Les relations partenariales, l'accompagnement transversal et à 360° de la gestion de projet</p> <p>Accompagnement en amont des études/suivi opérationnel</p> <p>Les accompagnements les plus utiles sont ceux permettant d'engager les démarches (ADS) afin d'avoir une vision plus globale des aménagements. A travers le GIP, la commune peut s'appuyer sur son réseau de partenaires, ce qui renforce la crédibilité des projets menés.</p> <p>Dans toutes les phases de l'opération ADS, l'accompagnement du GIP a été important.</p> <p>En amont des commissions des sites, lorsque le GIP accompagne les collectivités, besoin d'échanges avec les services de l'Etat pour apporter les meilleurs conseils en lien avec la loi littoral, les sites inscrits et classés.</p> <p>L'appui à l'ONF et l'interface entre les collectivités et l'ONF est très utile</p> |
|                 | Réglementaire / Juridique                             | <p>Suivi de projets</p> <p>L'approche réglementaire, veille et analyse réglementaire</p> <p>La bonne connaissance du contexte technique et réglementaire littoral est précieuse dans le cadre des études préalables et échanges avec les intervenants du projet (services techniques, élus et Etat, ...).</p> <p>Par ailleurs, la veille juridique effectuée par le GIP est confortable pour les collectivités les plus petites qui manquent de temps pour s'informer.</p> <p>Explication des outils de la loi climat et résilience auprès des collectivités</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                 | Centre de ressources / base de données                | <p>Accompagnement réglementaire important</p> <p>Le partage de ressources et d'expertises, ainsi que les synthèses qui en sont faites dans les publications du GIP sont extrêmement riches et précieuses</p> <p>Visions prospectives</p> <p>Production de données</p> <p>Analyse macro incluant des zoom locaux, mise à disposition de données à l'échelle intercommunale et communale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                 | Subventions / Financements                            | <p>Base de données essentielle à ma connaissance du sujet pour l'élaboration de notre PLU et la gestion du recul du trait de côte</p> <p>Appui aux subventions</p> <p>Les opérations de recherche de subventions par le GIP furent déterminantes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                 | Retours d'expérience                                  | <p>Coordination financement</p> <p>Retours d'expériences (opérationnel)</p> <p>Rex autres territoires, lien avec les échelles régionales et nationales</p> <p>Comparatif des territoires voisins rencontrant les mêmes enjeux</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                 |                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| A renforcer     | Réglementaire                                         | Renforcer l'accompagnement réglementaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                 | Financements                                          | Le volet réglementaire me semble pertinent à creuser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                 | Synthèses                                             | A l'avenir, l'accompagnement à la recherche de financements et/ou de subventions pourra s'avérer utile voire nécessaire pour des actions très spécifiques (type repli stratégique de biens et activités).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                 | Partage                                               | Des rendus moins techniques et plus concis (plus exploitables pour les élus)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Moins pertinent | Formation élus                                        | Partage des connaissances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                 |                                                       | Aujourd'hui, les réticences sont peut-être dues au manque de formation des élus (de façon collective). S'ils étaient formés davantage, peut-être seraient-ils engagés moins réticents à la démarche ADS?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                 | Financement                                           | Non prioritaire : financement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                 | Etudes prospectives                                   | Les études plus prospectives sont moins opérationnelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



## Annexe 5 : Compte rendu du séminaire littoral 2030 du 14 février 2025

[Lien pour accéder au compte rendu](#)

## Annexe 6 : Liste des projets soutenus dans le cadre de la convention BDT depuis 2020

|      | Actions                                                                                    | Porteur de projet                   | Année attribution | Montant Subvention BDT attribuée |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| 17   | <b>Démarche ADP La Rochelle</b>                                                            | Agglomération de la Rochelle        | 2022              | 15 770,00 €                      |
|      | <b>Démarche ADS La Tremblade</b>                                                           | C de La Tremblade                   |                   |                                  |
|      | Etude préalable ADS La Tremblade                                                           |                                     | 2023              | 9 372,50 €                       |
|      | Etude MOE Embellie et Galon d'Or                                                           |                                     | 2024/2025         | 42 000,00 €                      |
|      | <b>Démarche ADS Les Mathes la Palmyre</b>                                                  | C des Mathes La Palmyre             |                   |                                  |
|      | Etude préalable ADS Les Mathes La Palmyre                                                  |                                     | 2021              | 7 867,50 €                       |
|      | <b>Démarche ADS Saint Georges de Didonne</b>                                               | Commune de Saint Georges de Didonne |                   |                                  |
|      | Etude préalable ADS                                                                        |                                     | 2022              | 7 987,50 €                       |
|      | Schéma des mobilités                                                                       |                                     | 2024/2025         | 19 956,25 €                      |
|      | <b>Démarche ADS Saint Palais</b>                                                           | C de Saint Palais sur Mer           |                   | <b>130 790,48 €</b>              |
|      | Etude préalable ADS Saint Palais                                                           |                                     | 2021              | 6 970,00 €                       |
|      | Mission concertation Centre bourg Saint Palais sur Mer                                     |                                     | 2022              | 14 831,25 €                      |
|      | Etude pré opérationnelle ESQ Saint Palais Avenue de la Grande côte                         |                                     | 2023              | 39 850,93 €                      |
|      | Suite des études pré opérationnelles Saint Palais                                          |                                     | 2024              | 69 138,30 €                      |
|      | <b>Démarche ADS et Stratégie locale Nord Médoc</b>                                         |                                     |                   | <b>88 416,80 €</b>               |
|      | Etude préalable ADS Nord Médoc                                                             | CdC Médoc Atlantique                | 2021              | 10 557,50 €                      |
|      | Etude préalable plan plage du Gulp                                                         | C de Grayan et L'Hôpital            | 2022              | 7 930,00 €                       |
| 33   | Etude AMO Pointe de Grave                                                                  | CdC Médoc Atlantique                | 2024/2025         | 29 018,50 €                      |
|      | Etudes MOE Travaux SL Nord Medoc                                                           | CdC Médoc Atlantique                | 2024/2025         | 40 910,80 €                      |
|      | <b>Démarche ADS Montalivet</b>                                                             | C de Montalivet                     | 2021              | 6 990,00 €                       |
|      | <b>Démarche ADS Carcans Hourtin</b>                                                        | C de Carcans                        |                   | <b>65 340,00 €</b>               |
|      | AMO Programmation urbaine et architecturale Maubuisson                                     |                                     | 2022              | 15 990,00 €                      |
|      | MOE Suite programmation : requalification Place du Pôle et Jardin des hauteurs             |                                     | 2024/2025         | 49 350,00 €                      |
|      | <b>Démarche ADP Moutchic / Travaux 2025</b>                                                | CdC Médoc Atlantique                |                   | <b>83 791,93 €</b>               |
|      | Etude AVP Moutchic                                                                         |                                     | 2022              | 20 300,00 €                      |
|      | Finalisation études opérationnelles Plage Moutchic                                         |                                     | 2024/2025         | 63 491,93 €                      |
|      | <b>Démarche ADS et Stratégie locale Lacanau / Travaux en cours</b>                         |                                     |                   | <b>246 344,13 €</b>              |
|      | Etudes PRO Secteur Ortal                                                                   |                                     | 2022              | 27 565,38 €                      |
|      | Etudes PRO Renaturation du Front de mer sud de Lacanau (engagée 2022)                      | C de Lacanau                        |                   | 0,00 €                           |
|      | Etudes MOE PEM Lacanau                                                                     |                                     | 2024/2025         | 59 535,00 €                      |
|      | Etude recomposition Horizon 2100 Lacanau                                                   |                                     | 2024              | 20 382,50 €                      |
|      | Mission AMO Ouvrage Lacanau                                                                | CdC Médoc Atlantique                | 2024              | 138 861,25 €                     |
|      | ENF Etang de Lacanau                                                                       | C de Lacanau                        |                   |                                  |
|      | <b>Démarche ADS Lège Cap Ferret</b>                                                        | C de Lège Cap Ferret                |                   | <b>8 481,25 €</b>                |
|      | Etude ADS Lège Cap Ferret                                                                  |                                     | 2022              | 8 481,25 €                       |
|      | <b>Démarche ADP La Teste</b>                                                               | C de La Teste de Buch               |                   |                                  |
|      | Modele économique accessibilité des plages                                                 |                                     |                   |                                  |
| 40   | <b>Démarche ADS Biscarrosse</b>                                                            |                                     |                   | <b>40 311,30 €</b>               |
|      | Projet expérimentation de la relocalisation Biscarrosse                                    | GIP Littoral                        | 2021              | 18 388,00 €                      |
|      | Etude complémentaire ADS Biscarrosse (étude réaménagement plages lacustres de Biscarrosse) | Géolandes                           | 2023              | 13 980,80 €                      |
|      | Etude mobilité suite ADS Biscarrosse                                                       | C de Biscarrosse                    | 2023              | 7 942,50 €                       |
|      | <b>Démarche ADS de Moliets / Travaux 2024</b>                                              |                                     |                   | <b>115 444,63 €</b>              |
|      | Etude ADS Moliets                                                                          |                                     | 2020              | 7 000,00 €                       |
|      | Etudes AVP Moliets                                                                         | C de Moliets                        | 2022              | 36 995,00 €                      |
|      | Etudes PRO de Moliets (suites 2022)                                                        |                                     | 2023              | 21 061,22 €                      |
|      | Suites et finalisation études opérationnelle Moliets                                       |                                     | 2024              | 50 388,42 €                      |
|      | <b>Démarche ADP Ondres / travaux réalisés</b>                                              | C de Ondres                         |                   | <b>51 935,00 €</b>               |
|      | Etude opérationnelle PP                                                                    |                                     | 2022              | 34 685,00 €                      |
|      | Etudes AVP et PRO Poste de secours Ondres+ indemnité candidat non retenu                   |                                     | 2022              | 17 250,00 €                      |
|      | <b>Démarche ADP Hossegor / Travaux 2025</b>                                                | C de Hossegor                       |                   | <b>57 877,05 €</b>               |
|      | Etude AVP Hossegor                                                                         |                                     | 2022              | 14 192,50 €                      |
|      | Etude PRO Plages lacustres d'Hossegor                                                      |                                     | 2024              | 19 512,50 €                      |
|      | Etude PRO Plages océanes d'Hossegor                                                        |                                     | 2024/2025         | 24 172,05 €                      |
|      | <b>Démarche ADP Vielle Saint Giron / travaux 2025-2026</b>                                 | C de Vielle Saint Giron             |                   | <b>0,00 €</b>                    |
|      | Etude AVP Plages océanes VSG                                                               |                                     | 2022              | 23 800,00 €                      |
|      | Etude PRO Plages océanes de VSG (engagée 2022)                                             |                                     | 2024              | 28 469,04 €                      |
|      | <b>Démarche ADS Seignosse / travaux réalisés et en cours</b>                               | C de Seignosse                      |                   | <b>96 258,39 €</b>               |
|      | Etudes complémentaire AVP Chambrelent                                                      |                                     | 2022              | 19 773,60 €                      |
|      | Etudes AVP + PRO Phase 1 PP Bourdaines                                                     |                                     | 2022              | 17 579,80 €                      |
|      | Enquête mobilité préalable à Chambrelent                                                   |                                     | 2023              | 6 706,00 €                       |
|      | Etudes préopérationnelles Bourdaines Phase 2 et Chambrelent                                |                                     |                   | 0,00 €                           |
|      | Etudes opérationnelle Renouvellement Penon                                                 |                                     | 2024/2025         | 52 198,99 €                      |
|      | <b>Démarche ADP Contis / travaux 2025</b>                                                  | C de Saint Julien en Born           |                   |                                  |
|      | Etude opérationnelle AVP Plage de Contis                                                   |                                     | 2024              | 37 030,00 €                      |
|      | <b>Stratégie Port de Capbreton</b>                                                         | CdC MACS                            | 2023              | 20 220,75 €                      |
|      | <b>Démarche ADS et Risques de Bidart</b>                                                   | C de Bidart                         |                   | <b>106 294,13 €</b>              |
| 64   | Mission MOE Sentier - Phase 1 Plage du centre                                              |                                     | 2024              | 10 185,00 €                      |
|      | Etudes DIAG ET ESQ, Place Verte et Bleue                                                   |                                     | 2023              | 22 889,13 €                      |
|      | Suites Etudes opérationnelle AVP + PRO Bidart                                              |                                     | 2024/2025         | 73 220,00 €                      |
|      | Etude préalable Plage de Parlementia                                                       |                                     |                   | 0,00 €                           |
|      | <b>Démarche ADS Saint Jean de Luz - Guethary</b>                                           |                                     |                   | <b>13 489,88 €</b>               |
|      | Etude MOE Place Belvédère                                                                  | C de Guethary                       | 2024/2025         | 13 489,88 €                      |
| Tous | <b>Projets GIP Littoral</b>                                                                |                                     |                   |                                  |
|      | Valorisation Action du GIP Littoral                                                        | GIP Littoral                        | 2024              | 22 500,00 €                      |





#### MEMBRES DU GIP

Services de l'Etat en région, conseil régional Nouvelle-Aquitaine, conseil départemental de la Charente-Maritime, conseil départemental de la Gironde, conseil départemental des Landes, conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération de La Rochelle, communauté d'agglomération Rochefort Océan, communauté d'agglomération Royan Atlantique, communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud, communauté d'agglomération Pays Basque, communauté de communes de l'île de Ré, communauté de communes de l'île d'Oléron, communauté de communes Bassin de Marennes, communauté de communes Médoc Atlantique, communauté de communes de la Médullienne, communauté de communes des Grands Lacs, communauté de communes de Mimizan, communauté de communes Côte Landes Nature, communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, communauté de communes du Seignanx

#### GIP LITTORAL

05, rue Bobillot 33800 Bordeaux  
T. + 33 (0)5 56 13 26 28  
[contact@giplittoral.fr](mailto:contact@giplittoral.fr)

[www.giplittoral.fr](http://www.giplittoral.fr)

